

Denis Horman

Chicken Connection

Le poulet africain étouffé par
l'Europe

Agrobusiness, dumping, souveraineté alimentaire...

Avant-propos

Cette publication vient en appui à la campagne « pour le droit à la protection des marchés agricoles », menée conjointement, en Belgique par SOS-FAIM (Belgique-Luxembourg) et le GRESEA, en France par AGIR ICI, le CCFD (Comité catholique Faim et Développement), le CFSI (Comité français de Solidarité Internationale) et le GRET (Groupe de recherche et d'échanges technologiques). Cette campagne est menée en solidarité avec des « campagnes contre les importations massives de poulets congelés », lancées en Afrique subsaharienne (Cameroun, Sénégal...) par des organisations de la société civile. Au Cameroun, cette campagne est animée par l'ACDIC (Association citoyenne de Défense des Intérêts collectifs) et le SAILD (Service d'Appui aux Initiatives locales de Développement).

Remerciements

A Jacques Berthelot, Walter Coscia, Morgane Ody, Gérard Choplin, Catherine Colot, Thierry Kesteloot, Bénédicte Hermelin, Jean-Jacques Grodent, Catherine Goudard, Alain Huart, Anne-France Couvreur, Cyrille Verlinden, Caroline Doremus, René Loual, Christophe Dessogne, Karin Ulmer, Dany Van Der Steen, Christiane Bisqueret, Birame Dieye, Bernard Njonga, l'Agence de presse SYFIA et l'équipe du GRESEA pour leurs apports, leurs commentaires, leurs critiques et relecture.

Cette publication est réalisée avec l'appui de:



CPE
Coordination
Paysanne
Européenne
Farmers
Coordination



Octobre 2004

Dépot Légal: D/4307/2004/3 - Editeur responsable: Erik Rydberg

GRESEA (Groupe de Recherche pour une Stratégie économique alternative)

11 Rue Royale, 1000 Bruxelles, Belgique - Tél. 32.2/219.70.76 – Fax 32.2/219.64.86 - Site:

www.gresea.be - Email: gresea@skynet.be - N°TV/A: 420-806-886 - CB: 001-1232188-73

SOMMAIRE

INTRODUCTION	- 7 -
CHAPITRE I: POULETS CONGELES: DESTINATION AFRIQUE ! - 15 -	
<i>I. LA PRODUCTION AVICOLE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE</i>	- 16 -
1. Les producteurs africains	- 16 -
2. Les filières avicoles	- 18 -
2.1. La filière traditionnelle (l'aviculture villageoise)	- 18 -
2.2. La filière « moderne » (l'élevage de type industriel et intensif)	- 18 -
2.3. La filière améliorée	- 20 -
<i>II. LES EXPORTATIONS DE POULETS: L'EUROPE PLUME L'AFRIQUE</i>	- 22 -
<i>I. VUE D'ENSEMBLE</i>	- 22 -
1.1. La production	- 22 -
1.1.1. La production mondiale	- 22 -
1.1.2. La production européenne	- 23 -
1.1.3. En Belgique	- 24 -
1.2. Les exportations et importations	- 25 -
1.2.1. Au niveau mondial	- 25 -
1.2.2. Au niveau européen	- 27 -
1.2.3. Exportations et importations de l'UEBL (Union belgo-luxembourgeoise)	- 27 -
1.3. Les importations en Afrique subsaharienne	- 28 -
1.4. Exportateurs vers l'Afrique de l'Ouest et Centrale	- 31 -
1.4.1. Exportateurs belges	- 31 -
1.4.2. L'exemple du Cameroun	- 31 -
2. EVOLUTION DES HABITUDES ALIMENTAIRES ET NIVEAUX DE VIE ...	- 32 -
2.1. L'attrait du produit	- 32 -
2.2. La concurrence des viandes importées	- 33 -
3. SIX SITUATIONS NATIONALES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	- 35 -
3.1. Le Cameroun	- 36 -
3.1.1. Importations massives et incontrôlées de poulets congelés	- 36 -
3.1.2. Conséquences économiques	- 38 -
3.2. Le Sénégal	- 39 -
3.2.1. Importations de poulets congelés	- 39 -
3.2.2. Conséquences économiques	- 41 -
3.3. La Côte d'Ivoire	- 42 -
3.3.1. Importations de poulets congelés	- 42 -
3.3.2. Conséquences économiques	- 43 -
3.4. Le Bénin	- 43 -
3.4.1. Importations de poulets congelés	- 43 -
3.4.2. Conséquences économiques	- 44 -
3.5. Le Togo	- 45 -
3.6. Le Congo –Kinshasa	- 46 -
CHAPITRE II: LE DUMPING ALIMENTAIRE	- 51 -
<i>I. LA VERITE DES PRIX AGRICOLES MONDIAUX</i>	- 52 -
1. Une part minime de la production mondiale	- 52 -

2. Des prix manipulés	53 -
3. Des prix de dumping	54 -
<i>II. LE DUMPING ALIMENTAIRE</i>	54 -
1. Il y a dumping et dumping	54 -
2. Les ravages du dumping alimentaire	55 -
3. Et le « dumping » social ?	58 -
4. Plaintes à l'OMC pour subventions directes à l'exportation !	59 -
5. L'OMC et l'agrobusiness	60 -
<i>III. DUMPING DANS LE SECTEUR AVICOLE ?</i>	61 -
1. Coûts de production et compétitivité de la volaille importée en Afrique.....	61 -
1.1. Les coûts de production.....	61 -
1.2. Les prix sur le marché africain	62 -
2. Qu'en est-il des subventions aux exportations?.....	63 -
2.1. OMC et baisse des subventions	63 -
2.2. Priorité aux PMO (Proche et Moyen-Orient).....	64 -
2.3. Découpages de volailles peu subsidiées	64 -
2.4. Les rebuts	65 -
2.5. Dumping camouflé !.....	65 -
<i>IV. À QUI PROFITE LA BAISSSE DES PRIX AGRICOLES ?</i>	67 -
1. Tout bénéfice pour l'agrobusiness	67 -
2. Petits exploitants agricoles et consommateurs Nord-Sud dans le même pétrin!	68 -
2.1. Les producteurs	69 -
2.2. Les consommateurs	70 -
CHAPITRE III: L'EUROPE DANS LE COLLIMATEUR DE LA	
CONCURRENCE ENTRE OLIGOPOLES	73 -
<i>I. LES IMPORTATIONS EUROPEENNES DE VIANDE DE VOLAILLE</i>	74 -
<i>II. CONCURRENCE INEGALE</i>	76 -
1. Coûts de production.....	76 -
2. Avantages comparatifs	77 -
3. Protections douanières poreuses	78 -
<i>III. ET SI ON DELOCALISAIT ?</i>	79 -
<i>IV. UNE FILIERE DOMINEE PAR QUELQUES GRANDS GROUPES</i>	80 -
1. Les oligopoles privés dans l'agroalimentaire.....	80 -
2. Une agriculture productiviste et industrielle.....	81 -
3. Concentration et intégration verticale dans le secteur avicole	82 -
CHAPITRE IV: LA LIBERALISATION DES ECHANGES AGRICOLES	
.....	85
<i>I. LE « LIBRE-ECHANGE » OU LA LOI DES PLUS FORTS</i>	87 -
1. L'OMC et l'Accord sur l'Agriculture.....	87 -
2. L'Accord de Cotonou	88 -
3. Des règles truquées.....	89 -
<i>II. L'ENGRENAGE</i>	90 -
1. La dégradation des termes de l'échange	90 -
2. La dette	92 -
3. Les programmes d'ajustement structurel	93 -

CHAPITRE V: DES IMPORTATIONS AFRICAINES QUI DONNENT

LA CHAIR DE POULE..... - 95 -

I. LE REQUISITOIRE CAMEROUNAIS - 96 -

1. Expertise à Yaoundé..... - 96 -

2. Quels poulets à l'origine ? - 98 -

II. VOLAILLES COCHONNEES - 100 -

1. Un reportage édifiant - 100 -

2. Et en Belgique ? - 101 -

2.1. L'étiquetage à la loupe - 101 -

2.2. L'analyse - 102 -

III. MAIS QUE FAIT L'AFSCA ? - 103 -

1. Qualification sanitaire..... - 103 -

2. Examen sanitaire - 103 -

3. Contamination de denrées alimentaires - 104 -

CHAPITRE VI: LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE: UN DROIT FONDAMENTAL POUR CHAQUE COMMUNAUTE !..... - 105 -

I. PAYSAN(NE)S D'EUROPE, D'AFRIQUE, D'ASIE ET DES AMERIQUES: MEME COMBAT !..... - 106 -

II. LE DROIT DES PEUPLES A SE NOURRIR EUX-MEMES..... - 108 -

1. La sécurité alimentaire..... - 108 -

2. La souveraineté alimentaire..... - 110 -

3. Pour des politiques agricoles et commerciales solidaires !..... - 111 -

3.1. Priorité à la production agricole locale - 111 -

3.2. Protection à l'importation..... - 113 -

3.3. Maîtrise de la production et de l'offre au Nord..... - 115 -

3.4. Faut-il éliminer toute aide directe ? - 117 -

III. ET L'AFRIQUE DE L'OUEST DANS TOUT CA ? - 118 -

1. Des mesures contre les importations de poulet congelé..... - 119 -

2. Des campagnes en cours..... - 122 -

2.1. En Afrique - 122 -

2.1.1. Cameroun - 122 -

2.1.2. Sénégal - 124 -

2.1.3. Un réseau de solidarité africaine..... - 124 -

2.2. Des campagnes en Europe - 126 -

2.2.1. En France..... - 126 -

2.2.2. En Belgique - 127 -

CONCLUSION: LE DROIT AU DEVELOPPEMENT..... - 129 -

1. Souveraineté alimentaire et mobilisations sociales..... - 129 -

2. Pour un autre développement - 132 -

BIBLIOGRAPHIE - 134 -



INTRODUCTION

La viande de volaille est, après le porc, la plus produite et la plus consommée au monde. Le poulet occupe la tête de cette production, avec 85% de la viande de volaille produite (poulet, dinde, oie, canard...). La généralisation et la rationalisation des modes de production en batterie ou hors sol, la réduction de la durée de l'élevage, la standardisation des produits, la réduction des coûts de production, sans oublier les politiques de soutien à l'agrobusiness ont dynamisé cette production, la multipliant par 4 depuis 1970.

Guerre commerciale et invasion des « congelés »

Quatre pays (ou groupes de pays) assurent près de 90% des exportations mondiales de viande de volaille : les Etats-Unis (36%), le Brésil (31%), l'Union européenne (15%) et la Thaïlande (8%). C'est une guerre commerciale où le Brésil et la Thaïlande marquent des points, grâce à de faibles coûts de production bénéficiant d'une main-d'œuvre et d'une alimentation pour volaille bon marché.

Les principaux pays de l'Union européenne ont accusé un recul sur de nombreux marchés, à l'exception notoire de l'Afrique subsaharienne qui absorbe environ 25% des exportations de viande de volaille de l'UE. Entre 1999 et 2003, les exportations européennes vers cette région africaine passaient de 117.000 à 182.000 tonnes. Ainsi, entre 1996 et 2003, les exportations de poulets congelés vers le Cameroun sont passées de 978 à 22 154 tonnes. Au Sénégal, pour la même période, le volume des importations de viande de volaille passait de 1.137 à 11.950 tonnes. Les Pays-bas, la Belgique et la France ont pris la tête des exportations vers ces deux pays africains.

Une catastrophe économique et sanitaire

Les exportations massives et incontrôlées de découpes de poulet « congelé » vers Afrique de l'Ouest et Centrale constituent une

véritable catastrophe pour les paysans-producteurs –les filières avicoles-, les économies nationales et la santé des populations.

Une catastrophe économique !

Ces exportations, bénéficiant de subventions indirectes -la baisse du prix des aliments a permis une baisse de 25% du coût des exportations de l'UE vers l'Afrique de l'Ouest- entrent en concurrence « déloyale » avec la production locale.

Congelées et exportées, les cuisses de poulet et les poules de réforme (vieilles pontes) sont bradées sur les marchés africains à des prix imbattables : deux à trois fois moins chers que la production avicole locale !

La plupart des paysans ne peuvent plus vendre leur production à un prix rémunérateur. Cette situation entraîne la stagnation ou l'effondrement des activités du secteur avicole. Au Sénégal, par exemple, 70% des élevages de poulets de chair ont disparu depuis janvier 2000. Au Cameroun, sur un échantillon de 100 petits producteurs identifiés en 1996, seuls huit étaient encore en activité en 2002. Le démantèlement des filières avicoles locales provoque également des pertes d'emplois ruraux (production de maïs,...) et urbains (plumage et commercialisation). Cette situation pousse à l'émigration des paysans vers les villes, avec l'entassement dans les bidonvilles et l'aggravation de la misère urbaine, dans une région au sud du Sahara où l'extrême pauvreté touche la moitié des Africains et la faim un tiers d'entre eux, tandis qu'un sixième des enfants meurt avant l'âge de cinq ans.

Une catastrophe sanitaire.

A l'arrivée des découpes congelées de viande de volaille, dans les ports africains, la chaîne du froid est souvent rompue. Le manque d'équipement pour le stockage et la conservation des produits congelés expose la population à toutes sortes de maladies. Une étude de l'Institut Pasteur de Yaoundé, capitale du Cameroun, révèle que 83,5% des morceaux de poulet étudiés, prélevés sur les marchés, sont impropres à la consommation humaine, en raison d'une alternance de congélation-décongélation.

Des politiques néolibérales...

L'Accord sur l'Agriculture de l'OMC, ratifié par les pays de l'Afrique subsaharienne, est venu *booster* les importations de découpes de poulet au détriment des filières avicoles locales. Et même si l'Accord sur l'Agriculture tolère, dans des circonstances bien précises, le recours à des mécanismes ponctuels de protection de la production locale, ces possibilités sont rendues difficilement praticables par suite des engagements contraignants de ces mêmes pays vis-à-vis du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Sont passés par là les programmes d'ajustement structurel, opérant, avec l'engrenage de la dette, un véritable transfert de richesses du Sud vers le Nord! Dans ce contexte contraignant, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a divisé par trois les droits de douane sur les importations de viande de poulet en janvier 2000, les ramenant au tarif de 20%.

Les Accords de Cotonou (Bénin), signés en l'an 2000 entre les Quinze pays de l'Union européenne et les 77 pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), prévoient, à leur tour, au plus tard au 1^{er} janvier 2008, la mise en œuvre d'accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et les ACP. En fait, ces accords de « partenariat » élargissent les zones de « libre-échange » pour les produits européens, mettant ainsi davantage en danger les filières agricoles locales (volaille, viande bovine et porcine, céréales, produits laitiers,...).

En soutien à l'agrobusiness

En parfaite contradiction avec le credo « libre-échangiste », l'Union européenne, les Etats-Unis ou encore le Japon ont, pendant une trentaine d'années, arrosé de subventions leurs producteurs agricoles. Les principaux bénéficiaires en sont les plus gros producteurs et l'industrie agroalimentaire. Ainsi, dans l'UE, moins de 20% des exploitations agricoles reçoivent 80% de l'aide à l'agriculture. Aux Etats-Unis, 80% des petites exploitations ne reçoivent que 16% du total des subventions.

Aujourd'hui, la réduction des soutiens directs aux exportations agroalimentaires dissimule en fait le rôle croissant des aides

indirectes aux exportations. L'agro-industrie achète les produits agricoles à des prix très bas, ceux-ci étant compensés par des aides directes à la production payées par les contribuables.

Bien que 70 à 80% des exportations de viande de volaille et de porc de l'UE aient pu se faire, ces dernières années, sans subventions (restitutions) à l'exportation, plus de 50% de leurs coûts de production sont représentés par les aliments de bétail fortement subventionnés par la Politique agricole commune (la PAC). Ces produits, vendus à des prix de dumping (prix inférieur au coût de production dans le pays d'origine) sur les marchés africains ou tout simplement bradés (compte tenu de leur valeur marchande très faible sur le marché d'origine), acculent ces pays à une situation de dépendance et d'insécurité alimentaires, à la merci des stratégies des firmes de l'agrobusiness. Des firmes qui, dans la bataille commerciale et la recherche de coûts de production les plus bas, n'hésitent pas à délocaliser. Le groupe français Charles Doux, premier volailler européen et quatrième mondial, possède des filiales au Brésil, où les coûts de production avicole sont parmi les plus bas du monde. De là, il exporte vers l'Europe et d'autres parties du monde, accélérant la crise du secteur avicole en France et se dégageant, à bon compte, de la responsabilité d'un développement local au Brésil.

« L'agriculture productiviste et industrielle, modèle dominant de l'agriculture en Europe et dans les pays développés en général, privilégie la mission de production maximale et de compétitivité dans la guerre économique du marché mondial et du libre-échange », souligne le Mouvement wallon d'Action Paysanne (MAP), dans son programme fondamental. *« Ce faisant, elle relègue au second plan, voire conteste radicalement, les autres aspects de la multifonctionnalité de l'agriculture que sont l'emploi, le respect de l'environnement, l'occupation du territoire et aussi la qualité des produits et la satisfaction des consommateurs ».* Les bénéfices plus qu'appréciables, captés par les firmes de l'agrobusiness et les grandes chaînes de distribution, sont réalisés sans que la baisse des prix agricoles soit répercutée –ou si rarement- sur les consommateurs.

Une campagne pour le droit à la protection des marchés agricoles

En avril 2004, s'est tenu à Yaoundé, au Cameroun, un séminaire international axé sur le thème : « *Réflexions et échanges sur le phénomène de l'importation massive et incontrôlée de poulets congelés en Afrique* ». Ce séminaire regroupait une soixantaine de participant(e)s venu(es) du Cameroun, du Sénégal, de la Gambie, de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Bénin, du Mali, du Gabon, du Congo, de la République démocratique du Congo, ainsi que de la France, de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse et du Luxembourg.

Dans une déclaration finale commune, les participant(e)s décidaient de « *créer un réseau de solidarité africaine et mondiale pour développer des voies et moyens nécessaires, afin de mettre en œuvre des stratégies convergentes de lutte contre les méfaits en Afrique de l'importation massive et incontrôlée de poulets congelés (...); de favoriser une production avicole locale en qualité et en quantité suffisantes en Afrique* ».

Au Cameroun (à l'initiative de l'ACDIC -association citoyenne de défense des intérêts collectifs- et du SAILD – service d'appui aux initiatives locales de développement-) et au Sénégal (à l'initiative du bureau régional d'Oxfam Grande-Bretagne), des campagnes nationales d'information et de lobbying sont en cours. Parmi les objectifs avancés, on peut retenir : une meilleure utilisation de mesures exceptionnelles, prévues dans les Accords de l'OMC, pour freiner ponctuellement les importations de poulet congelé ; le renforcement des contrôles et des taxes à l'importation ; le développement des filières avicoles locales par un financement approprié, etc.

En Belgique (à l'initiative de SOS-Faim, avec l'appui du GRESEA) et en France (à l'initiative d'Agir ici, en partenariat avec le CCFD, le CFSI et le GRET, avec le soutien de toute une série d'organisations), des campagnes sont également en cours, dont l'objectif central « *visé à faire reconnaître le droit des pays à protéger leur marché des importations destructurant leurs filières agricoles locales, afin de mener à bien des politiques en faveur du développement et d'une agriculture durable et solidaire* ».

S'adressant en particulier à l'Union européenne, les organisations porteuses de la campagne demandent que « *dans le cadre des négociations*

des accords de partenariat économique entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), comme au sein de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), l'UE garantit le droit des pays à protéger leur marché agricole, dans la perspective d'une agriculture durable et solidaire ».

La souveraineté alimentaire : un droit fondamental

Ces campagnes, menées en Belgique et en France en solidarité avec les organisations paysannes, sociales, humanitaires d'Afrique subsaharienne, s'appuient sur un principe: la souveraineté alimentaire. Ce droit fondamental trouve sa concrétisation dans des revendications concrètes portées par les organisations paysannes, sociales et citoyennes au Sud et au Nord. Ces revendications s'appliquent tout particulièrement au secteur avicole.

Il s'agit de donner la priorité à la production agricole (avicole) locale pour nourrir les populations. Il s'agit aussi d'opérer une protection à l'importation au Nord et surtout au Sud pour des pays qui n'ont pas les moyens budgétaires d'accorder des soutiens internes (et a fortiori à l'exportation).

Il s'agit également de maîtriser la production et l'offre au Nord, afin qu'il ne soit plus nécessaire d'écouler les excédents à des prix de dumping. Ainsi, une certaine protection pourrait être salutaire, au sein de l'UE, contre les importations d'aliments de bétail par exemple. Cette protection permettrait à l'UE de réduire fortement ses excédents exportables de céréales, de viandes et de produits laitiers pour favoriser une agriculture moins intensive en intrants et protégeant mieux l'environnement, la qualité des produits et l'emploi.

Faut-il pour autant éliminer toute aide directe ? Comme le rappelait Via Campesina, lors de sa 4^{ème} conférence à Sao Paulo, le 19 juin 2004 : *« Le soutien en agriculture ne doit pas être utilisé pour exporter, mais il est nécessaire, dans les pays « en développement » pour favoriser l'accès à la production agricole (moyens de production) et au commerce local/régional (infrastructures...) ; il est nécessaire dans les pays industrialisés, pour maintenir un monde rural vivant, basé sur des exploitations familiales durables dans toutes les régions ».*

Le droit à la souveraineté alimentaire, axe central des campagnes menées en Belgique et en France, en solidarité avec les campagnes au Cameroun, au Sénégal et bientôt dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, s'inscrit dans une autre logique de développement au Sud, comme au Nord. Elle se nourrit de l'aspiration à plus de justice et de solidarité que les mouvements sociaux expriment avec de plus en plus de précision partout dans le monde.

Cette démarche implique l'entrée en action d'un puissant mouvement social et citoyen.

Un mouvement poussé à se confronter davantage au rôle écrasant que jouent aujourd'hui les agents économiques, en l'occurrence les multinationales de l'agro-business.

Un combat concerté au niveau international, en liaison avec l'ensemble des organisations de la solidarité internationale, pour briser le cercle infernal de la dette, pour mettre fin aux plans d'ajustement structurel, à la dégradation des termes de l'échange, à l'appropriation par les multinationales des richesses naturelles du Sud, pour une remise en cause et une transformation radicale des institutions politiques, financières et économiques, internationales (le FMI, la Banque mondiale et l'OMC).

Denis Horman

CHAPITRE I

POULETS CONGELES: DESTINATION AFRIQUE !

Au début des années 90, l'hebdomadaire camerounais « La Voix du paysan », publié par le Sald (Service d'appui aux initiatives locales de développement) titrait : « *Nos paysans sont capables* ». Capables de relever le défi, de nourrir les populations urbaines, de passer du stade artisanal, villageois, à la production semi-industrielle de volaille, afin de répondre à la demande croissante des villes. En fait, c'est la concurrence étrangère qui a eu raison des aviculteurs du Cameroun¹.

I. LA PRODUCTION AVICOLE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

1. Les producteurs africains

Tableau 1 : principaux pays producteurs de volailles en Afrique (production en tonnes)

Poulet		
Pays	1998	%
Afrique du Sud	440 000	23,60%
Egypte	400 000	21,45%
Maroc	230 000	12,33%
Algérie	220 000	11,80%
Nigeria	172 000	9,22%
Libye	98 000	5,26%
Ethiopie	73 000	3,91%
Sénégal	64 000	3,43%
Tunisie	61 500	3,30%
Kenya	55 200	2,96%
Côte d'Ivoire	51 040	2,74%
Total	1 864 740	
Canard		
Egypte	37 700	80,32%
Madagascar	9 240	19,68%
Total	46 940	

¹ Colette Braeckman, Cameroun: *Quand les poulets d'Europe inondent le marché et tuent leurs concurrents*, Le Soir du 12/5/2004.

Oie		
Egypte	35 070	74,89%
Madagascar	11 760	25,11%
Total	46 830	
Dinde		
Tunisie	11 000	35,52%
Egypte	9 250	29,87%
Madagascar	7 560	24,41%
Afrique du Sud	3 160	10,20%
Total	30 970	

Source : Troupeaux et Cultures des Tropiques, revue du centre agronomique et vétérinaire tropical de Kinshasa, décembre 2003, p.82.

En Afrique, où vit 13% de la population mondiale, la production de volaille n'atteignait que 4% de la production mondiale, en 1998. En Afrique subsaharienne, la production de poulets ne représentait que 1,5% de la production mondiale, en 2002 (FAO, 2003). Et, depuis, la situation ne s'est pas améliorée. Bien au contraire !

L'offre avicole africaine repose toujours à 80% sur des systèmes traditionnels de production relativement rudimentaires. La prédominance de ce type d'élevage est déjà un élément explicatif important de la faible production avicole, surtout en Afrique subsaharienne².

D'autres éléments pèsent de manière plus ou moins significative sur les capacités de production locale. L'Afrique du Sud, qui se classait, en 1998, première du continent dans la production de poulets, a bénéficié d'un important développement de son élevage de volaille pendant la période d'embargo, sous le régime d'apartheid. Ce pays connaît désormais des problèmes avec des produits importés, suite à la libéralisation de son économie.

Le Nigeria est le plus grand producteur de l'Afrique Subsaharienne, mais les taxes sur le maïs importé et une certaine désorganisation de la filière avicole limitent le développement d'élevages modernes.

² Troupeau et Cultures des tropiques, Dossier spécial volailles, revue du centre agronomique et vétérinaire tropical de Kinshasa, n,°II, décembre 2003.

En Afrique de l'Ouest, le Sénégal et la Côte d'Ivoire sont les principaux producteurs de volaille.

2. Les filières avicoles

L'aviculture en Afrique Subsaharienne peut être classée en trois types³.

2.1. La filière traditionnelle (l'aviculture villageoise)

Elle englobe la proportion la plus grande de la production avicole. Au Sénégal, cette aviculture représente plus de 70% de l'élevage avicole, le reste provenant de l'aviculture industrielle. En Côte d'Ivoire, comme dans bien d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, on retrouve plus ou moins ce même type de pourcentage en aviculture traditionnelle. L'élevage traditionnel produit un type de poulet appelé « poulet bicyclette » (suspendu aux vélos des paysans qui pédalent ferme pour le vendre en ville). Ce type d'élevage vise moins la rentabilité financière que le besoin de disposer d'une basse-cour pour l'alimentation familiale, pour les sacrifices lors des cérémonies traditionnelles. Il est également vendu sur les marchés, en temps de « soudure économique », pour fournir à la famille un appoint financier.

2.2. La filière « moderne » (l'élevage de type industriel et intensif)

Elle s'est développée autour des centres urbains, mais reste encore minoritaire dans la plupart des pays. Pour une ville comme Dakar, au Sénégal, l'essentiel de la production avicole est assurée par les unités modernes, ce qui représente environ 40% de la production nationale de volailles.

La filière emploie directement ou indirectement 10 000 personnes. Les producteurs industriels, équipés d'installations modernes

³M. Clarac, J-F. Gabarrou, B. Dorin : *Les exportations européennes de volailles vers l'Afrique, Obstacles aux filières locales ou approvisionnement à un prix accessible pour tous ?* Revue Purpan, n°196.

(pondeuses, couvoirs, fabriques d'aliments, chaîne du froid, etc.) fournissent des œufs, des poussins, des aliments pour volaille et des vaccins.

En Côte d'Ivoire, tous les maillons nécessaires au développement de l'aviculture moderne sont aujourd'hui présents (élevage de reproducteurs, couvoirs industriels, usines de fabrication d'aliments pour le bétail, fermes de production, abattoirs,...). Ces différents acteurs de la filière sont situés dans la banlieue abidjanaise, à l'exception des éleveurs, disséminés un peu partout sur le territoire.

Dans plusieurs pays, l'élevage de type intensif est essentiellement tourné vers la production de poules pondeuses, et donc d'œufs de consommation, la production de poulets de chair étant marginale.

Au Bénin, par exemple, l'élevage moderne est caractérisé par la domination de la production d'œufs sur celle des poulets.

La filière « pondeuses » pour la production d'œufs de table surclasse également la filière « poulet de chair », à Kinshasa. En effet, dans le secteur pondeuses, la capitale de la République démocratique du Congo (RDC) assure l'essentiel de ses besoins par le biais de sa production locale, tandis que les importations couvrent plus de 90% des besoins de consommation de viande de volaille. Le prix de revient des intrants locaux disponibles à Kinshasa, principalement de l'aliment, ne permet pas de produire un poulet local à croissance rapide, à un prix compétitif. De ce fait, compte tenu du faible pouvoir d'achat des populations, les produits congelés importés, principalement des abats de poulet et de dinde ainsi que des poules de réforme (qui ne pondent plus), couvrent l'essentiel du marché.

Il est plus difficile de réaliser l'importation et la commercialisation d'œufs frais en grandes quantités, ce qui explique que la production locale d'œufs de table reste tout à fait compétitive.

2.3. La filière améliorée

L'aviculture améliorée est un compromis entre l'élevage villageois et l'aviculture moderne. Certains producteurs, peu sûrs de la viabilité d'un élevage de type industriel, ont fait le choix d'une amélioration de l'aviculture villageoise. Aujourd'hui, c'est cette forme d'aviculture qui pourrait se développer le plus facilement par la mise en œuvre de quelques mesures simples et peu onéreuses : une meilleure protection sanitaire et un meilleur contrôle des maladies, l'amélioration de l'alimentation, le contrôle des pertes accidentelles, éventuellement la sélection de races plus productives.

En conclusion

« En Afrique, le développement et l'intensification de l'élevage (particulièrement celui de la production avicole) est une politique qui semble nécessaire pour aider à pallier la pénurie en protéines animales, à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif (...) et l'importance de la demande sur les marchés régionaux d'Afrique de l'Ouest et du Centre ouvre des opportunités de développement pour la filière avicole, surtout près des centres urbains en expansion »⁴.

Mais plusieurs facteurs hypothèquent la rentabilité de la production avicole en Afrique subsaharienne. Petits et gros producteurs sont confrontés à de réels obstacles :

- la cherté de l'aliment pour volailles (principalement le maïs, mais aussi le tourteau de soja, la farine de poisson...) dont les prix sont élevés du fait de l'insuffisance de leur production locale ;
- le coût prohibitif des vaccins et autres médicaments indispensables pour parer aux maladies ;
- le manque de formation pour mener à bien la production;
- l'absence de réglementation, permettant le contrôle de qualité des aliments et celui des poussins ;
- l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements de production et de transformation ;
- la cherté du crédit ;

⁴ Ibid.

- l'absence d'un circuit commercial organisé ;
- le manque d'abattoirs, d'équipements frigorifiques.

Ces facteurs sont aggravés par les importations massives et incontrôlées de poulets « congelés » : une vraie catastrophe pour les paysans-producteurs, pour les économies nationales et pour la santé des populations.

« Ces produits venus d'ailleurs, véritables ennemis de l'élevage local » !

« Quand, début des années 1990, M. Atangana est parti en retraite, le marché du poulet au Cameroun devenait un peu morose, mais supportable. Il s'est lancé à bras le corps dans l'élevage, devenant lui-même presque un employé à plein temps dans sa ferme. Au début, il a contracté quelques dettes pour tenir le coup, surtout qu'il avait à s'approvisionner en intrants, chaque jour plus chers. L'hécatombe est arrivée en 1999, quand il a lancé les poulets avec ses petits moyens et un crédit que finalement il n'a pas pu rembourser, n'ayant pas pu rentrer dans les fonds engagés. C'est alors qu'il a arrêté d'élever. Quand on lui demande pourquoi il n'a pas persévéré, il répond : « Si je continuais dans l'élevage de poulets, je serais mort déjà, alors que j'avais engagé cette activité pour bien vivre durant ma retraite ». Les raisons de l'abandon, M. Atangana les trouve dans la cherté des intrants d'élevage, pendant que les poulets ne se vendent pas bien sur le marché. Mais M. Atangana pointe particulièrement les « congelés » qui, d'après lui, ont contribué en quelques années à clouer irrémédiablement l'aviculture camerounaise au sol. Doucement, mais sûrement, ils ont envahi les marchés au point de déclasser le bon poulet local. Ces produits venus d'ailleurs, véritables ennemis de l'élevage local, n'ont qu'un atout : leurs prix dérisoires, peu importe leur qualité ».

Extrait du dossier de l'ACDIC-Cameroun- : Importation massive et incontrôlée de poulets « congelés », danger de mort ! Mars 2002

II. LES EXPORTATIONS DE POULETS : L'EUROPE PLUME L'AFRIQUE

1. Vue d'ensemble

1.1. La production

1.1.1. La production mondiale

Au cours de la dernière décennie (1992-2002), la production mondiale de viande a progressé à un rythme de 2,7% par an pour atteindre 245 millions de tonnes, en 2002. Si le porc demeure la première viande produite dans le monde (94,2 millions de tonnes en 2002), celle de volaille a enregistré la plus forte progression, avec un taux de croissance moyen de 5% par an.

En 2002, la viande de volaille était en deuxième position dans la production mondiale de viande, représentant 74 millions de tonnes (30% de la production totale)⁵.

Tableau 2 : Evolution de la production avicole dans le monde

En millions de tec (1)	1992	2002	% annuel moyen
Monde	45,4	73,9	5,0
Etats-Unis	12,0	17,3	3,7
Chine	5,1	13,5	10,2
Union européenne	7,1	9,1	2,5
Brésil	3,0	7,3	9,4
Mexique	0,9	2,1	8,3
Pays de l'Est	1,4	1,9	3,2
Japon	1,4	1,2	-1,1
Thaïlande	1,0	1,4	8,3
Part des 4 premiers pays producteurs	60%	64%	5,7

(1) Tonnes équivalent carcasse

Source: FAO

⁵ Le poulet représente près de 85% de la production mondiale de volailles ; suit la dinde puis le canard ; mais il y a aussi les pintades, les autruches, les pigeons. Quel que soit le continent, c'est donc la production de poulet de chair qui prédomine.

La production avicole reste relativement concentrée, puisque seulement 4 pays (Etats-Unis, Chine, Union européenne, Brésil) assurent près de 2/3 du volume de production.

En 2002, à l'échelon mondial, les Etats-Unis sont le plus gros producteur de volaille (17,3 millions de tonnes). Viennent ensuite la Chine (13,5 millions), l'Union européenne (9,1 millions), le Brésil (7,3 millions).

Une dizaine d'autres pays situés dans différentes parties du globe (Amérique du Sud, Asie, Moyen-Orient) sont en mesure de produire entre 1 et 2 millions de tonnes par an.

Cette production avicole s'est accrue de façon nettement plus marquée dans les pays en développement (Chine, Brésil et, dans une moindre mesure, Mexique) que dans les pays développés⁶.

En 2003, la production mondiale de volaille a atteint 75,2 millions de tonnes. Les quatre mêmes pays assurent toujours près de 2/3 des volumes : les Etats-Unis (23% de la production mondiale), la Chine (19%), l'Union européenne (12%) et le Brésil (11%)⁷.

1.1.2. La production européenne

Au sein de l'Union européenne, l'évolution de la production a été relativement contrastée selon les pays. C'est la France qui produit le plus de volailles, avec un leadership en production de dindes, canards et pintades (2,3 millions de tonnes en 2000), suivie du Royaume-Uni (1,6 million), de l'Italie (1,2 million), de l'Espagne (1 million), de l'Allemagne (1 million) et des Pays-Bas (0,7 million).

A noter la progression de 19% de la production italienne par rapport à 2000, année au cours de laquelle la production avait été décimée par la grippe aviaire. La production allemande a augmenté de près de 9% par rapport à 2000, en particulier en dinde. Elle représente désormais 11% de la production européenne. Au Royaume-Uni, la

⁶ Document : *Situation et perspective des productions avicoles sur le plan mondial et européen*.

⁷ Ofival, *Le marché des produits carnés et avicoles 2003*, janvier 2004, p.301.

croissance est de 3%, en rupture avec des années de stagnation, ce qui crée une situation d'excès d'offre, en particulier en dinde. En France, après avoir été contenue en 1999 et 2000, suite à la crise de la dioxine, la production est repartie à la hausse⁸.

La production de poulets représente près de 70% de la production de volailles des 15 pays de l'UE (avec plus de 6,4 millions de tonnes produites en 2002)⁹.

La viande de poulet représente 85% de la viande de volaille produite dans le monde¹⁰.

1.1.3. En Belgique

On évalue à quelque 250 millions le nombre de poulets de chair (production de type standard) abattus par an en Belgique. La production wallonne tourne autour de 19 millions de poulets standard (près de 13% du cheptel belge). Chaque année, plus ou moins 30 millions de poules de réforme (vieilles pondeuses) sont également abattues.

On dénombre un millier d'élevages de poulets de chair (90% situés en Flandre), gérés par des entreprises familiales. Celles-ci sont sous contrat avec des firmes d'aliments composés (une vingtaine de firmes spécialisées en aviculture), qui leur achètent la production pour la revendre aux abattoirs. Parmi la grosse centaine d'abattoirs dénombrés, les quinze plus importants, qui occupent chacun entre 80 et 100 travailleurs, fonctionnent surtout pour l'exportation de poulets standards congelés et de poules de réforme (Klassen à Ravels et Wilki à Weelde). Les deux principaux abattoirs en Région wallonne sont Herelixkha à Haccourt et Flandrex, une société délocalisée de Flandre, établie à Mouscron.

⁸ Chambres d'agriculture, la crise avicole est-elle passagère ou durable, n°918, février 2003.

⁹ Confédération française de l'aviculture, *Les filières avicoles en France, en Europe et dans le monde*, p.21 ; Paris 2004,

¹⁰ FAO, stat. 2003.

On ne trouve pas à proprement parlé de filière avicole intégrée¹¹ en Belgique, à une exception : le Groupe Spoormans. Le siège de cette entreprise, créée par Willem Spoormans et actuellement dirigée par ses enfants et apparentés, se situe à Arendonk dans la province d'Anvers. Le groupe est propriétaire d'un couvoir ultra-moderne GIC, produit 260 000 tonnes d'aliments pour volaille dans ses unités de production à Schoten et à Roeselare. Il compte des exploitations d'élevage et de reproduction en Belgique, aux Pays-Bas et en France. Il est en outre propriétaire des abattoirs de volailles Van Hoey à Temse et Aelter à Torhout. Le groupe occupe environ 260 travailleurs. Spoormans a été repris en mai 2000 par le groupe AVEVE, une organisation commerciale liée au Boerenbond. Par cette acquisition, le groupe AVEVE a renforcé sa position sur le marché européen, se taillant une plus large part sur le marché de la volaille.

1.2. Les exportations et importations

1.2.1. Au niveau mondial

En 2003, globalement, quatre pays ont assuré près de 90% des exportations mondiales de viande de volaille : les Etats-Unis (36% des exportations mondiales des pays sélectionnés), le Brésil (31%), l'Union européenne (15%) et la Thaïlande (8%). Le Brésil et la Thaïlande ont été les plus dynamiques¹².

L'accroissement du commerce mondial de viande de volaille est en grande partie lié à la forte progression des exportations américaines (cuisses de poulet), notamment à destination de la Russie et de l'Asie du Sud-Est (Chine et HongKong, Japon), et celles du Brésil. Dans ce contexte très concurrentiel, le Brésil semble disposer d'atouts non négligeables pour jouer un rôle croissant sur le marché mondial. Ses

¹¹ Par filière intégrée, il faut entendre l'ensemble des opérateurs, c'est-à-dire accouveurs, fabricants d'aliments, éleveurs, transformateurs, opérateurs commerciaux, abatteurs/transformatateurs, liés entre eux afin d'assurer un produit de qualité et un écoulement régulier et constant de celui-ci.

¹² Ofival, Le marché des produits carnés et avicoles 2003, ibid, p.302.

exportations ont progressé au rythme de 15,5% par an, entre 1992 et 2002. Cette augmentation remarquable a été liée à l'évolution de son offre/produit (développement des exportations de découpes de poulet et de préparations), ainsi qu'à la captation de marchés à plus forte valeur ajoutée (Union européenne, Asie).

L'Union européenne, troisième exportateur, apparaît en relative difficulté sur ses principaux marchés (Proche et Moyen-Orient, Russie, Afrique Subsaharienne), du fait d'une concurrence exacerbée des Etats-Unis, du Brésil, de la Thaïlande¹³.

Tableau 3 : Matrice des échanges internationaux de viande de volaille 2002 (1000 tonnes)

		Importateurs							Total exports	% exports
		Russie	Japon	Chine +HK	Afrique du Nord +PMO*	Autres Afrique	UE	Autres		
Exportateurs	Etats-Unis	888	68	434	64	66	0	1024	2544	39%
	Brésil	273	230	128	471	31	31	158	1602	24%
	UE à 15	334	2	57	200	220	1	390	1203	18%
	Thaïlande	-	282	21	-	-	-	54	480	7%
	Autres	149	147	23	103	9	12	131	744	11%
		3				18				
		2								
	Total Imports	1644	729	663	838	326	61	1757	6573	
	% imports	25%	11%	10%	13%	5%	9%	27%		

Source : GIRA

*PMO : Proche et Moyen Orient

En 2002, les Etats-Unis, le Brésil et l'UE assuraient à eux seuls 80% des exportations mondiales. Ils se livrent une très forte concurrence sur 5 marchés (Russie, Japon, Chine et HongKong, Proche et Moyen-Orient, Afrique) qui absorbent près de 60% des importations mondiales. La matrice ci-dessus regroupe plus de 80% des échanges internationaux de viande de volaille¹⁴.

¹³ Document : *Situation et perspectives des producteurs avicoles sur le plan mondial et européen, ibid.*

¹⁴ *Situation et perspectives des productions avicoles, ibid.*

Entre **2002 et 2003**, on peut constater la forte progression des exportations brésiliennes de viande de volaille : elles sont passées de 24% à 31%. Les ventes se sont faites prioritairement vers le Proche et Moyen-Orient et l'Union européenne (18% des exportations du Brésil). Les exportations thaïlandaises ont légèrement progressé (passant de 7% à 8%), portant presque exclusivement sur le Japon et l'UE. Le Brésil et la Thaïlande gagnent des parts de marchés grâce à leurs faibles coûts de production (aliment du bétail et main-d'œuvre moins chers).

En 2003, cinq pays ont assuré près des 2/3 des importations mondiales de viande de volaille : la Russie (20% des importations mondiales), Le Proche et le Moyen-Orient (15%), l'Union européenne (12%), le Japon (9%)¹⁵.

1.2.2. Au niveau européen

En ce qui concerne les échanges intra-communautaires de l'UE : de 1991 à 2002, le commerce intra-communautaire de viande de poulet est passé de 615 000 tec à 1,28 million de tec. Néanmoins, depuis 2001, l'évolution s'est nettement ralentie, car certains importateurs (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas) s'approvisionnent de plus en plus auprès des pays tiers (Thaïlande, Brésil). Le taux d'approvisionnement intra-communautaire est passé de 87% en 1991 à 67% en 2002.

Les ventes de l'UE, entre 2002 et 2003, sont, elles, passées de 18% à 15% des ventes totales, l'UE se positionnant toujours comme premier exportateur vers l'Afrique subsaharienne.

1.2.3. Exportations et importations de l'UEBL (Union belgo-luxembourgeoise)

Le taux d'approvisionnement belge en poulet de chair standard (production + les importations – les exportations) est élevé (autour de 170%), faisant de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (UEBL), toutes proportions gardées, une des principales économies exportatrices de l'Union européenne. La Belgique exporte plus ou

¹⁵ Ofival, *ibid*, p.304.

moins 50% de sa production de poulet de chair standard : 2/3 de ces exportations sont intra-communautaires (Pays-Bas –près de 50%- , France -près de 25%- , Allemagne, Royaume-Uni).

Quant aux importations intra-communautaires dans l'UEBL, elles proviennent sensiblement des mêmes pays : France, Pays-bas, Allemagne, Royaume-Uni. On constate toutefois, ces dernières années, de fortes augmentations du volume de volailles importées en provenance des pays tiers (Brésil, Thaïlande...), imputables à des produits taxés plus faiblement à l'entrée (produits saumurés et préparations non cuites) et dont les coûts de production sont sensiblement plus bas. A titre d'exemple, l'UEBL a augmenté de 30% ses importations des pays tiers, en 2001 par rapport à 2000. L'ouverture vers les pays de l'Est n'est pas non plus sans poser de questions, notamment en raison des délocalisations auxquelles on peut s'attendre¹⁶.

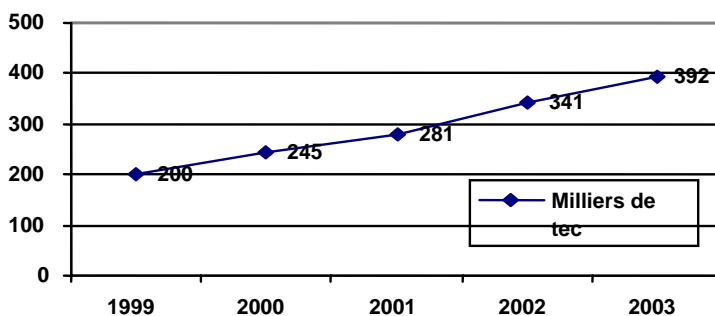
1. 3. Les importations en Afrique subsaharienne

L'Afrique (en excluant l'Afrique du Sud et l'Afrique du Nord) a vu, ces dernières années, augmenter de façon constante le volume de ses importations de viande de volaille. Depuis 1999, celui-ci croît en moyenne annuelle de 18,4%¹⁷.

Tableau 4 : Importation de volailles en Afrique subsaharienne

¹⁶ La FACW, Filière avicole et cunicole wallonne, Les enjeux pour la filière avicole wallonne, 2003.

¹⁷ SOS-Faim, Dynamiques paysannes, n°4, mai 2004.



Source : Ofival d'après GIRA, Commission européenne

Les volumes écoulés sont en forte hausse depuis dix ans. Seule une légère baisse a été constatée en 1994, suite à la dévaluation du Franc Cfa, qui a momentanément découragé les opérateurs européens et africains.

Entre 1999 et 2003, les importations de volaille en Afrique subsaharienne sont passées de 200 tonnes à 392 tonnes¹⁸. Pour l'année 2002, les principaux pays importateurs de viande de volaille en Afrique subsaharienne sont par ordre décroissant le Bénin (72 328 tonnes en 2002) qui réexporte environ 90% de ses achats vers le Nigeria (le Nigeria a importé 18 520 tonnes contre 0 en 2001) ; puis le Ghana (27 295 tonnes) ; le Gabon (19 688 tonnes) ; le Nigeria (la République Démocratique du Congo (15 812 tonnes) ; le Congo (11 273 tonnes) ; le Cameroun (8 211 tonnes) et le Togo (8 880 tonnes)¹⁹.

A partir de 1995, la ratification des Accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) par les pays d'Afrique

¹⁸ Selon les chiffres de la FAO, pour la même période les importations de volailles en Afrique sont passées de 277 348 tonnes à 406 355 tonnes (contre 113 269 tonnes en 1990). Toujours pour la même période, les importations de volailles en Afrique subsaharienne sont passées de 176 785 tonnes à 322 273 tonnes (contre 90 050 tonnes en 1990).

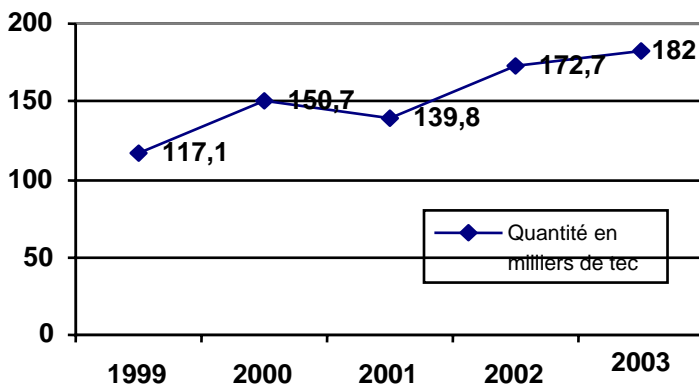
¹⁹ FAO, stat 2003.

subsaharienne a scellé l'ouverture des marchés aux produits de tous horizons.

L'Union européenne (UE) est un des grands fournisseurs de l'Afrique subsaharienne. Alors que le volume global du commerce extérieur de viande de volaille de l'UE a baissé entre 2002 et 2003 (en 2003, les ventes néerlandaises -2^{ème} exportateur européen après la France- enregistrent le plus fort recul, soit une chute de 53% en relation avec l'épizootie aviaire ; la Russie instaure, à partir d'avril 2003, une limitation de ses importations de volailles²⁰), le volume du commerce extérieur de poulets vers l'Afrique ne cesse de croître. En 2003, la progression est de plus de 5%²¹.

La baisse du prix des aliments a permis une baisse du coût des exportations vers l'Afrique de l'Ouest de 25%²².

Tableau 5 : Importations en Afrique subsaharienne de poulets de l'Union européenne



Source: Ofival d'après Commission européenne et Douanes

²⁰ Ofival, *Le marché des produits carnés et avicoles*, p. 203.

²¹ SOS-Faim, *ibid.*

²² Agritrade, *Quoi de neuf ?* n°30, septembre 2004.

Ainsi, selon les sources d'Ofival, les importations de viande de poulet en Afrique subsaharienne sont passées de 117 100 tonnes, en 1999, à 182 000 tonnes en 2003.

1. 4. Exportateurs vers l'Afrique de l'Ouest et Centrale

1.4.1. Exportateurs belges

Les 10 premiers exportateurs belges vers l'Afrique de l'Ouest sont Van-O-Bel (Waregem) ; Euroslach (Kruishoutem) ; Kipco-Damaco (Oostrozebeke) ; Klaasen & Co (Ravels) ; Lintor (Olen) ; Wilki (Weelde) ; Lammers Pluimveeslachterij (Torhout) ; Lapere (Roeselare) ; Nollens (Kruishoutem) ; VDMeats (Herentals).

Sur ces dix exportateurs belges, huit sont des abattoirs et deux (Kipco-Damaco et VDMeats) des sociétés de trading.

Les exportations belges de viande de volaille vers l'Afrique subsaharienne sont passées, sur neuf années entre 1995 et 2003, de 15 586 tonnes à 35 084 tonnes.

Ci-joint les tonnages pour quelques pays, en 2003 et par ordre décroissant: République démocratique du Congo (8 486) ; Cameroun (4 688) ; Bénin (2 146) ; Sénégal (1 620) ; Gabon (1 381) ; Côte d'Ivoire (239) ; Togo (130).

1.4.2. L'exemple du Cameroun

A titre d'exemple, et cela sur la période 1993-2002, les principaux pays fournisseurs du Cameroun en volaille importée sont, par ordre décroissant, les Pays-Bas, la Belgique, la France. Il y a également le Brésil, l'Espagne, l'Italie, les USA, etc.

Les entreprises exportatrices sont soit des sociétés internationales de trading, soit des abattoirs. Parmi les réseaux les plus importants de fournisseurs au Cameroun, on trouve le réseau Britannia qui exporte à partir de 11 pays ou origines déclarées : la France, l'Italie, la Belgique, la Hollande, l'Australie, l'Irlande, le Brésil, l'Espagne, la Grande-Bretagne, etc²³.

²³ Voir ACDIC-SAILD, *Rapport d'étude, Importation massive et incontrôlée des poulets congelés en Afrique : le cas du Cameroun, 2003-2004.*

2. EVOLUTION DES HABITUDES ALIMENTAIRES ET NIVEAUX DE VIE

2.1. L'attrait du produit

La structure des exportations européennes de viande de volaille à destination des Pays Tiers s'est considérablement modifiée.

Sur l'ensemble de l'année 2003, trois catégories de produits ont représenté 87% des exportations : les découpes désossées congelées de poulet (42%), le poulet entier congelé (28%) et les découpes désossées congelées de dinde (17%).

Les expéditions de poulets entiers congelés, qui totalisaient 2/3 des ventes totales en 1990, n'en représentaient plus que 28% en 2001. A l'inverse, les exportations de découpes congelées de poulet et de dinde se sont fortement développées vers différentes destinations : Europe de l'Est (PECO, Russie), Extrême-Orient (HongKong) et l'Afrique subsaharienne²⁴.

De plus en plus de découpes de poulet pénètrent le marché africain (cuisses, pilons, ailes, pattes...). Sont également écoulées des poules de réforme (poules pondeuses en fin de carrière qui ne peuvent être consommées que bouillies), entières ou découpées. Sans oublier les sous-produits de découpe de dinde : ailerons, dos, cous, croupions. Au Cameroun, par exemple, le poulet congelé entre dans le pays essentiellement sous forme découpée. Les poulets entiers ne constituent qu'un peu plus du 5^{ème} des importations.

Achats au poids selon les besoins et les moyens, vente au détail de petites quantités pour une demande essentiellement urbaine, facilité de préparation (la viande de la volaille importée est déplumée, découpée, prête à la cuisson), restauration rapide et facilité d'accès à ces produits, pour une population africaine à faible pouvoir d'achat²⁵ : ces différents éléments, surtout les prix de vente plus bas

²⁴ OFIVAL, Le marché des produits carnés et avicoles, *ibid*, p.317..

²⁵ « L'Afrique subsaharienne représente le plus fort pourcentage et la croissance la plus rapide de la pauvreté humaine. On estime que la pauvreté monétaire touchera la moitié des habitants de l'Afrique subsaharienne à l'horizon 2000 », PNUD 1997.

que les prix locaux, expliquent à suffisance l'importante augmentation de ces produits d'importation.

2.2. La concurrence des viandes importées

Les écarts au niveau du prix de vente entre la viande de volaille congelée importée et les produits locaux se vérifient dans chacun des pays d'Afrique subsaharienne confrontés à des importations massives. Les importateurs locaux prennent une grande marge bénéficiaire et, malgré cela, les découpes de poulet congelées et importées se vendent à des prix beaucoup plus bas que la production locale

« Au Sénégal, les commerçants locaux achètent le kilo de cuisses de poulet congelées entre 200 et 400 francs CFA²⁶ et le vendent sur place à environ 800 francs CFA, alors que le prix de vente du kilo du poulet local se situe entre 1350 et 1500 francs CFA » (Michel Gbaguidi, ingénieur et vétérinaire à Dakar).

En Côte d'Ivoire, selon les documents de déclaration douanière, les prix CAF moyens (coût, assurance, fret) des viandes de volaille importées en 2003 étaient de 539 francs CFA/kg pour les poulets entiers (coqs et poules de réforme) ; 463 francs CFA, pour les morceaux de poulets (cuisses, pilons, ailes...) ; 447 francs CFA, pour les morceaux et abats de dindes et dindons (croupions, cuisses, ailes...). Au cours de la même période, le prix du poulet local abattu était de 1.443 francs CFA/kg²⁷.

« L'extrême pauvreté touche la moitié des Africains et la faim un tiers d'entre eux, tandis qu'environ un sixième des enfants meurent avant l'âge de cinq ans », PNUD 2003.

²⁶ 1 euro égale 655,957 francs Cfa ; 1000 francs Cfa égalent 1,5244 euro. Le franc cfa couvre les deux zones suivantes: la Communauté financière africaine pour l'UEMOA (Union monétaire Ouest-africaine composée de 7 pays, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et la Coopération financière en Afrique centrale pour la CEMAC (Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale composée de 6 pays, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Tchad, Guinée équatoriale).

²⁷ Le Professionnel agricole, mensuel d'information, de formation et d'éducation du monde rural », n°15, février 2004, Côte d'Ivoire.

A Cotonou au Bénin, on constate les mêmes écarts de prix au détail entre les volailles locales et les découpes de volailles importées. Le prix va du simple au double, et même plus, entre la poule entière importée (environ 800 francs CFA) et la poule de réforme locale en vif (2.000 francs CFA).

Le Rapport d'étude sur le **Cameroun** avance également des chiffres sur la compétitivité de la viande de volaille importée : les importateurs locaux achètent les poulets à des prix se situant autour de 450 francs CFA et 650 francs CFA le kg (pour la Belgique : 472,59 francs CFA ; pour la France 499,36 francs CFA).

Ils les revendent sur les marchés locaux à des prix tournant autour de 900 francs CFA et 1.100 francs CFA, alors que le prix de vente du poulet local est à un minimum de 1.350 francs CFA.²⁸

Selon le **Professionnel Agricole**²⁹, un mensuel d'information en Côte d'Ivoire, **quatre raisons principales expliquent la différence importante entre le prix des poulets entiers vendus par exemple aux exportateurs en Belgique ou en France et revendus sur les marchés africains** : les morceaux et abats de volailles sont importés à vil prix à cause de leur valeur commerciale quasi nulle sur leur marché d'origine. Les parties dites nobles que sont l'escalope et le blanc de poitrine ont permis au préalable une bonne valorisation du produit ; dans certains cas, ces produits ne seraient plus commercialisables dans les pays d'origine, vu leur délai de consommation dépassé. Ils constitueraient alors un danger pour la santé publique ; ces produits avicoles entreraient, en partie, par fraude en passant à travers les mailles du contrôle douanier sans payer toutes les taxes à l'importation ; les poulets entiers importés seraient fortement subventionnés par des restitutions à l'exportation. En effet, la Commission européenne a consenti une augmentation du montant des restitutions à l'exportation de 300 à 350 euros la tonne de viande de volaille depuis avril 2002 en Côte d'Ivoire.

²⁸ ACDIC et SAILD, *Rapport d'étude*, ibid, p. 52.

²⁹ Le Professionnel agricole, n°15, février 2004, Côte d'Ivoire.

Nous verrons dans « Dumping dans le secteur avicole ? », ce qu'il en est des subventions aux exportations dans ce secteur de l'agroalimentaire.

3. SIX SITUATIONS NATIONALES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

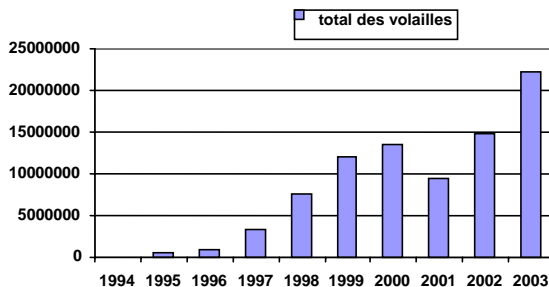
Si l'origine et la quantité des importations de poulets (et cuisses de poulet) congelés varient d'un pays à l'autre, il apparaît clairement que tous les pays d'Afrique subsaharienne doivent faire face à des importations croissantes, aux conséquences dramatiques pour les paysans-producteurs et les économies nationales.

3.1. Le Cameroun

3.1.1. Importations massives et incontrôlées de poulets congelés

Tab. 6 : Evolution des importations de poulets congelés sur les dix dernières années

Année	Total des volailles (kg)
1994	59 856
1995	490 748
1996	978 314
1997	3 286 271
1998	7 593 345
1999	11 946 247
2000	13 480 966
2001	9 376 664
2002	14 746 069
2003	22 153 578



Source: Données des services de la mécanographie et de la direction des douanes du port de Douala

En 1996, le Cameroun importait 978 tonnes de poulets congelés ; en 2003 : 22 154 tonnes. En l'espace de sept ans, c'est une augmentation d'environ 2100%, soit un taux d'accroissement annuel moyen d'environ 300%.

L'accroissement le plus important se situe entre 2002 et 2003 : en l'espace d'un an, on est passé de 14 750 à plus de 22 000 tonnes.

Après la signature des accords de l'OMC

Jusqu'en 1996, l'importation de viande de volaille au Cameroun reste très faible et sans grand danger pour la production locale. A peine quelques dizaines de tonnes de viande de canard, d'oie et de pintade arrivent au port de Douala. Cette viande importée complète la production nationale. Elle est surtout consommée par la population urbaine, en particulier par les expatriés européens.

C'est au cours de l'année 1996 que démarre vraiment l'importation massive de volailles, juste quelques mois après la ratification par le

Cameroun des accords de l'OMC, en septembre 1995. C'est surtout une importation de coqs et poules (réformées) congelés : 74% des importations entre 1993 et 2002 (21% de dindons et dindes et 5% de canards, oies et pintades).

La courbe et les données du tableau montrent un ralentissement des importations en 2001. Ce fléchissement fait suite à l'interdiction par le MINEPIA (ministère de l'Élevage et des Industries animales) de l'importation de viande, en provenance de pays européens. Cette décision fut prise par le Cameroun, suite à la crise des poulets à la dioxine. L'interdiction n'aura duré que six mois.

Une importation incontrôlée

L'importation massive (et partiellement frauduleuse) date de la fin des années 90 et elle va croissant :

« Les quantités signalées par les services des douanes sont nettement en dessous de celles enregistrées par le port. Quant à la courbe des quantités enregistrées au port, elle n'est pas nécessairement le reflet exact de la réalité. Certaines personnes consultées, notamment au niveau du SIFAC, ont insisté sur la sous déclaration des poids des containers. D'après elles, en dehors des autres sources de sous-estimation, près de 10% à 15% des quantités réellement importées ne sont ni déclarées, ni enregistrées, du fait d'une fausse précision du poids des containers. La sous-estimation est d'ailleurs confirmée par l'importance plus grande des données tirées des statistiques de la FAO qui, en général, restent supérieures de 15% à 20% à celles issues des services de douanes du port de Douala. Dans l'ensemble, les quotas attribués a priori et sur demande des importateurs paraissent allègrement doublés, triplés, voire quadruplés par ces derniers, lors de leurs opérations effectives d'importation »³⁰.

Qui exporte au Cameroun ?

Parmi les dix premiers pays exportateurs de poulets congelés vers le Cameroun entre 1999 et 2002, se trouvent six pays de l'Union européenne. Les Pays-Bas, la Belgique et la France se classent en tête de ces dix pays : Pays-bas (30% des importations), Belgique (19%) et

³⁰ SAILD et ACDIC, Rapport d'étude, ibid., p.45.

France (16%). Ces trois premières origines représentent 65% de l'ensemble des importations.

Les dix premiers importateurs camerounais de poulets congelés (dont par ordre décroissant Congelcam, Som's Trading Limited (STL), Poissonnerie Menengue SA...) ont représenté, à eux seuls, plus de 72% des importations, sur ces dix dernières années (1994-2003)³¹.

3.1.2. Conséquences économiques

Du fait de l'importation massive des poulets congelés, c'est toute une filière économique qui est sinistrée, du petit éleveur au village, jusqu'à l'aviculteur industriel, en passant par les commerçants et autres plumeurs. C'est une catastrophe pour le Cameroun, dont 33% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

*« Entre 1997 et 2000, alors que les importations de poulets congelés passaient de 3 300 tonnes à 13 500 tonnes (une augmentation de 309%), la production nationale diminuait, quant à elle, passant de 26 500 tonnes à 19 500 tonnes (une réduction de 26%). **Toute chose étant égale, la production nationale aura chuté de 46% en 2003, pour se situer autour de 10 500 tonnes. Une catastrophe** »³².*

« L'importation des 22 000 tonnes de poulets, en 2003, a entraîné un manque à gagner, en termes de production, qu'on pourrait estimer à 40 milliards de francs Cfa³³.

Selon l'ACDIC (Association citoyenne de défense des intérêts collectifs au Cameroun), 22 000 tonnes de poulet congelés importés en 2003 égale 110 000 emplois perdus³⁴.

³¹ ACDIC/SAILD, *ibid.*

³² ACDIC, « Livret » : importation massive et incontrôlée de poulets congelés, danger de mort. Comprendre le phénomène au Cameroun, Ed. mars 2004, p.9.

³³ *Ibid.*, p.17.

³⁴ *Ibid.*, p.14.

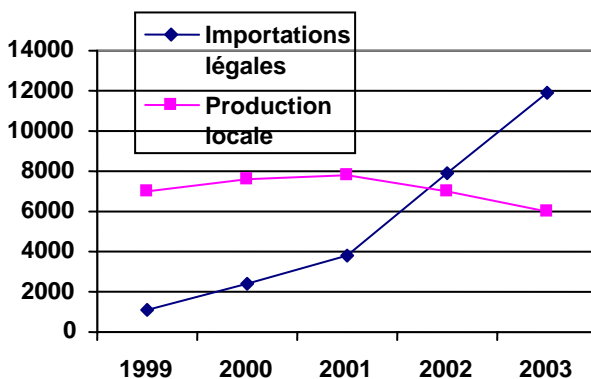
3.2. Le Sénégal

3.2.1. Importations de poulets congelés

- La filière avicole sénégalaise est une filière intégrée, de l'élevage de reproducteurs à l'abattage, avec une autosuffisance en œufs de consommation, avec une croissance de 21%, en sous filière « chair » et de 40% en sous filière « ponte », entre 1999 et 2001.

- Cette apparente situation de santé a été complètement déstabilisée, avec la mise en application du TEC (tarif extérieur commun) de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), en janvier 2000. **Avec le TEC, les droits de douane sur les importations de poulets ont été divisés par 3, passant d'environ 60% à 20%. Ceci a boosté les importations de poulets et de cuisses de poulet, au détriment de toute la filière locale.**

Tableau 7 : Sénégal, évolution de la production locale et des importations de viande de volaille



Source : Direction de la prévision et de la statistique et direction de l'élevage – Sénégal

De 1999 à 2003, le volume des importations de viande de volaille est passé de 1 137 tonnes à 11 950 tonnes³⁵. Ces

³⁵ La FAO donne d'autres chiffres : de 294 tonnes en 1999 à 8 408 tonnes en 2002.

importations sont pour l'essentiel constituées de morceaux congelés (86%).

Plus de 70% de ces importations viennent de l'Union européenne.

Les Pays-Bas et la Belgique interviennent pour 62% de celles-ci. Le Brésil est le troisième exportateur de volaille vers le Sénégal (24%)³⁶. Parmi les gros importateurs locaux régulièrement enregistrés au Port de Dakar, on note Keur Mayoro, Ets. Dame Ndiaye, Gie Cayor, Ets. Fall et Frères, Soreci, SPCA, Coimex, Patisen, Saprolait, Supermarché Damag.

- En 1999, les autorités sénégalaises décrétaient la suspension des importations de volaille, suite à la crise de la dioxine. Des opérateurs ont cependant contourné l'interdiction, en passant la marchandise par des points d'entrée non agréés (à partir de la Mauritanie et de la Gambie) et en utilisant des subterfuges (cartons de cuisses mélangés avec des cartons de poissons, etc.). Ainsi, d'importantes quantités de viande de volaille entrent frauduleusement dans le pays, par voie maritime ou terrestre, à partir de quelques pays limitrophes³⁷. Et cela, d'autant plus que les moyens de contrôle des importations sont peu efficaces. Les différents services officiels, chargés du contrôle, opèrent sans mécanisme de coordination réellement opérationnel. De plus, les moyens matériels, les ressources humaines et financières font généralement défaut. Il faut également souligner qu'aucun quota d'importation n'est fixé par l'Etat.

Début mars 2004, le Sénégal a suspendu, pour six mois, l'importation de certains produits et de matériels avicoles en provenance de huit pays frappés par la grippe aviaire, l'OMC autorisant certaines limitations d'importation en cas de risques sanitaires avérés.

³⁶ Momar Ndao, Président national de l'Association des Consommateurs du Sénégal, *Effets pervers de l'importation de poulets congelés en Afrique, le cas du Sénégal*.

³⁷ Effectivement, selon la FAO, les importations en provenance de la Mauritanie sont passées de 100 tonnes en 1998 à 5 507 tonnes en 2002 et celles en provenance de la Gambie, de 0 tonne en 1998 à 1 796 tonnes en 2000, pour redescendre à 502 tonnes en 2002.

3.2.2. Conséquences économiques

Le volume des importations de viande de volaille est passé de 1.137 tonnes, en 1999, à 11.950 tonnes, en 2003, tandis que la production locale passait de 7.007 tonnes à 5.982 tonnes.

Depuis la mise en application du Tarif extérieur commun (TEC), en janvier 2000, l'activité avicole au Sénégal a été réduite de 30%. Cette situation a entraîné 1.500 à 2.000 pertes d'emplois dans la filière, en production semi-industrielle. La production nationale de poulets de chair a été gravement affectée : les données issues de l'industrie montrent que le nombre de poussins de chair mis en élevage a diminué de 30% entre 2001 et 2003. Les organisations de producteurs évaluent à 70% le nombre de fermes ayant disparu³⁸.

La viande de volaille importée, proposée à bas prix, concurrence directement la production locale. Les petits producteurs locaux ne sont pas les seules victimes de cette situation. Les importations privent également les gros producteurs locaux d'un marché important : les hôtels. Ce marché s'approvisionne à raison de 90% en viande de volaille importée, congelée et découpée.

Mais les importations de poulets congelés ne constituent pas seulement une réelle menace pour la filière avicole. La filière céréalière est également mise en péril.

« Les importations de poulets congelés constituent à ce jour la plus grande menace pour la création d'une filière céréalière viable. Pour que l'ambition du gouvernement de produire un million de tonnes de maïs puisse se réaliser un jour, il faudrait qu'un secteur avicole puisse résorber le trop-plein de la production. Si la filière avicole n'est pas en mesure de tirer la production céréalière, les producteurs ne vont certainement pas se risquer à prendre le pari de remplacer l'arachide par le maïs »³⁹.

³⁸ Momar Ndao, *ibid.*

³⁹ Mohamed Gueye : *Sénégal : La filière avicole condamnée à terme*, Oxfam international

3.3. La Côte d'Ivoire

3.3.1. Importations de poulets congelés

- L'entrée de la Côte d'Ivoire à l'OMC, le 1^{er} janvier 1995, n'a pas eu un grand impact sur l'aviculture locale. Depuis le début des années 2000, la volaille importée est présente dans le pays, mais en petite quantité. Tant que les importations oscillaient autour de 2 000/2 500 tonnes et constituaient une sorte de complément à la production nationale, il n'y avait pas péril en la demeure.

- C'est surtout avec le déclenchement de la crise militaro-politique (à partir de septembre 2002) que les problèmes des aviculteurs se sont aggravés. Pour pallier toute éventualité de pénurie alimentaire, les Autorités ont ouvert les vannes de l'importation, sous forme d'attribution large d'autorisations. D'autant que, du fait de cette crise, les produits de l'élevage qui provenaient des pays de l'arrière-pays (Mali, Niger, Burkina-Faso) ne descendaient plus vers le Sud de la Côte d'Ivoire, le pays étant occupé dans toute sa partie septentrionale par les forces nouvelles (ex-forces rebelles). Le nombre d'importateurs de volaille est passé de 24 à 51, selon les chiffres du Ministère de la production animale et des ressources halieutiques.

- La conséquence : les taux d'importations de viande de volaille se sont envolés. En 2002, 5.680 tonnes de volailles ont été importées (5.843 selon la FAO), soit une hausse de 164% par rapport à 2001 (dont plus de 3.000 tonnes sur le seul dernier trimestre 2002). En 2003, ce furent 15.400 tonnes importées, soit une augmentation de 171% par rapport au volume de 2002⁴⁰.

Parmi les principaux pays exportateurs de produits de volailles vers la Côte d'Ivoire, on note la France, la Belgique et l'Espagne, pour l'UE.

⁴⁰ Le Professionnel agricole, mensuel d'informations, de formation et d'éducation du monde rural, n°015, février 2004, Côte d'Ivoire .

Tableau. 8 : Importations en Côte d'Ivoire de volaille 2000-2003

Années	2000	2001	2002	2003
Importations en tonnes	2 838	2 152	5 676	15 391

Source : Ministère de l'agriculture et des ressources animales

3.3.2. Conséquences économiques

Selon les professionnels de l'aviculture en Côte d'Ivoire, **la production nationale de viande de volaille, estimée à 10 000 tonnes en 2002, est tombée à 7 500 tonnes en 2003**, sous l'effet de ces importations massives de volaille congelée (cuisses, ailes, pattes et croupions) très bon marché. Alors que le prix du poulet de chair prêt à cuir (Pac) local oscille autour de 1 500 francs CFA le kg, le même poulet importé est vendu à 539 francs CFA le kg.

Plusieurs petits éleveurs, incapables de supporter la concurrence avec la volaille importée, ont dû mettre la clé sous le paillason. Les grands producteurs, installés à Abidjan et dans la banlieue, sont également touchés. Ils résistent difficilement face à la crise de la filière avicole. C'est le cas d'Alci, d'Ivoigrain, gros fournisseurs de nourriture, mais aussi producteurs de volailles. Les prix des intrants et des poussins ont augmenté, à cause des taxes et des droits perçus. La production de nourriture destinée aux élevages de volaille tourne au ralenti, du fait de la diminution du nombre de poulaillers –et donc de clients- à ravitailler.

3.4. Le Bénin

3.4.1. Importations de poulets congelés

- Gros, moyens et petits producteurs avicoles du Bénin se sentent liés par la même cause : la défense et la sauvegarde de la filière avicole, menacée notamment par les importations de viande de volaille. Certes, la production locale a connu une hausse d'environ 21,5% entre 1999 et 2003. Mais le marché national est loin d'être auto-suffisant. En 1999, la production locale en viande de volaille ne couvrait que 28,2% des besoins et celle des œufs de consommation, 73,4% des besoins.

- Depuis l'entrée du Bénin à l'OMC, en février 1996, les volumes d'importations de volaille congelée n'ont fait que croître. De 1996 à 1999, ces importations sont passées de 8.364 tonnes (15.390 t selon la FAO) de viande de volaille à 42 400 tonnes (42.297 t selon la FAO), soit un accroissement de plus de 400%. Ces importations passaient à 83.403 tonnes en 2001 (51.999 t selon la FAO) et à 83.991 tonnes en 2003, soit une croissance de 98% par rapport à 1999.

Cette légère augmentation peut s'expliquer par le fait de l'interdiction officielle par le Nigeria de l'importation de volaille. Le Bénin sert en effet d'« Etat-entrepôt », de pays de transit pour la ré-exportation de viande de volaille vers les Etats de l'hinterland, en particulier le Niger, le Togo, le Burkina-Faso, le Tchad et le Nigeria. Selon la Direction de l'élevage du Bénin, 50% à 70% de ces produits sont réexportés vers les pays de l'hinterland. La forte demande des produits au Nigeria, consécutive à l'interdiction des importations, entraîne alors l'intensification de la contrebande transfrontalière, avec la complicité des douaniers.

Le Bénin n'impose pas de quotas aux importations. Il n'a jusqu'à présent pris aucune mesure législative importante, pour réglementer le secteur et protéger le marché local. Les importateurs de volaille congelée ont su installer un vaste réseau de distribution qui s'étend vers les pays limitrophes (Nigeria, Togo, Niger).

Les pays exportateurs européens sont la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, le Danemark,... En dehors de l'Europe, on trouve également les USA, le Brésil, la Thaïlande...

3.4.2. Conséquences économiques

Les importations de poulets congelés entraînent une baisse des débouchés pour la production locale, avec pour conséquence une stagnation de la production et des faillites chez les aviculteurs.

Un exemple : le dernier trimestre 2003 a été catastrophique pour les aviculteurs qui comptent précisément sur la période des fêtes de fin d'année pour réaliser de bonnes affaires. Les gros producteurs de poulets de chair ont enregistré d'énormes pertes. Heureusement, la

production et la commercialisation des œufs sont moins exposées à la concurrence des importations. Produit de très grande consommation, les œufs sont à la portée du Béninois ordinaire.

Certes, les importations de volailles (comme la plupart des marchandises) constituent une source de recettes pour l'Etat béninois, dont le budget est essentiellement fiscal. Environ 40% de taxes et impôts sont appliqués sur les volailles congelées importées (droits de douane, TVA, petites taxes pour les importateurs). Mais ce que l'Etat perd globalement à travers les conséquences économiques et sociales de ces importations est bien plus important que ce qu'il gagne au niveau des taxes sur ces produits.

Le pays peut-il envisager de devenir autosuffisant en produits avicoles? Le Dr. Jacques Douyon, président de l'ANAB (Association nationale des aviculteurs du Bénin) est affirmatif. Pour lui, la production locale pourrait assurer les besoins en consommation, à condition que le marché soit assaini, c'est-à-dire protégé contre les importations massives, et que les aviculteurs se professionnalisent.

3.5. Le Togo

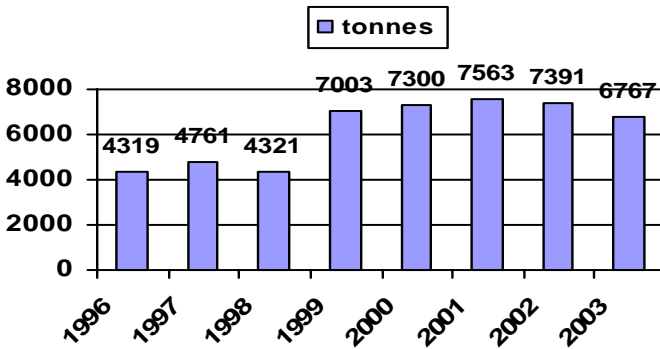
Le Togo n'est pas a priori un pays à vocation d'élevage. Seulement 1% de la population pratiquerait l'élevage au sens strict. En revanche, près des 2/3 des exploitations agricoles combinent l'agriculture et l'élevage⁴¹.

La production locale de volaille est passée de 6,4 millions de têtes en 1990 à 8,1 millions de têtes en 2000. Mais depuis, elle a amorcé une chute pour arriver, en 2002, à 6,1 millions de têtes.

On peut noter, sur une période de 8 années (1996 à 2003), une augmentation importante des volumes d'importations de viande de poulet congelé (volaille entière ou en morceaux).

⁴¹ Voir SOS-Faim :Dynamiques paysannes, n°4 mai 2004.

Tableau. 9 : Evolution des importations de volaille congelée au Togo



Source : Division Santé Animal, DEP, Direction des Douanes

Ainsi, ces volumes d'importations sont passés de 4 319 tonnes en 1996 à 7 563 tonnes en 2001. On constate une légère baisse pour les années 2002 et 2003.

Dans le cas du Togo -mais ce constat pourrait être généralisé à l'ensemble des pays touchés par ce phénomène-, le poulet de chair congelé importé entre moins directement en concurrence avec la production locale traditionnelle (« les poulets du village ») qu'avec celle des producteurs semi-industriels et industriels. Ce sont surtout ces derniers qui voient leur marché se restreindre et leur situation économique et sociale mise en difficulté.

3.6. Le Congo –Kinshasa

On peut affirmer que la dépendance vis-à-vis des importations de viande de volaille est quasi totale en République démocratique du Congo⁴².

⁴² Voir l'étude de Alain Huart : « *Diagnostic multifactoriel du secteur élevage, canevas de conception de projets de production animale dans les pays en développement, Cas type de la République Démocratique du Congo* », Faculté de médecine vétérinaire, Institut vétérinaire tropical, Université de Liège, année académique 2004-2005.

Pour l'année 2003, on constate que les importations couvrent 93% des protéines animales d'élevage consommées à Kinshasa, en porc, volaille et bœuf. Et si on ajoute les 114 697 tonnes de poissons congelés importées au cours de la même période, la production nationale ne représente plus que 3% des besoins du marché.

Tableau 10 : Productions de l'élevage local et importations de produits similaires en 2003, exprimés en tonnes (marché de Kinshasa et sa périphérie)

	Produits importés (tonnes)	Productions locales (tonnes)
Poule et poulet	49.964	450
Bœuf	6.259	1 540 (1)
Porc	4.253	400 (E)
Tripes – abats	10.807	0
Croupion de dinde	8.073	0
Œufs de table (2)	-	3 650
Total	79.356	6 040

Source : Alain Huart, Université de Liège, mémoire présenté en vue de l'obtention du grade DEA en sciences vétérinaires, année académique 2004-2005

(E) : estimation

(1) 75 000 têtes ; 15% de taux d'extraction annuel ; 250 kgs de poids à l'abattage, 55% de rendement à l'abattage.

(2) 300 000 pondeuses x 0,65 (taux moyen de ponte) x 0,055 (poids) x 365 jours.

Ces dernières années, on a pu constater une croissance rapide des produits alimentaires (volaille, bœuf, porc), importés pour le marché de Kinshasa. **Entre 1999 et 2003, les importations de volailles sont passées de 19 041 à 49 664 tonnes** ; les importations cumulées de bœuf et de porc sont, elles, passées de 3 820 tonnes à 10 152 tonnes.

Comme dans bien d'autres pays d'Afrique, lorsqu'on compare les prix, on remarque que les viandes locales sont sensiblement plus chères que les produits importés.

Tableau 11 : Qualité et prix des différentes viandes, découpes et abats, importées et produites localement à Kinshasa.

		Importé en US \$/kg	Local en US \$/Kg
Porc	Produits	Queue, pied, cotis	Toute découpe
	Prix	1,2 à 2,6	4 à 10
Poulet	Produits	Découpe, aile, cuisse	Poulet fermier
	Prix	1,1 à 1,7	3 à 6
Bœuf	Produits	Capas, poumons	Toute découpe
	Prix	1,5 – 3	4 à 10
Canard	Produits	Magrets	Entier – vivant
	Prix	Non disponible	1,5

Source : Alain Huart

Notons que la qualité des produits n'est pas équivalente: les produits importés sont constitués pour l'essentiel d'abats et de découpes (queues et pieds de porc, croupions de dinde, ailes et cuisses de poulet, capas et poumons de bovins), de bas morceaux « résidus » des marchés européens et américains.

Ces bas morceaux importés à bas prix répondent au faible pouvoir d'achat des populations qui n'ont d'autre choix que de les consommer.

Mais on peut également constater qu'il y a un débouché croissant pour les productions locales, d'abord pour celles qui ne sont pas concurrencées par des produits importés, mais aussi les autres. Car les six millions de consommateurs kinois, conscients par les médias et relativement bien informés au sujet des crises alimentaires (vache folle, dioxine) qui ont secoué l'Europe en général et la Belgique en particulier ces dernières années, sont de plus en plus attentifs à l'aspect qualité des aliments.

Un des exemples significatifs a trait à la production locale d'œufs de consommation.

Les poules pondeuses représentent le principal cheptel productif autour de Kinshasa. Il est supérieur à 300 000 oiseaux. Ce qui confirme l'intérêt qu'il y a à satisfaire, à partir de la production

locale, les besoins en œufs de table des autres grandes villes du pays (Mbuji, Mayi, Kananga, Lubumbashi,...).

Alors que la meilleure rentabilité est atteinte par l'élevage de poules pondeuses, les producteurs kinois sont confrontés à des importations d'œufs de consommation en provenance d'Europe. Les exportateurs européens n'hésitent pas, à l'occasion, à faire passer les containers d'œufs destinés à la consommation pour des containers d'œufs pour l'élevage, les taxes à l'entrée pour ce produit étant moins élevées que pour les œufs de consommation. Ces importations ne sont pas sans danger pour les populations locales.

Œufs périmés sous le soleil du Congo-Kinshasa

« Un document indique que 3 600 cartons d'œufs provenant de Hollande, produits le 28 août 2002 et qui peuvent en principe être vendus jusqu'au 28 février 2003, ont été jugés « fécondés, altérés et impropres à la consommation », lors d'une inspection à Kinshasa. Il n'est pas nécessaire de passer par des analyses de laboratoire pour deviner que des œufs pondus en août, emballés, mis dans des containers, amenés par cargo à une température de 5 degrés et vendus en décembre sous le soleil de Kinshasa (35 degrés à l'ombre) se trouvent dans un état limite. Mais les détaillants s'en satisfont, puisqu'à l'achat, ils reviennent moins cher que les œufs produits localement (1 200 francs congolais le plateau, au lieu de 1 500 francs congolais, le plateau local). Cet afflux d'œufs importés des Pays-Bas, d'Allemagne et de Belgique, qui sont pour la plupart passés par le port d'Anvers, inquiète vivement les producteurs locaux ».

Colette Braeckman, Le journal Le Soir, 12 décembre 2002.

Une meilleure organisation des producteurs locaux, une information et une prise de conscience grandissante des consommateurs kinois, un rôle accru de médias locaux dans cette conscientisation, un contrôle plus strict sur les produits importés (aboutissant parfois à la destruction de stocks de produits périmés), ces différents éléments ont contribué par la suite à atténuer quelque peu l'impact des importations qui freinent et contrecarrent les potentialités et les capacités réelles d'une production locale en œufs pour la consommation.

CHAPITRE II

LE DUMPING ALIMENTAIRE

I. LA VERITE DES PRIX AGRICOLES MONDIAUX

« Que voulez-vous, on n'y peut rien, c'est le prix », commente Jacques Berthelot, dans son livre « l'agriculture, talon d'Achille de la mondialisation ». « Puisque le prix est l'indicateur du marché, on est toujours perdant, quand on prétend aller contre les forces du marché ! Le prix, et surtout le prix mondial, est le point fixe auquel on est toujours renvoyé, comme Cyrano à son nez ! Loin de refléter le coût d'opportunité social dans chaque pays, et notamment de correspondre à un produit de meilleure qualité objective, d'avoir le statut d'impératif catégorique que nos économistes lui reconnaissent, le prix, et surtout le prix mondial d'un produit agricole et alimentaire, est un condensé de tellement d'informations, de natures diverses, qu'il en devient un leurre, un miroir aux alouettes »⁴³.

1. Une part minime de la production mondiale

Les prix mondiaux des produits agricoles sont soumis à toute une série de fluctuations.

Le prix mondial ne concerne qu'une part minime de la production mondiale : à peine 10% des produits agricoles sont échangés sur les marchés internationaux. Sur la moyenne des 7 années 1995-2001, cette part a été de 10,8% pour les céréales, 6,9% pour les viandes, 6,5% pour les produits laitiers. Il s'agit surtout d'échanges d'excédents, soumis à des marchés extrêmement volatils (instables). Le prix mondial, anormalement faible, n'est pas représentatif des réalités productives et sociales de la très large majorité des producteurs.

Ce n'est qu'un prix international, souvent celui du pays le plus « compétitif » (par exemple, la Nouvelle Zélande pour les produits laitiers, alors que ce pays ne produit que 2,2% du lait mondial).

⁴³ Jacques Berthelot, *l'Agriculture, talon d'Achille de la mondialisation*, Ed. L'Harmattan 2001, p.69.

2. Des prix manipulés

Ces prix mondiaux sont manipulés par les oligopoles agroalimentaires, de l'industrie comme de la grande distribution, de plus en plus concentrés. Les firmes multinationales agroalimentaires ont une véritable expertise dans la capacité de manipulation des prix mondiaux. Leur taille et leurs moyens financiers confèrent à ces firmes un pouvoir énorme, particulièrement dans les pays du Sud, ce qui explique que les marchés mondiaux, agroalimentaires en particulier, sont très loin d'être de concurrence « pure et parfaite ». Pour gagner des marchés et imposer leurs produits dans le Sud, ces firmes n'hésitent pas à casser les prix, quitte à les relever après avoir éliminé les produits locaux.

Cargill, multinationale américaine dont le siège se situe à Minneapolis, se présente ainsi : « négociant, transformateur et distributeur international de produits agricoles dans plus de 1000 entreprises, implantées dans 72 pays, et exerçant des activités commerciales, dans 100 autres ». Cargill est le plus important négociant d'oléagineux au monde, le deuxième plus gros producteur d'engrais phosphatés et un acteur majeur du commerce des céréales, du café, du cacao, du sucre, des semences, du malt et de la **volaille**. Le chiffre d'affaires de Cargill, rien que pour le café –matière première importante dans de nombreux pays en développement– excède le produit intérieur brut de tous les pays africains, dont elle achète le café⁴⁴.

La baisse du prix mondial profite surtout à l'agro-business, à l'agro-industrie pratiquant des modes de production intensifs et aux importateurs, alors qu'elle se révèle désastreuse pour les revenus des petits et moyens agriculteurs du monde entier.

⁴⁴ John Medeley, *Le commerce de la faim, la sécurité alimentaire sacrifiée sur l'autel du libre-échange*, Collection Enjeux Planète, 2002, pp.135-137.

3. Des prix de dumping

Le prix mondial serait soi-disant le « vrai prix », parce qu'il refléterait les avantages comparatifs des pays ! Mais où est l'avantage comparatif de l'agriculteur du Mali qui produit 1 tonne de mil, pendant que son collègue français produit 1000 tonnes de blé, en recevant en plus 54 000 euros d'aides directes ? Pourtant, l'Accord de Cotonou prévoit de les mettre, en 2008 au plus tard, en totale concurrence, au sein d'un Accord bilatéral de libre-échange avec l'UE, même si les pays ACP pourront continuer à protéger certains produits pour tout au plus 20% de leur production. La libéralisation doit porter sur 90% au moins des échanges dans les deux sens (l'UE libéralisant à 100% ses importations des ACP, ce qui est déjà pratiquement réalisé, sauf pour certains produits transformés).

Les prix mondiaux sont des prix de dumping : ainsi le blé des USA et celui de l'UE sont exportés à un prix inférieur de 40% à leurs coûts de production.

II. LE DUMPING ALIMENTAIRE

1. Il y a dumping et dumping

Contrairement à toute logique économique, le dumping a été défini par l'Accord du GATT, dès 1947 (une définition reprise, dès 1994, dans l'Accord sur l'Agriculture à l'OMC), comme l'exportation à un prix inférieur au prix du marché intérieur et non comme l'exportation à un prix inférieur au coût de production dans le pays d'origine.

Cette deuxième définition correspond pourtant beaucoup mieux à la valeur « construite » du produit.

Ce n'est pas un hasard si l'OMC tient toujours à caractériser le dumping comme l'exportation à un prix inférieur au prix du marché interne. Aujourd'hui, une nouvelle forme de dumping se traduit par

de bas prix payés par l'agro-industrie aux producteurs, bas prix compensés par des aides directes à la production, payées en fait par les contribuables⁴⁵. Ce qui permet à l'agro-industrie d'exporter les excédents au même prix mondial très bas (inférieurs aux coûts de production dans les pays d'origine), avec les mêmes effets dévastateurs pour tous les paysans.

Les soutiens agricoles, en Europe et aux Etats-Unis, sont devenus essentiellement des aides directes au revenu des producteurs, le plus souvent attribuées sans plafonds par exploitation ni maîtrise effective de la production. Ces aides prennent cependant le caractère d'aides indirectes à l'exportation, dès lors que les produits ainsi subventionnés arrivent sur les marchés extérieurs.

La réduction des subventions directes aux exportations dissimule ainsi le rôle croissant des aides indirectes aux exportations. L'accord sur les « aides autorisées » et « non autorisées » (les « boîte verte » et « boîte orange ») favorise ouvertement ces aides détournées, utilisables en fait par les pays industrialisés, et lèse les pays du Sud, dépourvus de protection et de mécanisme de soutien.

Cette escroquerie majeure, qui est l'axe central des réformes du Farm Bill (USA) et de la Politique agricole commune de l'UE (la PAC), se heurte aujourd'hui à un refus croissant des autres pays, comme on l'a vu à la Conférence interministérielle de l'OMC à Cancún.

2. Les ravages du dumping alimentaire

En parfaite contradiction avec le credo libre-échangiste, l'Europe, les Etats-Unis et le Japon arrosent leurs producteurs agricoles de subventions toujours plus élevées. Celles-ci sont associées à la baisse

⁴⁵ Les subventions agricoles totales de l'ensemble des pays de l'OCDE (représentées par l'indicateur EST, estimation du soutien total) se sont élevées en moyenne pour les années 2001 à 2003 à quelque 325 milliards de dollars. Un peu moins de la moitié de ces subventions sont, en partie, des dépenses publiques dont les agriculteurs ont bénéficié collectivement (dépenses de recherche, inspection sanitaire, infrastructures collectives, stockage public, promotion des produits, etc.). Certaines aides « indirectes » - aides aux intrants et aux investissements agricoles- ont cependant le même effet de réduire les coûts de production des agriculteurs et de leur permettre de supporter des baisses de prix.

des prix à la production. Aux Etats-Unis par exemple, les prix des produits agricoles bruts (maïs, blé, soja, coton et riz) ont baissé de plus de 40% depuis 1996⁴⁶. Un rapport 2003 de l'Institut for Agriculture and Trade Policy aux Etats-Unis estime que les niveaux de dumping (proportion dans laquelle le prix à l'exportation est inférieur au coût de production) se situent entre 25% et 30% pour le maïs, 40% pour le blé et 57% pour le coton⁴⁷.

Pendant 30 ans, entre 1962 et 1992, l'absence de protection aux frontières, en ce qui concerne surtout les importations d'aliments pour bétail, les subventions à l'exportation et la non-maîtrise de la production agricole ont engendré la production de surplus.

Ainsi, vers la fin des années 1970, des excédents de plus en plus importants sont apparus en Europe de l'Ouest. Le fonctionnement du mécanisme d'intervention à travers la Politique Agricole Commune (PAC) s'est traduit par la constitution de stocks croissants et extrêmement coûteux de céréales, de beurre, de poudre de lait et de viande.

Les exportations subventionnées et les déstockages à bas prix des produits européens ont concurrencé, de manière déloyale, les productions non protégées des pays en développement.

Ce fut par exemple le cas des exportations de viande européennes subventionnées vers l'Afrique de l'Ouest, du Centre ou encore vers l'Afrique australe.

En 1991, le « capa » (quartier avant du bœuf, désossé congelé) de l'UE arrivait à Abidjan à 4,5 francs français le kg, après avoir reçu une subvention de 13 francs français le kg. Il était revendu au détail à 10 FF le kg, contre 19 FF pour la viande locale. Si bien que les importations ivoiriennes de bétail **sahélien** ont chuté, passant de

⁴⁶ Daryyll Ray, Daniel De La Torre Ugarte, Kelly Tiller, *Repenser la politique agricole des Etats-Unis, changer d'orientation pour assurer des revenus aux agriculteurs du monde entier*, Agricultural Policy Analysis Center, The University of Tennessee, septembre 2003 p.9.

⁴⁷ *Repenser la politique agricole des Etats-Unis*, ibid, p.11.

67% de la consommation nationale, en 1975, à 28%, en 1988. Les importations hors Afrique passaient de 16% à 52%⁴⁸.

Le blé, la farine ont également bénéficié d'un puissant soutien de la Commission européenne, afin d'écouler les excédents. Les céréales, produites localement, furent alors durement concurrencées. L'importation croissante en Afrique noire de blé fortement subventionné (au titre des exportations commerciales et de l'aide alimentaire) a provoqué un changement des habitudes alimentaires. Le pain de blé est devenu un « aliment de base ». Ce qui a rendu non rentable la fabrication de substituts locaux aux pains et aux gâteaux, techniquement possible avec 50% de produits locaux. La quasi-disparition de toute protection douanière, depuis janvier 2000, rend encore plus difficile toute protection de substitution⁴⁹.

L'aide alimentaire, très utilisée par les Etats-Unis, peut également être considérée comme un soutien à l'exportation. Les excédents sont achetés par l'administration et sont ensuite bradés ou donnés. Ce qui permet d'écouler les stocks, de conquérir de nouveaux marchés et d'exercer une concurrence déloyale sur les productions locales.

La Commission européenne a, elle-même, reconnu en 1995 l'effet pervers de l'aide alimentaire : « *L'aide va à l'encontre d'une politique de sécurité alimentaire à long terme. Elle entretient la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Elle concurrence et déstabilise les systèmes locaux de production et de commercialisation. Elle modifie les habitudes alimentaires des populations. Elle coûte cher (le prix du transport représente 30% du budget global). Elle est gérée par les donateurs, dans des structures d'où sont absents les nationaux : de véritables Etats dans l'Etat qui désresponsabilisent les gouvernements locaux* »⁵⁰.

⁴⁸ Jacques Berthelot, *L'agriculture, talon d'Achille de la mondialisation*, ibid, p.112.

⁴⁹ Ibid, pp.112-113.

⁵⁰ Inades Formation, *Sécurité alimentaire en Afrique : un enjeu pour le développement*, Les Dossiers Développement Agripromo, 1998.

3. Et le « dumping » social ?

Il n'y a pas que le dumping économique. Existe également le « dumping » social (les « avantages comparatifs ») que l'on considère souvent comme une composante essentielle du dumping

De grandes multinationales de l'agro-business, au Nord comme dans des pays du Sud, des latifundistes agro-exportateurs sud-américains, sud-africains, etc. disposent tout à la fois de très vastes espaces peu coûteux⁵¹ et d'une main-d'oeuvre parmi les moins chères du monde. Si ces entreprises vendent à très bas prix, y compris sur les marchés domestiques, c'est principalement parce qu'elles exploitent leurs travailleurs, la main d'œuvre paysanne.

C'est par exemple le cas de la Thaïlande qui exporte le riz thaïlandais en Afrique (au Burkina Faso...). Ces exportations à bas prix cassent les marchés locaux mais, techniquement, ces prix ne sont pas nécessairement en dessous des coûts de production dans le pays d'origine. La main-d'œuvre n'est pas chère ; l'offre est nettement supérieure à la demande ; le gouvernement et les exportateurs thaïlandais ont des stocks importants qu'ils écoulent à très bas prix. Il n'existe plus de subventions à l'exportation, mais les banques privées offrent des « packaging crédits ». Elles offrent aux exportateurs des taux très bas, ce qui leur permet d'acheter le riz et de l'exporter. Les principales aides du gouvernement sont en fait des mesures de soutien des prix.

⁵¹ Durant la longue période de la colonisation, les colonisateurs ont mis la main sur de grands espaces, chassant ou massacrant les occupants des terres. Les descendants des colons disposent ainsi d'espaces peu coûteux. On les retrouve dans le groupe de Cains, formé de 17 pays fortement exportateurs de produits agricoles (Australie, Brésil, Canada, etc).

4. Plaintes à l'OMC pour subventions directes à l'exportation !

Les aides directes à l'exportation jouent désormais et vont jouer un moins grand rôle. La réglementation de l'OMC va dans ce sens.

Le non-renouvellement de la « clause de paix », à la dernière Conférence de l'OMC à Cancún, ouvre des possibilités nouvelles pour le dépôt de plaintes auprès de l'Organe de Règlement des Différends de l'OMC. A partir du 1^{er} janvier 2004, l'ensemble des subventions agricoles à l'exportation sont plus facilement attaquables à l'OMC, puisque la « clause de paix » n'a pas été renouvelée. Celle-ci demandait aux membres de faire preuve de « modération » dans leurs poursuites, dans la mesure où les subventions à l'exportation étaient accordées selon les critères de l'Accord agricole.

Des pays comme le Brésil ou l'Inde ont déjà attaqué à plusieurs reprises l'UE et les USA, notamment les panels introduits par le Brésil, l'Australie et la Thaïlande à l'encontre du dumping sucrier de l'UE et celui introduit par le Brésil à l'encontre du dumping cotonnier des USA.

« A la suite d'une plainte du Brésil, un rapport de l'OMC condamne pour la première fois les subventions américaines versées à 25 000 producteurs de coton, riches pour la plupart. Supérieures à 3 milliards de dollars par an, ces subventions ont eu pour effet une forte hausse des exportations américaines, passées de 20% des exportations mondiales en 1999 à 40% cette année. Situation d'autant plus absurde que les coûts de production américains sont parmi les plus élevés. La baisse du prix mondial qui a suivi a affecté le plus durement les pays d'Afrique de l'Ouest, très dépendants des exportations de coton. Le refus américain de supprimer ces subventions avait été une des raisons du fiasco de l'OMC à Cancun en septembre 2003. Les pays en développement vont peut-être obtenir, grâce au droit international, ce qu'ils n'ont pu obtenir par la négociation. Mais cela prendra du temps, car les Etats-Unis feront appel de toutes les décisions les condamnant ».

Le quotidien Libération, 3 mai 2004

5. L'OMC et l'agrobusiness

L'accord obtenu à l'OMC, le 31 juillet 2004 entre les 147 pays membres, est un nouveau coup dur pour les paysanneries, en Europe comme dans les pays du Sud⁵². Il permet aux pays du Nord de préserver leur système de soutien interne découplé, qui contribue à ce que le revenu des paysans, dont les cultures sont subventionnées, soit constitué essentiellement de paiements publics, et non de la vente de leur production. Ce système représente d'une part une injustice vis-à-vis de tous les producteurs européens des secteurs non soutenus (fruits et légumes, vin,...) et, d'autre part, vis-à-vis des paysans des pays du Sud dont les productions sont placées en concurrence avec des produits vendus à des prix ne correspondant pas aux coûts de production. En outre, cet accord est un nouveau pas vers le démantèlement des barrières douanières, seule protection légitime, accessible à tous les pays, riches comme pauvres, qui permettrait de maintenir les prix des produits agricoles et ainsi les revenus des paysans dans le monde entier. Si cet accord permet la reprise des négociations du cycle de Doha, ironiquement appelé « cycle du développement », il fait avant tout apparaître la volonté des pays du Nord de maintenir abusivement, par le découplage des aides, le maintien des soutiens internes, le refus de mettre en place une véritable politique de maîtrise de l'offre et leur orientation exportatrice. Il s'agit prioritairement, pour les dirigeants politiques, de garantir aux firmes transnationales agroalimentaires un approvisionnement à des prix indûment bas, et cela au détriment du revenu des paysans. A l'évidence, ce n'est pas le sort des paysans qui intéresse les responsables politiques ou encore l'OMC, mais bien plus la préservation d'un système qui gonfle artificiellement les profits des multinationales de l'agro-industrie et de la grande distribution.

⁵² Déclaration de la CPE (Coordination Paysanne Européenne), Bruxelles 3 août 2004

III. DUMPING DANS LE SECTEUR AVICOLE ?

1. Coûts de production et compétitivité de la volaille importée en Afrique

Deux étapes permettent de mesurer la compétitivité des viandes importées : d'une part, une comparaison de coûts de production dans les principaux pays fournisseurs avec ceux pratiqués dans deux pays d'Afrique de l'Ouest ; d'autre part, une analyse des prix sur le marché africain⁵³.

1.1. Les coûts de production

Tableau. 12 : Comparaison des coûts de production dans les principaux pays fournisseurs et dans deux pays côtiers d'Afrique de l'Ouest

	France (1999)	Brésil (1999)	Sénégal (1998)	Bénin (1999)
Performances techniques				
Age (jours)	40	46	45	56
Poids (kg)	1,9	2,3	1,8	1,7
GMQ (gain de poids moyen quotidien en g/jour)	46,5	49,5	40	29,6
Indice de consommation (kg d'aliments par kg de carcasse)	1,89	1,92	2,2	2,4
Mortalité (%)	5,9	4,6	10	6
Prix (en FF)				
Prix du poussin de 1 jour	1,2	0,8	3,75	5,5
Prix au kg d'aliment	1,23	0,8	2,1	1,65
Charges (en FF/kg vif)				
Coût aliment	2,31	1,54	4,62	4,125
Coût poussin	0,66	0,36	2,08	8,759
Total autres charges	1,035	0,3	1,71	4,045
Coût de production poulet vif (sortie élevage) en FF/kg vif	4,00	2,20	8,41	16,93
Ecart de coût de production (Brésil base 100)	182	100	382	769

Sources : d'après Ofival, 2000, Pradère, 1998 et Ako, 2001.

⁵³ Voir *Les exportations européennes de volailles vers l'Afrique*, ibid.pp. 7,8,9.

Les coûts de production dans les deux pays exportateurs retenus (France et Brésil en 1999) sont très bas par rapport aux coûts de production en Afrique (Sénégal en 1998 et Bénin en 1999).

Les coûts de production du poulet vif (sortie élevage) au Sénégal, en anciens FF/kg vif, sont 4 fois supérieurs à ceux du Brésil et 2 fois supérieurs à ceux de la France. Pour le Bénin, c'est le double : 8 fois supérieurs à ceux du Brésil et 4 fois supérieurs à ceux de la France.

Au Sénégal et au Bénin, les coûts de production sont élevés, en raison notamment du prix des principaux intrants (aliments et poussins), encore en grande partie importés. De surcroît, ces difficultés à s'approvisionner freinent la compétitivité –et par voie de conséquence le développement- des filières avicoles. Pendant la saison sèche notamment, certaines matières premières sont parfois indisponibles, car l'offre est destinée en priorité à l'alimentation humaine. **Concernant ces matières premières, l'alimentation représente en moyenne 70% du coût de production du poulet de chair.**

1.2. Les prix sur le marché africain

Concernant la politique des prix sur le marché africain, si l'on observe les coûts aux différentes étapes de la filière pour les trois produits les plus importés (poules entières, cuisses de poulets, ailerons de dindes), on constate que le prix de revient de bas morceaux en France est largement inférieur au prix de revient en Afrique. Sur base du prix CAF (Coût Assurance Fret), avant dédouanement, les produits importés sont très compétitifs. Même en appliquant un droit de douane d'environ 30 à 35% du prix CAF sur les morceaux de volailles et une remontée des prix pour certains morceaux, leur prix de détail sur les marchés africains est inférieur au coût de revient du poulet local.

2. Qu'en est-il des subventions aux exportations?

2.1. OMC et baisse des subventions

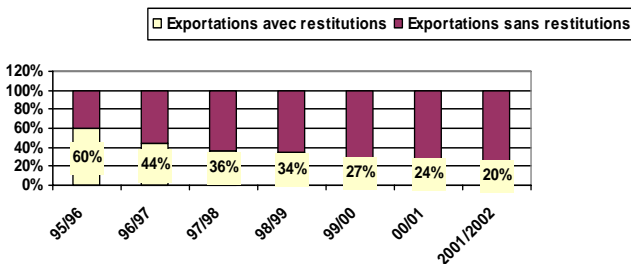
Les Accords de Marrakech, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1995, ont introduit une baisse programmée des exportations communautaires de viande de volaille, bénéficiant de restitutions (subventions).

Si en 1995/96, quelque 60% des volumes de viande de volaille, exportés par l'Union européenne, l'étaient avec des aides communautaires, seulement 20% des volumes en bénéficiaient, en 2002.

Si 80% des exportations de volaille et de porc de l'UE ont pu se faire, ces dernières années, sans subventions à l'exportation, c'est parce que plus de 50% de leur coût de production est représenté par l'aliment du bétail, fait de COP (céréales, protéagineux et tourteaux d'oléagineux) qui reçoivent de fortes aides directes.

L'aviculture européenne a bénéficié, de manière indirecte, de soutiens internes, par le biais de la baisse du prix des céréales ; cependant, ces soutiens internes ont été elle-ci largement amputés par la suppression des farines animales (2001) et l'augmentation du prix des intrants en 2003/2004.

Tableau. 13 : Exportations européennes de viande de volaille à destination des Pays Tiers



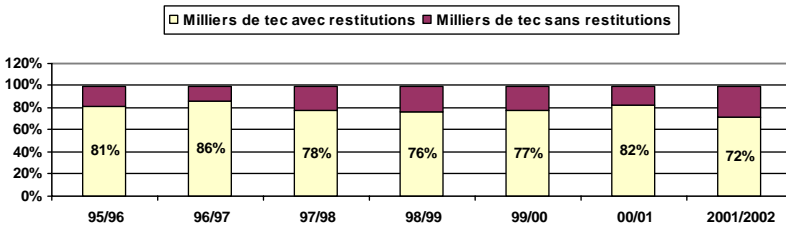
Sources : OFIVAL/DEP

2.2. Priorité aux PMO (Proche et Moyen-Orient)

La Commission européenne a concentré les aides à l'exportation sur le poulet entier congelé à destination du PMO (Proche et Moyen Orient).

La part relative des exportations subventionnées de poulets entiers congelés, majoritairement destinées aux pays du Proche et du Moyen Orient (plus de 90% des exportations de poulets entiers subventionnés) est passée de 81% en 1995/1996 à 72% en 2001/2002.

Tableau. 14 : Exportations européennes de poulet entier congelé à destination des pays Tiers



Sources : OFIVAL/DEP

2.3. Découpes de volailles peu subsidiées

Parallèlement, les exportations non subventionnées de poulets entiers congelés ont pris une place plus importante dans les échanges. Cela concerne surtout les poules de réformes valorisées à bas prix, notamment à destination de l'Afrique subsaharienne, mais également les découpes de volailles.

En 1995/1996, 35% des exportations de découpes de volailles ont bénéficié d'aides à l'exportation contre à peine 3% en 2001/2002. Et ces exportations faiblement subventionnées sont allées principalement vers le marché africain (Bénin, Togo...).

Y aurait-il des différenciations d'un pays à l'autre ? En Côte d'Ivoire par exemple, les poulets entiers importés seraient fortement

subventionnés par des restitutions à l'exportation. C'est en tout cas ce que déclare le périodique « le Professionnel agricole » : « la Commission européenne a consenti une augmentation du montant des restitutions à l'exportation de 300 à 350 euros la tonne de viande de volaille, depuis avril 2002 »⁵⁴.

Mais, depuis 2003, il n'y aurait plus de restitution à l'exportation de viande de volaille à destination de l'Afrique.

2.4. Les rebuts

Cuisses, pilons, ailerons, cous, croupions, poules de réforme, ces morceaux, exportés par les pays développés, ont effectivement une valeur marchande très faible sur le marché intérieur. Après tout, ils n'ont pas tellement besoin de restitutions pour pénétrer les marchés africains à faible pouvoir d'achat.

Le « Livre blanc » sur les poulets congelés importés par le Cameroun nous fournit un éclairage saisissant à ce sujet : *« les normes d'élevage de poulets destinés à la consommation dans les pays de l'Union européenne (poulet standard) imposent une densité de 10 volailles par m² et celles-ci doivent être nourries pendant 45 jours minimum. Or, que se passe-t-il ? Certains éleveurs mettent 15, voire 30 poulets au m². Au bout de 30 à 35 jours, l'éleveur commence le déstockage, c'est-à-dire qu'il trie les plus gros poulets, ceux qui ont bousculé pour se nourrir des premières provendes riches en antibiotiques (actif de croissance). L'éleveur libère ainsi de la place aux autres poulets qui eux, après 45 jours, seront vendus sur les marchés européens. Les poulets de 30 à 35 jours sont interdits de consommation dans l'UE et sont donc destinés à l'exportation. Ils sont d'ailleurs appelés « poulets exports ». Ce sont des poulets « non mûrs » et sans goût qui prennent le bateau en direction de l'Afrique, ensuite du marché de la ville, du village et puis de votre assiette »*⁵⁵.

2.5. Dumping camouflé !

La Commission européenne prétend que les viandes de volaille et de porc n'ont pas été concernées par les réformes de la PAC, depuis

⁵⁴ Périodique « le professionnel agricole » n°015, février 2004.

⁵⁵ Dossier, Importation massive et incontrôlée de poulets congelés au Cameroun, *ibid.* p.7.

1992, et qu'elles sont le plus souvent exportées sans restitutions, donc sans dumping. C'est oublier que les aliments du bétail (céréales, oléagineux et protéagineux), fortement subventionnés par la PAC, représentent au moins 50% du coût de production de ces viandes⁵⁶. Lorsque la Politique Agricole Commune a été créée en 1962, une préférence communautaire (taxe à l'importation correspondant à la différence entre le prix européen et le prix international) fut mise en place pour les céréales, le lait, la viande bovine, le sucre. Mais, sous la pression des industriels européens de l'alimentation animale et des USA, l'alimentation animale fut exclue de cette préférence communautaire et put donc entrer dans l'UE sans droit de douane. Les firmes d'alimentation animale ont développé leurs importations. Ce système a vite généré des montagnes d'excédents, non seulement de produits animaux, mais aussi de céréales.

Le dumping des excédents UE ruine les paysans du Sud et coûte cher aux contribuables du Nord

En 2000, « l'usine » UE a importé environ 50 millions de tonnes d'aliments du bétail, dont 29 millions de tonnes de soja, et elle a produit 201% de sa consommation de lait en poudre entier, 132% pour le lait en poudre écrémé, 108% pour le porc, 111% pour la volaille, 105% pour la viande bovine, 115% pour les céréales (le pourcentage pour le lisier n'est pas publié...) ! La dépendance vis-à-vis des importations de protéines végétales est remontée à 70%. L'exportation de ces excédents a coûté aux contribuables européens 4,4 milliards d'euros en 1999 pour les produits cités. Elle ruine les capacités de production de nombreux paysans du Sud qui ne peuvent produire au prix où l'UE exporte ses excédents.

⁵⁶ Voir Jacques Berthelot, Contribution sur « *Reconstruire la PAC et l'Accord sur l'Agriculture de l'OMC sur la souveraineté alimentaire sans dumping* », au Foro rural mundial, Gernika novembre 2003.

IV. À QUI PROFITE LA BAISSÉ DES PRIX AGRICOLES ?

1. Tout bénéfice pour l'agrobusiness

« Les bénéficiaires des produits de base américains sont majoritairement les grands systèmes d'élevage, souvent intégrés verticalement, les firmes multinationales de l'agroalimentaire et les pays importateurs (mais savoir si les consommateurs de ces pays en bénéficient directement n'est pas évident). Les subventions publiques procurent indirectement de larges bénéfices aux grands élevages de bétail, souvent intégrés verticalement, qui achètent l'alimentation du bétail sur le marché, en dessous des coûts de production plutôt que de la produire au sein de l'exploitation. Cela désavantage les petites exploitations diversifiées qui, typiquement, nourrissent leur bétail en partie à partir de leur propre production. Ces petites exploitations absorbent donc la totalité du coût de production pour l'alimentation. De cette manière, les bas prix contribuent à accélérer la concentration du secteur de l'élevage et à affaiblir la position des petits agriculteurs familiaux des Etats-Unis »⁵⁷.

Cette constatation vaut également pour l'UE et plusieurs pays réunis dans le groupe de Cairns (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Brésil...)

Les principaux bénéficiaires de subventions agricoles sont les plus gros propriétaires et les industries agroalimentaires. Dans l'Union européenne, 17% des exploitations agricoles reçoivent 50% de l'aide à l'agriculture. Aux Etats-Unis, 80% des petites exploitations ne reçoivent que 16% du total des subventions⁵⁸. Les agriculteurs ne vendent pas directement aux consommateurs : plus de 90% de leur production passent par les firmes agroalimentaires de la transformation, puis de la grande distribution. Ces firmes sont de plus en plus concentrées. Elles contrôlent une part croissante de la production agricole, avec le développement de la production sous

⁵⁷ Repenser la politique agricole des Etats-Unis, *ibid*, p.22.

⁵⁸ Oxfam International, Deux poids, deux mesures, commerce, globalisation et lutte contre la pauvreté, pour un commerce équitable, 2002, p.132.

contrats, où les risques sont, le plus souvent, reportés sur les agriculteurs. Ce sont elles qui effectivement captent le surplus.

Les surplus financiers ! Quels surplus ?

Alors que le prix mondial du café Robusta s'est effondré de 78% entre 1995 et 2001, ruinant 25 millions de planteurs répartis dans 50 pays, Nestlé, 2^{ème} firme agroalimentaire mondiale, a augmenté ses prix de ventes aux consommateurs de 5,3% en 2001, son bénéfice net après impôts de 15,9%. Ses 15,3 milliards de dollars de fonds propres ont dégagé une rentabilité nette de 21%.

La rentabilité nette de Kraft Foods (branche alimentaire d'Altria, ex-Philipp Moris), 1^{ère} firme agroalimentaire mondiale, a été de 15,2% en 2002 pour les 25,8 Mds de dollars de fonds propres.

L'OCDE avouait elle-même en 1998 que *« Il est à craindre non seulement que les structures oligopolistiques de distribution et de transformation conduisent à des abus de pouvoir sur le marché, mais aussi que les transformateurs et les distributeurs se taillent la part du lion dans la répartition des avantages de toute réforme à venir dans le secteur agricole ».*

OCDE, Se nourrir demain, perspectives à long terme du secteur agroalimentaire, 1998.

2. Petits exploitants agricoles et consommateurs Nord-Sud dans le même pétrin!

Les exportations subventionnées -quelle que soit leur forme- ou encore les importations avec dumping « social », resituées dans un contexte plus large d'une libéralisation des échanges agricoles encouragée par l'OMC, ont des répercussions néfastes, tant pour les petits et moyens producteurs du Nord et du Sud que pour les consommateurs, au Nord et au Sud. Avec toutefois, un impact différent : au Sud, c'est souvent tout simplement une question de vie ou de mort. Cette réalité est un des principaux fondements de la solidarité et de la « communauté d'action » Nord-Sud sur le terrain agricole.

2.1. Les producteurs

Au Nord, la libéralisation des échanges explique déjà en partie les changements rapides que connaît le secteur agricole, celui de l'élevage en particulier. Chaque année, 300 000 exploitations agricoles disparaissent dans l'Europe des Quinze. Aux Etats-Unis, le nombre d'exploitations, produisant du porc, est passé, entre 1994 et 1999, de plus de 200 000 à moins de 100 000. Dès 2001, ce nombre était tombé à 80 000⁵⁹.

Le haut degré d'intégration de la filière volaille mondiale, les délocalisations que l'on connaît dans ce secteur également (l'exemple de l'entreprise française Charles Doux délocalisant au Brésil) poussent aussi aux restructurations dans ce secteur.

Au Sud, des études sur l'impact du dumping dans la production agricole, en Afrique subsaharienne par exemple, ont montré à quel point celui-ci a détruit des secteurs entiers, économiquement viables. La Côte d'Ivoire et le Burkina Faso disposaient d'un secteur d'élevage en bonne santé, jusqu'à ce que le bœuf sous dumping de l'UE fasse son entrée sur le marché local.

Pour la masse des paysans en culture manuelle des PED, la baisse tendancielle des prix agricoles réels, qui se poursuit depuis plus de cinquante ans, a d'abord entraîné une baisse de leur pouvoir d'achat, avec une spirale infernale : incapacité d'investir dans un outillage plus performant, vente de bétail, réduction des achats de biens de consommation, extension des cultures destinées à la vente et donc réduction de la superficie des cultures vivrières destinées à l'autoconsommation, sous-alimentation, extension de la pauvreté rurale débouchant sur le chômage, l'exode rural et sur une pauvreté urbaine et périurbaine à peu près équivalente. Et comme plus de la moitié de la population active des PED est présente dans l'agriculture (70% en Afrique subsaharienne), les dégâts provoqués par le dumping et la libéralisation des échanges agricoles internationaux sont considérables.

⁵⁹ Repenser la politique agricole des Etats-Unis, *ibid*, p.22.

2.2. Les consommateurs

Les surplus plus qu'appréciables, captés par les firmes de l'agro-business et les grandes chaînes de distribution, sont réalisés sans répercussion de la baisse des prix agricoles sur les prix à la consommation. Cela a été démontré dans la plupart des pays.

En octobre 2001, la Commission européenne confirmait que les baisses des prix agricoles étaient rarement répercutées sur les consommateurs et qu'il ne fallait donc pas baisser les prix d'intervention dans le lait en escomptant des gains pour les consommateurs. En France, par exemple, l'indice des prix agricoles à la production a crû de 1,7%, de 1995 à 2001. Pour la même période, l'indice des prix alimentaires à la consommation augmentait de 12,9%, bien que les prix des matières premières alimentaires importées aient baissé de 32,5% (en 1997, 17% de la consommation alimentaire étaient importés). Aux Etats-Unis, le panier alimentaire des ménages a crû de 2,8% en dollars constants, de 1986 à 1998, bien que la valeur des produits agricoles ait baissé de 35,7%⁶⁰.

Au Sud, les importations à des prix plus bas que la production locale (produits subventionnés inférieurs au coût de production dans le pays d'origine ou produits dans des conditions de dumping « social ») sont bien souvent encouragés, dans nombre de PED, par les gouvernements en place, il est vrai sous contrainte généralement des plans d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale. Ils y voient un moyen de fournir à la population des villes des produits à faible coût, garants de la paix sociale. La baisse des prix permet effectivement aux pays importateurs de se procurer des produits de base, nécessaires pour leurs populations, à des prix moindres, ce qui constitue un avantage potentiel à court terme dans ces cas-là, surtout pour les couches les plus pauvres de la population urbaine. D'autant que les quantités de cultures de subsistance

⁶⁰ Voir Jacques Berthelot, Paysans de tous les pays...face aux multinationales de l'agroalimentaire, intervention dans le cadre des Midis du Tiers Monde, Bruxelles le 27/11/2003.

(vivrières), produites localement et concurrencées par les produits importés moins chers, baissent et rendent ainsi l'alimentation locale de base plus chère et moins sûre. Au-delà du dumping, le « tout à l'exportation », pour augmenter les revenus et éponger la dette publique ne fait qu'aggraver cette situation.

On pourrait considérer que la population urbaine, profitant de cette baisse des prix, aurait ainsi l'opportunité d'augmenter son pouvoir d'achat, avec des retombées positives, y compris pour les producteurs locaux. La réalité est bien différente. Importateurs nets de produits agricoles, les PED sont placés de fait dans une position de dépendance et d'insécurité alimentaire, à la merci des stratégies des firmes de l'agro-business.

Au Mexique, lorsque le gouvernement ouvrit ses frontières aux maïs américain et canadien à bas prix, dans le cadre de l'Accord de libre-échange d'Amérique du Nord (ALENA), des millions de paysans, confrontés à une baisse de moitié du prix du maïs, ne purent plus couvrir leurs coûts de production. Appauvris, beaucoup quittèrent leurs terres pour chercher un hypothétique boulot en ville. Au même moment, les prix aux consommateurs des produits de grande consommation au Mexique ont augmenté brutalement. L'exigence de l'ALENA –suppression de la subvention à la production de tortillas- a fait exploser le prix de cet aliment, produit de base de l'alimentation mexicaine : une augmentation de 50% à Mexico, et même plus dans les zones rurales.

CHAPITRE III

L'EUROPE DANS LE COLLIMATEUR DE LA CONCURRENCE ENTRE OLIGOPOLES

I. LES IMPORTATIONS EUROPENNES DE VIANDE DE VOLAILLE

En 2003, les importations européennes (extra-communautaires) de viande de volaille ont représenté au total 10% de la consommation intérieure, contre 8,7% l'année précédente.

Près de 96% de l'approvisionnement (extra-communautaire) de l'Union européenne a été effectué auprès de trois pays⁶¹ :

- les importations en provenance du **Brésil** ont atteint près de 446 000 tonnes et ont progressé de 8% (+ 34 000 tec). Il s'agit essentiellement de filets congelés de poulet, de volailles saumurées et de préparation à base de dinde ;

- les importations en provenance de la **Thaïlande** ont atteint 213 000 tonnes et ont augmenté de 31,4% (+ 51 000tec). Elles sont composées de filets congelés, de volailles saumurées et de préparation à base de poulet ;

- les importations en provenance des **PECO** (pays d'Europe centrale et orientale) ont atteint 147 000 tonnes et ont augmenté de 24% (+ 28 000tec). Ce sont essentiellement des filets de poulet et des produits à base de canard. Les PECO sont totalement absents sur le segment de la volaille saumurée.

En 2003, quatre produits ont représenté 91% des importations européennes de viande de volaille : les découpes congelées de poulet (34%), les volailles saumurées (24%), les préparations à base de poulet (22%), les préparations à base de dinde (11%).

En 2003, les importations européennes de poulets de chair en provenance des Pays Tiers ont poursuivi leur croissance (+ 12,9%).

⁶¹ Ofival, Le marché des produits carnés et avicoles, 2003, p.318-319.

Deux pays totalisent à eux seuls 88% de ces exportations vers l'UE : le Brésil (55% des achats extra-communautaires de l'UE) et la Thaïlande (33% des achats extra-communautaires de l'UE). Ce pays a augmenté ses exportations vers l'UE de 31,4% sur un an. Cela tient essentiellement à l'allègement des contrôles sanitaires en cours d'année⁶².

Les importations européennes de viande de volaille **saumurée**, en provenance des pays tiers, se sont considérablement développées depuis 1999 : 64% de ces importations proviennent du **Brésil** et 36% de la **Thaïlande**. Le Brésil, qui n'exportait aucune viande saumurée en 1997, est aujourd'hui le premier fournisseur de l'Union européenne. L'Allemagne importe 55% des volumes, les Pays-Bas près de 25% et le Royaume-Uni 13%. Les achats de la France restent marginaux, puisqu'ils représentent à peine 3% du total de ce produit importé par l'UE⁶³. Ils se sont toutefois fortement accrus en 2001 (6 940 tonnes contre 2 410 tonnes en 2000⁶⁴).

La production de viande au Brésil

Entre 1985 et 2002, la production de volaille au Brésil a été multipliée par quatre pour atteindre environ 6,8 millions de tonnes en 2002. A noter que celle du bœuf a été multipliée par trois au cours de la même période et celle du porc par deux. De fortes disponibilités en soja lui ont permis de développer ainsi ses productions animales. Malgré une croissance démographique élevée, l'augmentation de la production reste supérieure à celle de la consommation. Il faut préciser que 38% de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 1999. Le Brésil est le pays du monde où l'écart entre les plus pauvres et les plus riches est le plus élevé : selon le rapport 1999 du PNUD, les 20% des Brésiliens fortunés accaparaient 63,4% des revenus, ne laissant que 2,5% aux 20% les plus pauvres. Selon la *real-politique*, compte tenu de la non-

⁶² Ibid, pp.318-319.

⁶³ Ofival/Dep, Sept ans d'application des accords du Gatt dans le secteur de la volaille.

⁶⁴ Chambres d'Agriculture, La crise avicole est-elle passagère ou durable, n°918, février 2003.

solvabilité de la demande intérieure, les exportations sont le moyen pour générer le Produit intérieur brut.

II. CONCURRENCE INEGALE

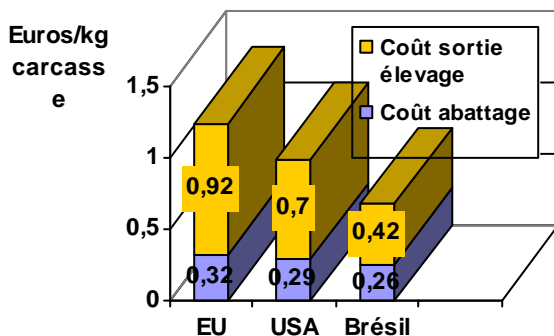
1. Coûts de production

En 1999, une étude comparative réalisée par l'ITAVI (Institut technique français de l'Aviculture), concernant les coûts de production en élevage en France, aux Etats-Unis et au Brésil avait révélé un net déficit de compétitivité des entreprises amont et des élevages français, par rapport à leurs concurrents américains. Le coût de production du poulet brésilien (sortie élevage) était inférieur de 45% à celui du poulet français et le coût du poulet américain de 25% environ.

Au premier trimestre 2003, selon les données émanant de la Commission européenne, pour le Brésil et les Etats-Unis, et des données ITAVI pour la France, le différentiel de coût (sortie abattoir) s'élevait à 45% pour le Brésil et à 20% pour les Etats-Unis⁶⁵.

⁶⁵ Confédération française de l'aviculture, Les filières avicoles en France, en Europe et dans le monde, Paris, février 2004, p. 39.

Tableau. 16 : L'abaissement des coûts de production a permis à quelques pays de jouer un rôle important sur le marché mondial



Sources : Valeur 1^{er} trimestre 2003 (ITAVI et Commission)

Ces différences de coûts de production avec, en plus, la diminution importante des restitutions de la Commission européenne aux exportations de la viande de volaille, se traduisent par des pertes de marché pour les pays de l'UE dans les Pays Tiers. Ainsi, au Moyen-Orient, les produits français (40% des exportations de viande de volaille vers cette région du monde) sont de plus en plus concurrencés par les marchandises brésiliennes et thaïlandaises.

Le Brésil vend de la viande de volaille à l'Arabie Saoudite et au Yémen au prix de 0,94 euros/kg, tandis que les prix européens oscillent autour de 2,75 euros/kg⁶⁶.

2. Avantages comparatifs

Ces écarts sont révélateurs des avantages que possèdent les filières avicoles américaines par rapport aux filières européennes :

⁶⁶ Chambre d'Agriculture, ibid.

- un approvisionnement bon marché en maïs et en soja (coût des matières premières plus faible) ;
- un climat clément (Sud-Est des Etats-Unis et régions Sud, Sud-Est et surtout Centre-Ouest du Brésil) ;
- des disponibilités en superficies d'épandage ;
- un plus faible coût de la main d'œuvre (rémunération horaire et charges sociales) ;
- une compétitivité dopée, en ce qui concerne le Brésil, par le recul de sa monnaie, le Real (celui-ci a perdu 38% de sa valeur sur les neuf premiers mois de 2002) ;
- des contraintes réglementaires, tant au niveau sanitaire qu'environnemental, moins strictes qu'en Europe. Mais, le Brésil respecte déjà, sous le contrôle de cabinets d'audit internationaux, des cahiers de charges imposés par des industriels européens⁶⁷.

3. Protections douanières poreuses

80% des importations UE de viande de volaille entrent en Europe à droits de douane normaux. Un cinquième des importations se fait dans le cadre d'accords bénéficiant de droits de douane réduits. Les principaux bénéficiaires sont l'Europe de l'Est, le Brésil et la Thaïlande.

En 2001, l'accroissement sans précédent des importations européennes de poulet (+ 47%) est essentiellement dû à des viandes de volaille saumurée en provenance du Brésil et de la Thaïlande. Celles-ci, de même que les préparations, bénéficient d'une nomenclature douanière qui les rend très compétitives. En effet, la taxe sur les produits saumurés n'est que de 15,4% ; celle sur les préparations varie entre 8,5% et 10,9%, tandis que, pour le poulet désossé congelé, elle est de 50%⁶⁸.

De plus, la nomenclature pour les produits saumurés est imprécise.

⁶⁷ Ibid. p. 39.

⁶⁸ La France agricole, le Brésil et la Thaïlande s'engouffrent sur le marché communautaire, 5 mars 2002.

« En effet, le saumurage est théoriquement un procédé de conservation. Il suffit de 1,2% de sel, y compris dans les produits congelés pour qu'ils soient considérés comme saumurés, même si c'est insuffisant pour la conservation. Cette faille réglementaire fait le bonheur des exportateurs étrangers, mais aussi celui des industries de transformation allemandes ou britanniques. L'Allemagne a importé près de 200 000 tonnes de volailles saumurées en 2001. Et le Royaume-Uni s'est approvisionné en force avec des préparations en provenance de Thaïlande »⁶⁹.

III. ET SI ON DELOCALISAIT ?

On peut constater aujourd'hui une nouvelle stratégie de l'agro-industrie : la délocalisation de la production animale en dehors de l'UE. C'est le remplacement des importations d'aliments de bétail non seulement par des importations de produits animaux eux-mêmes, mais aussi par la transformation sur place de ces aliments en produits animaux.

C'est ce qu'on a vu se développer en 2002 dans le secteur de la volaille : des firmes comme Charles Doux (France) ont compris qu'elles feraient plus de bénéfices en produisant par exemple au Brésil : la main-d'oeuvre et les aliments y sont moins chers et les contraintes environnementales nettement plus faibles. L'OMC est appelée à la rescousse : le démantèlement des protections à l'importation (aussi bien au Nord qu'au Sud) et l'obligation d'importer un pourcentage croissant de la consommation intérieure (au moins 5%) vont profiter davantage aux firmes agro-industrielles du Nord qui délocalisent au Sud leur production de viande, qu'aux paysans du Sud, souvent incapables de produire au prix international très bas⁷⁰.

En s'installant au Brésil en 1998, le groupe français Charles Doux a pris les devants : il met la main sur le troisième producteur avicole

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Document de la Coordination paysanne européenne (CPE).

du pays, Frangosul, qui possède cinq établissements dans le Rio grande do Sul et le Mato Grosso do Sul.

Profitant des coûts de production sensiblement plus bas au Brésil (salaires plus bas, aliments pour le bétail beaucoup moins chers), le groupe exporte du Brésil vers l'Europe et d'autres parties du monde. La volaille élevée au Brésil et exportée en Europe et ailleurs (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Proche-Orient...) concurrence directement les produits européens sur les marchés intra-communautaires et des pays tiers.

Le groupe Charles Doux

Premier groupe volailler européen, 4^{ème} groupe mondial ; 18 sites en France (la majorité de ses sites est localisée en Bretagne), une unité en Suisse, deux en Allemagne, trois en Espagne et cinq au Brésil ; 15 000 employés dans le monde, dont 5 500 en France ; 55% des exportations françaises de viande de volaille vers l'Europe et 70% des exportations françaises vers les pays tiers. Leader en Arabie Saoudite, avec 53% de parts de marché. Frangosul lui a ouvert les portes du Proche, Moyen et Extrême Orient (Doux réalise son plus gros chiffre d'affaires dans cette région du monde grâce, entre autres, aux restitutions, c'est-à-dire les subventions à l'exportation.

Les pays où Doux exporte en Afrique sont l'Angola, la RD du Congo, le Bénin, le Gabon, le Togo et l'Afrique du Sud.

IV. UNE FILIERE DOMINEE PAR QUELQUES GRANDS GROUPES

1. Les oligopoles privés dans l'agroalimentaire

La multinationale américaine Cargill (après l'absorption de Continental en 1999) assure plus de 40% des exportations américaines de maïs, un tiers de celles du soja et au moins 20% de celles de blé. La forte concentration à l'œuvre dans le secteur déborde très largement le domaine des grains et autres produits agricoles pour aboutir à de grosses « grappes » agro-industrielles

mondialisées et fortement intégrées, « du gène au rayon de l'hypermarché », en passant par la fabrication des engrais et pesticides, la production agricole industrielle ou sous contrat, le stockage et le transport des produits, ainsi que la première et seconde transformation des produits⁷¹.

Il n'est pas rare que dans les secteurs de la transformation et de la commercialisation des produits agroalimentaires, plus de 80% du commerce se retrouvent dans les mains d'une poignée de méga entreprises.

Six sociétés accaparent quelque 85% du commerce mondial des céréales ; huit se partagent de 55% à 60% des ventes mondiales de café ; sept firmes contrôlent 90% du commerce du thé dans les pays occidentaux ; trois détiennent 83% des ventes de cacao dans le monde et trois se répartissent 80% du commerce des bananes⁷².

2. Une agriculture productiviste et industrielle

Dans son « programme fondamental », le Mouvement d'action paysanne⁷³ se positionne par rapport à l'agriculture productiviste et industrielle, poussée par les multinationales agroalimentaires, et pointe les dégâts que celles-ci provoquent : *« L'agriculture productiviste et industrielle, modèle dominant de l'agriculture en Europe et dans les pays développés en général, privilégie la mission de production maximale et de compétitivité dans la guerre économique du marché mondial et du libre-échange. Ce faisant, elle relègue au second plan, voire conteste radicalement, les autres aspects de la multifonctionnalité de l'agriculture que sont l'emploi, le respect de l'environnement, l'occupation du territoire et aussi la qualité des produits et la satisfaction des consommateurs. Présentée comme moderne, cette agriculture productiviste est la principale utilisatrice d'intrants chimiques de synthèse, se*

⁷¹ Jacques Berthelot, L'agriculture, talon d'Achille de la mondialisation, ibid. pp. 79-80.

⁷² John Medeley, Le commerce de la faim, la sécurité alimentaire sacrifiée sur l'autel du libre-échange, Collection Enjeux Planète, 2002, pp.135-137.

⁷³ Le Mouvement d'action paysanne (MAP) est une organisation syndicale de défense professionnelle paysanne en Wallonie. Le MAP est membre de la Coordination paysanne européenne (CPE) et de Via Campesina.

développe majoritairement dans le domaine du hors-sol et bénéficie des apports d'une recherche entièrement « dévouée » à sa cause. En fait de « dévouement », c'est une agriculture très dépendante, parfois très intégrée, très dépendante du crédit et de l'agro-industrie, en amont comme en aval. Jouant le jeu des bas prix inspirés des prix mondiaux, l'agriculture productiviste ne peut cependant présenter un bilan positif. Elle fut marquée, ces dernières années, par de grandes crises (ESB, peste porcine, dioxine, etc.), coûteuses en argent et en image de marque ; sa compétitivité est toute relative : elle est la principale bénéficiaire des aides publiques nationales et régionales (les célèbres 20% d'exploitations importantes accaparant 80% des aides !).

3. Concentration et intégration verticale dans le secteur avicole

A l'instar de ce qui se passe dans d'autres secteurs agroalimentaires, quelques groupes importants dominent la filière avicole.

L'organisation verticale est un modèle particulièrement adapté à la production de volailles de chair. Le cycle de production relativement court, l'importance des volumes produits⁷⁴ et surtout la recherche d'économies d'échelles ont nécessité une coordination entre les différents maillons de la filière (accoupage, alimentation animale, élevage, transformation et commercialisation).

Aux **Etats-Unis**, on peut estimer que près de 85% de la production américaine de volaille de chair est intégrée verticalement, soit par des firmes d'aliments, soit par le maillon aval.

En **Chine** également, l'industrialisation rapide de la production s'est développée depuis 1990. La filière avicole chinoise reste cependant caractérisée par une segmentation assez marquée entre les marchés urbains et les marchés ruraux (production paysanne). Seule une

⁷⁴ Si le porc demeure la première viande produite dans le monde, celle de la volaille vient en deuxième lieu (30% de la production mondiale en 2002). Près de 2/3 de la production mondiale de viande de volaille est localisée dans quatre pays (Etats-Unis, Chine, Union européenne et Brésil).

minorité de fermes modernes, quasi importées clés en main des pays industrialisés, peuvent contrôler rigoureusement tous les maillons de la production et satisfaire aux exigences d'exportation.

Au **Brésil**, une forte intégration verticale, largement inspirée du modèle américain, s'est rapidement développée. Soit l'entreprise assure directement l'ensemble des activités de la filière (production de poussins d'un jour, fabrication d'aliments, découpe / transformation, commercialisation) ; soit elle en délègue une partie à des éleveurs par le biais de contrats « d'association » (élevage de poulets de chair). Actuellement, près de 2/3 de la production serait intégrée selon ces schémas. Les 3 principales entreprises intégratrices (Sadia, Perdigao, Seara) représenteraient un quart de la production nationale de poulets de chair⁷⁵.

Les **filières avicoles européennes** sont de plus en plus structurées autour de pôles dominants, situés le plus souvent en aval et intégrant les maillons amont et la production. Le degré d'intégration demeure cependant variable : les avicultures britannique, française, italienne et plus récemment allemande présentent un caractère plus intégré que les filières espagnole, néerlandaise et danoise. Le secteur de l'abattage/transformation fait l'objet de restructurations importantes autour de quelques groupes de taille européenne. Cependant, les parts de marché (en volume) des principales firmes européennes restent limitées : les dix premières firmes européennes ne totalisent que 30% des parts de marché, alors que le leader américain, Tyson, contrôle seul près d'un quart de la production des USA (les trois premiers groupes en contrôlant 45%)⁷⁶.

⁷⁵ Voir document : Situations et perspectives des productions avicoles sur le plan mondial et européen.

⁷⁶ Confédération française de l'Aviculture, *ibid.* p.21.

Tableau. 16 : Classement des douze premiers producteurs de volailles européennes sur le chiffre d'affaires (en milliers d'euros)

		1999	2000	2001	Pays
1	Groupe DOUX (consolidé)	1 285	1 408	1 601	France
2	GRAMPIAN	1 178	1 270	1 423	Royaume-Uni
3	LDC	833	1 049	1 348	France
4	A.I.A.	758	765	945	Italie
5	Groupe Gastronome	ND	762	934	France
6	Nutreco Volaille Europe	358	777	748	Pays-Bas
7	BERNARD MATTHEWS	554	580	633	Royaume-Uni
8	LOHMANN & CO.AG	917	424	590	Allemagne
9	Cooperativas Orensanas SCL	314	352	422	Espagne
10	Sun Valley Foods Limited	405	429	415	Royaume-Uni/USA
11	MOY PARK LIMITED	309	356	399	Royaume-Uni/USA
12	ARRIVE	222	269	364	France

Source : ANDI novembre 2003

* **LDC** : n°1 de la volaille en France devant Doux depuis 2003, mais troisième européen.

* **Groupe Gastronome** : troisième groupe français (marques Gastronome, Douce France, fermiers d'Ancenis).

* **Groupe Arrive** : quatrième groupe français.

En 2002, six groupes français réalisaient 75% de l'activité du secteur volaille.

CHAPITRE IV

LA LIBERALISATION DES ECHANGES AGRICOLES

« La plupart des pays industriels avancés – dont les Etats-Unis et le Japon- ont édifié leur économie, en protégeant judicieusement et sélectivement certaines de leurs branches, jusqu’au moment où elles ont été assez fortes pour soutenir la concurrence étrangère (...). Contraindre un pays en développement à s’ouvrir à des produits importés qui vont rivaliser avec certaines de leurs industries, dangereusement vulnérables à la concurrence de leurs homologues étrangères bien plus puissantes, peut avoir de désastreuses conséquences sociales et économiques. Les paysans pauvres des pays en développement ne pouvant évidemment pas résister aux produits massivement subventionnés en provenance de l’Europe et des Etats-Unis, des emplois ont été systématiquement détruits avant que les secteurs industriel et agricole nationaux aient pu engager une dynamique de croissance forte et en créer de nouveaux(...). Et, comme le commerce a été libéralisé avant la mise en place de filets de sécurité sociale, ceux qui ont perdu leur emploi ont été précipités dans l’indigence. Donc, trop souvent, la libéralisation n’a pas apporté la croissance promise mais a accru la misère ».

Joseph Stiglitz, La grande désillusion, Ed. Fayard 2002, p.42.

« La libéralisation du commerce agricole et la dérégulation, impulsées par l’OMC, le FMI, les accords de libre-échange, sont source d’importants dégâts dans le monde entier : faim, chômage, inégalités, pauvreté, dégradation des ressources naturelles s’accroissent dans le monde rural, en particulier dans le Sud. Les paysan(ne)s sont contraints à l’exode rural et à l’émigration. De plus en plus, l’industrie agroalimentaire transnationale les remplace et accapare leurs terres. L’OMC pousse à une concurrence extrême entre les producteurs. Les producteurs y perdent, et les consommateurs n’y gagnent pas : la baisse des prix agricoles profite surtout à l’industrie agroalimentaire et à la grande distribution ».

Déclaration finale de Dakar, mai 2003⁷⁷.

⁷⁷ Réunis à Dakar du 19 au 21 mai 2003, à quelques mois de l’échéance cruciale des négociations de l’OMC à Cancun, des représentant(e)s d’organisations paysannes et de producteurs agricoles d’Afrique, d’Amérique, d’Asie et d’Europe publiaient une déclaration commune. Parmi les signataires de cette déclaration, il y avait des représentant(e)s de Via Campesina, du ROPPA (réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l’Afrique de l’Ouest), de la CPE (Coordination paysanne européenne), de la KFL (Korena Farmers League) de la Corée du Sud, etc.

I. LE « LIBRE-ECHANGE » OU LA LOI DES PLUS FORTS

1. L'OMC et l'Accord sur l'Agriculture

Négocié dans le cadre du Cycle de l'Uruguay, entre 1986 et 1994, l'Accord sur l'Agriculture (un des Accords, à la base de la création de l'Organisation Mondiale du Commerce, à Marrakech en avril 1994) a pour objectif central de libéraliser les échanges, en limitant les mesures de politique agricole qui interfèrent dans le libre jeu du marché, à savoir le soutien et la protection de l'agriculture, ainsi que les subventions aux exportations (article 1).

En théorie, l'Accord agricole a donc pour but de limiter les mécanismes de soutien ayant des impacts négatifs, en termes de production et d'échanges, afin d'instaurer de meilleures conditions de concurrence sur les marchés mondiaux. En réalité, cet Accord, conçu par les multinationales de l'agro-business, les Etats-Unis et l'Union européenne, n'a fait qu'accentuer le « deux poids deux mesures » : d'un côté, il légitime, tout en les réduisant, l'utilisation d'instruments de soutien à la production et aux échanges de ces mêmes acteurs ; de l'autre côté, pour les pays du Sud, cet Accord agricole a davantage resserré la contrainte imposée, bien avant l'OMC, par le FMI et la Banque mondiale, à travers les programmes d'ajustement structurel. La conséquence a été le démantèlement des politiques interventionnistes dans l'agriculture locale (diminution, voire suppression des crédits, des subventions aux intrants, privatisation de services agricoles), la suppression des instruments de protection douaniers couramment utilisés, à savoir les restrictions quantitatives, les relèvements des droits douaniers.

2. L'Accord de Cotonou

L'Accord de Cotonou est venu renforcer davantage encore les mesures de libéralisation des échanges agricoles, dictées par le FMI, la Banque mondiale et l'OMC.

Cet Accord de partenariat entre les 25 pays de l'Union européenne et les 76 pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), signé en juin 2000 à Cotonou (Bénin), porte la marque du processus de libéralisation-mondialisation : promotion du secteur privé, dépérissement progressif de l'Etat africain, exigence d'intégration des marchés dans des zones de « libre-échange ».

Cet Accord organise la destruction des mécanismes de solidarité qui avaient été mis en place entre l'UE et les pays ACP, ces quarante dernières années. Ainsi, exige-t-il, pour fin 2007, le démantèlement des préférences commerciales unilatérales, de libre accès de produits ACP sur le marché européen. Les mécanismes de compensation du déficit des recettes d'exportation, suite à la fluctuation de prix sur les marchés mondiaux – les fameux Stabex et Sysmin- seront supprimés. De même, les protocoles organisant des systèmes de quota avec prix garantis sur des produits de base, comme la banane, le sucre, la viande bovine, sont, à terme, promis au démantèlement.

De nombreux pays en développement ont libéralisé à une allure extraordinaire et sont aujourd'hui beaucoup plus ouverts au commerce que les pays industrialisés, souligne le Rapport d'Oxfam International 2002, « deux poids, deux mesures » : *« Des pays comme le Mozambique, la Zambie et le Mali sont bien plus ouverts que certains Etats de l'Union européenne, comme le Royaume-Uni, la France ou l'Allemagne. Seize pays de l'Afrique subsaharienne couverts par l'IRE (indice de restriction aux échanges) sont plus ouverts que l'UE (...). De leur côté, les pays industrialisés ont réduit leurs tarifs moyens, qui étaient d'environ 10% au début des années 1980, à 5%, en 1999. Toutefois, des tarifs infiniment supérieurs à la moyenne sont appliqués aux produits d'exportation, qui représentent un intérêt tout particulier pour les pays en développement, à savoir les denrées de base, le tabac, certaines boissons, les fruits et légumes, les produits agroalimentaires, ainsi que les textiles, les vêtements et les chaussures (Banque mondiale 2001). Ces pics tarifaires excèdent parfois 100%, voire plus (...). Les barrières douanières,*

imposées par les pays industrialisés, pèsent surtout sur les pays les plus pauvres. Les quarante-huit pays les moins avancés sont confrontés à des tarifs 20% plus élevés en moyenne que le reste du monde, en ce qui concerne leurs exportations vers les pays industrialisés. Ce chiffre atteint les 30% pour les exportations de produits manufacturés (FMI et Banque mondiale 2001) »⁷⁸.

3. Des règles truquées

Dans la mondialisation excluante, les entreprises, les pays, les populations de la planète ne jouent pas à armes égales. Sur le ring économique, arbitré par l'OMC, les poids plumes doivent faire face aux poids lourds, selon les règles que ceux-ci définissent. C'est le cas dans l'agriculture.

En imposant une ouverture des frontières, qui était déjà largement en vigueur dans les pays en développement, l'Accord sur l'Agriculture met en concurrence deux types d'agriculture qui n'ont rien de commun, sur le plan de la technologie et de la productivité.

Les écarts de productivité du travail entre l'agriculture manuelle non mécanisée, peu chimisée et l'agriculture motorisée et chimisée sont aujourd'hui de l'ordre de 1 à 2000.

Sur le 1 milliard 300 millions d'actifs agricoles dans le monde, 28 millions seulement, soit une infime minorité (quelque 2% : aux Etats-Unis, au Canada, dans quelques pays de l'UE, mais aussi dans le « groupe de Cairns – Brésil, Nouvelle-Zélande, Australie, Afrique du Sud...) disposent d'un tracteur et peuvent produire en céréaliculture de l'ordre de 1 000 tonnes de grains par travailleur et par an ; quelques centaines de millions (350 millions environ : 25%), touchés par la « révolution verte », dans les régions favorables des pays en développement, disposent de la traction animale et peuvent produire entre 10 et 50 tonnes de grains par travailleur ; près d'un milliard d'actifs agricoles ne disposent que d'un outillage strictement manuel et se trouvent privés de tout moyen de progrès significatif.

⁷⁸ Rapport d'Oxfam 2002, « deux poids, deux mesures : commerce, globalisation et lutte contre la pauvreté », pp. 145, 118, 119, 117.

Quelques centaines de millions de paysans pauvres, disposant seulement d'un outillage manuel sommaire, privés de semences sélectionnées, d'engrais et plus ou moins privés de terre, produisent au plus une tonne de grains par travailleur et par an⁷⁹.

II. L'ENGRENAGE

1. La dégradation des termes de l'échange

L'Afrique subsaharienne par exemple a vu, depuis le début des années 1980, se dégrader les termes dans lesquels ses produits d'exportation s'échangent sur le marché mondial contre les produits qu'elle importe des pays industrialisés. Depuis 1980, le panier des produits exportés par cette région africaine, a perdu la moitié de sa valeur, face aux produits importés du Nord. La chute des termes de l'échange, entre 1986 et 1989 (rien qu'en quatre ans !) a représenté une perte de revenus de 55,9 milliards de dollars.

Le fait le plus marquant se situe dans l'effondrement dramatique des cours des boissons tropicales (café, cacao notamment), du sucre et du coton, effondrement qui a sérieusement affecté l'économie des pays en développement, tributaires de ces produits, les pays africains en particulier. 90% des exportations de la moitié des pays d'Afrique consistent en des produits de base.

Selon le FMI, les prix des produits de base (compte non tenu du pétrole) ont baissé de 30% entre 1996 et 2000 (IMF, Annual Report 2000, p.11). De plus, la demande n'a pas augmenté au Nord, au contraire. On y voit des possibilités de substitution de matières premières, souvent facilitées par de nouvelles dispositions administratives ou réglementaires. Et cela entraîne encore davantage la chute des cours des matières premières.

⁷⁹ Voir Jacques Berthelot, *l'Agriculture, talon d'Achille de la mondialisation*, Ed. L'Harmattan, 2001 ; Via Campesina, *Une alternative paysanne à la mondialisation néolibérale*, Ed. CETIM, Genève, octobre 2000 ; Marcel Mazoyer, *Protéger la paysannerie pauvre dans un contexte de mondialisation, intervention au Sommet de la FAO*, Rome, juin 2002.

Tableau. 17: Pays, principal produit d'exportation

Pays	Principal produit d'exportation	Part de ce produit dans les revenus d'exportation en 2000
Bénin	Coton	84%
Mali	Coton	47%
Burkina Faso	Coton	39%
Tchad	Coton	38%
Ouganda	Café	56%
Rwanda	Café	43%
Ethiopie	Café	40%
Nicaragua	Café	25%
Honduras	Café	22%
Tanzanie	Café	20%
Sao Tomé et Príncipe	Cacao	78%
Guyana	Sucre	25%
Malawi	Tabac	61%
Mauritanie	Pêche	54%
Sénégal	Pêche	25%
Guinée	Bauxite	37%
Zambie	Cuivre	48%
Niger	Uranium	51%
Bolivie	Gaz naturel	18%
Cameroun	Pétrole	27%

Tableau. 18 : Prix de certains biens primaires entre 1980 et 2001

Produit	Unité	1980	1990	2001
Café (robusta)	Cents/kg	411,7	118,2	63,3
Cacao	Cents/kg	330,5	126,7	111,4
Huile d'arachide	Dollar/tonne	1 090,1	963,7	709,2
Huile de palme	Dollar/tonne	740,9	289,9	297,8
Soja	Dollar/tonne	376	246,8	204,2
Riz (Thaï)	Dollar/tonne	521,4	270,9	180,2
Sucre	Cents/kg	80,17	27,67	19,9
Coton	Cents/kg	261,7	181,9	110,3
Cuivre	Dollar/tonne	2 770	2 661	1 645
Plomb	Cents/kg	115	81,1	49,6

Prix en dollars constants de 1990.

Source : Banque mondiale, Global Development Finance 2002

Les pertes de recettes d'exportation, résultant de l'effondrement des cours du café, du cacao, du coton et du sucre, dépassent de loin les montants de l'aide publique au développement, reçus par la plupart des pays africains et des pays les moins avancés (PMA).

2. La dette

Pour rembourser leur dette extérieure sans cesse croissante⁸⁰ (alimentée par la hausse brutale, début des années 1980, des taux d'intérêts décidés à Washington et par la baisse dramatique des cours des matières premières), les PED sont contraints d'exporter toujours plus de matières premières vers les pays industriels avancés, et cela afin d'obtenir des devises fortes pour le remboursement des créances.

En 2002, le service de la dette des Pays en développement s'est élevé à 343 milliards de dollars, alors que l'Aide publique au développement (APD) nette peut être estimée à environ 37 milliards de dollars : ainsi, en 2002, les pays du Sud ont remboursé près de neuf fois plus que ce qu'ils ont reçu en APD.

La dette étrangle littéralement l'Afrique subsaharienne⁸¹. Chaque année, cette région, une des plus appauvries du monde, doit rembourser en service de la dette (les intérêts) plus que l'addition des budgets de la santé et de l'éducation de toute la région. Les

⁸⁰ En 2002, la dette extérieure de l'Afrique s'élevait à 204 milliards de dollars : elle a été multipliée par 3,4 depuis 1980. Chaque année, l'Afrique subsaharienne doit rembourser en service de la dette (les intérêts) plus que l'addition des budgets de la santé et de l'éducation de toute la région. Il y a un transfert net négatif sur la dette publique : les sommes remboursées sont supérieures aux sommes qui entrent dans la région. Ainsi, entre 1998 et 2002, les pouvoirs publics de la région ont reçu en prêts 34 826 millions de dollars, tandis qu'ils ont remboursé 49 273 millions de dollars. Ils ont donc transféré plus de 15 000 millions de dollars, en faveur des créanciers du Nord. Ceci dit, les fuites de capitaux de l'Afrique subsaharienne vers les banques des pays industrialisés sont impressionnantes : 75% à 95% des sommes empruntées à long terme, par les pouvoirs publics ou avec leur garantie, semblent avoir été réexportés sous forme de fuite de capitaux, fuites pratiquées par des élites politiques et économiques du sous-continent.

⁸¹ Voir Eric Toussaint, *La finance contre les peuples, la bourse ou la vie, le cas de l'Afrique subsaharienne*, Ed. CADTM/CETIM/Syllepse, 2004, pp. 370-384.

programmes d'ajustement structurel imposés par le Fonds monétaire international freinent ou étouffent également les possibilités de développement du secteur agricole et avicole. Ceci dit, les fuites de capitaux de l'Afrique subsaharienne vers les banques de pays industrialisés sont impressionnantes : 75% à 95% des sommes empruntées à long terme par les pouvoirs publics ou avec leur garantie ont été réexportés sous forme de fuite de capitaux, fuites pratiquées par des élites politiques et économiques du sous-continent.

3. Les programmes d'ajustement structurel

On connaît la recette épicée des PAS orchestrés par le FMI et sensés enrayer la spirale d'endettement dans laquelle sont pris les pays en développement.

Le FMI impose la dévaluation de la monnaie nationale pour rendre les exportations attrayantes pour l'extérieur et augmenter ainsi les revenus d'exportation nécessaires au remboursement de la dette. Lors de la dévaluation de 50% du franc CFA, appliquée en janvier 1994 à treize Etats africains, du jour au lendemain, la population a vu son pouvoir d'achat diminuer de moitié. Mais les détenteurs de capitaux locaux, qui avaient changé à temps leurs francs CFA en devises fortes, ont vu leur capital doubler subitement. Les pays en question, fortement dépendants de l'exportation de produits de base traditionnels, se trouvent pris au piège : ils doivent produire et vendre davantage de quantités de ces mêmes produits pour compenser la baisse des prix et maintenir le niveau global de recettes d'exportation, et cela au détriment des cultures vivrières, de la production destinée à nourrir la population locale.

Le FMI impose la réduction des dépenses publiques dans les secteurs de l'éducation, de la santé, avec des licenciements massifs dans la fonction publique.

Dans le secteur agricole, c'est l'élimination de l'intervention publique qui sécurisait les revenus agricoles des paysans et les prix des biens de consommation de base (riz, pain, lait, combustible, etc.). La diminution radicale du rôle interventionniste des pouvoirs publics

dans l'agriculture, avec la suppression des subventions aux intrants, aux services agricoles, avec la privatisation du commerce d'exportation et d'importation de produits de base, loin de libérer l'initiative privée et de favoriser l'amélioration des conditions de vie des paysans, a plutôt condamné des centaines de milliers de petits paysans à rejoindre les bidonvilles.

CHAPITRE V

DES IMPORTATIONS AFRICAINES QUI DONNENT LA CHAIR DE POULE

I. LE REQUISITOIRE CAMEROUNAIS

Dans son « Livre blanc », consacré aux importations massives et incontrôlées de poulets congelés, l'Association citoyenne camerounaise de défense des intérêts collectifs (ACDIC), est catégorique : ces poulets congelés importés sont une catastrophe pour la santé des populations.

1. Expertise à Yaoundé

Le Centre Pasteur de la capitale, Yaoundé, a procédé à l'analyse de 200 échantillons, prélevés sur 8 marchés de six villes du Cameroun. Sur base de ces échantillons, les analyses, relatées dans le rapport du Centre Pasteur du 3 février 2004, sont formelles :

- 83,5% des poulets congelés ne sont pas conformes aux critères micro-biologiques et sont donc impropres à la consommation humaine ;
- 15% sont porteurs de salmonelles ;
- 20% sont porteurs de Campylobacter.

Les salmonelles sont des parasites du tube digestif du poulet. Elles sont responsables de salmonelloses, de gastro-entérites, bref, d'intoxications alimentaires.

Le Campylobacter est la principale cause d'entérites infectieuses dans les pays industriels avancés comme dans le Tiers Monde. Cela se traduit par des troubles digestifs (nausées, vomissements, douleurs abdominales, diarrhées).

« Ces résultats, souligne le « Livre-blanc », se passent de commentaires, certes, mais justifient, au regard de leurs origines, des conditions de transport, de conservation et de commercialisation dont font partie des fameux « poulets congelés » que les Congolais appellent « Ebembe Adula », c'est-à-dire « cadavres d'Adula », du nom de cet homme d'affaires qui fut le premier à introduire les poulets congelés au Congo ».

Le Rapport des huissiers, ayant suivi les prélèvements sur les marchés, met précisément l'accent sur les conditions de conservation

et de commercialisation sur place : « Dans deux tiers des cas, les conditions de conservation sont loin d'être celles qui sont recommandées. L'absence de tout appareil de conservation est signalée dans plus de 10% des cas ; 30% des morceaux prélevés étaient déjà dégelés. Quand on sait qu'il s'agit de viande exposée à l'ambiance tropicale chaude et humide, on peut déjà s'imaginer la suite. A vue d'œil, à l'odeur et au toucher, plus des $\frac{3}{4}$ des morceaux de l'échantillon n'encourageraient pas l'appétit. Mauvaise odeur, couleur noircie à verdâtre, aspect gluant ne sont pas des indicateurs de qualité pour la consommation, sauf peut-être pour les chiens et les chats et encore ! »⁸².

Il y a rupture de la chaîne du froid. C'est ce que confirme le témoignage d'un ingénieur et vétérinaire sénégalais : « Les commerçants n'ont pas l'équipement adéquat, par exemple des chambres froides, des congélateurs pour maintenir la congélation des produits importés, qui arrivent dans des containers frigorifiques. Allez sur les marchés ! Vous verrez des dames qui vendent ces cuisses de poulets, exposées en pleine chaleur. Le soir, le produit non vendu ira éventuellement dans un frigo. Et le lendemain, il sera réexposé à la chaleur. Il y a donc congélation, décongélation, recongélation, décongélation, etc. Les grands commerçants ne stockent pas seulement des cuisses de poulet dans leurs frigos. Donc, une partie des caisses de cuisses de poulet ne sont même pas dans les frigos »⁸³.

Si le poulet importé constitue une « catastrophe pour la santé des populations »⁸⁴, les causes de cette situation alarmante semblent tenir avant tout aux conditions de conservation et de commercialisation sur place.

Il est important de rappeler que les échantillons de poulets analysés ont été prélevés sur les marchés locaux, et non au port de Yaoundé, à l'arrivée des containers frigorifiques. C'est ce qui motive d'ailleurs les réserves émises par un haut fonctionnaire, médecin vétérinaire

⁸² Voir le Rapport d'étude réalisé par SAILD et ACDIC, Importation massive et incontrôlée des poulets congelés en Afrique : le cas du Cameroun, 2003-2004, p. 61-62.

⁸³ Interview de M. Gbaguidi, Centre national d'aviculture et FAFA (fédération des acteurs de la filière agricole) au Sénégal. Interview réalisée en décembre 2003 par D. Horman.

⁸⁴ Voir le livret « livre blanc » de l'ACDIC, Cameroun : « Poulets congelés, danger de mort pour la santé des populations ».

camerounais, travaillant au Ministère de l'Élevage, à propos du « livre blanc » de l'ACDIC : *« Pour le vétérinaire que je suis, les résultats obtenus de prélèvements ne veulent pas dire grand chose. Il aurait fallu qu'ils enquêtent aussi sur les lieux de production en Europe et au port de Douala. Car, sur les lieux de distribution, les poulets sont décongelés et recongelés, ce qui favorise l'apparition des germes. De plus, la ménagère qui vient acheter du poulet va manipuler les pièces dans tous les sens, à mains nues. Là aussi, il y a des risques de transmission de germes. Les germes trouvés dans ces découpes ne sont donc pas leur propriété intrinsèque »*⁸⁵.

2. Quels poulets à l'origine ?

« Autant le savoir, souligne le « Livre blanc » de l'ACDIC, les poulets congelés que vous consommez proviennent, selon les cas, de cinq sources » :

- *des poulets « non mûrs ».* Nourris aux antibiotiques, les poulets de 30-35 jours (« poulets export ») ne sont pas venus à maturité, à la différence du « poulet standard » (vendu après 45 jours de croissance sur les marchés européens). Ce sont des poulets « non mûrs », sans goût qui prennent le bateau en direction de l'Afrique. *« Il faut savoir »,* souligne Birane Ndiaye Dièye, ex-directeur d'Oxfam America à Dakar, *« qu'avec l'utilisation d'antibiotiques, c'est au niveau des parties grasses du poulet que se fixent les résidus chimiques, et donc au niveau des cuisses, avec tous les risques alimentaires qu'on peut aisément percevoir »*⁸⁶ ;

- *des abats et sous-produits.* A la différence de la « viande blanche » (bréchet, poitrine du poulet) destinée au marché européen, ces sous-produits (cuisses et ailes) inondent les marchés africains ;

- *de vieilles pontes.* Ces poules pondeuses, qui ont cessé de servir des œufs, ne peuvent être recyclées (vendues) en poulet de chair, en

⁸⁵ Troupeaux et cultures des Tropiques, revue du centre agronomique et vétérinaire tropical de Kinshasa, n°III, août 2004, p.58.

⁸⁶ Interview de Birane Ndiaye Dièye, décembre 2003.

Europe. Alors, comment s'en débarrasser, même à vil prix. Les portes de l'Afrique leur sont ouvertes ;

- *Les poulets périmés.* Que fait-on des morceaux ou paquets de poulets périmés qu'on retire des étalages des supermarchés européens ? Certains poulets entiers ou certains bréchets, qu'on trouve comme par hasard dans les congelés présentés sur nos marchés, ont tout pour être de cette origine, indique le « Livre blanc » de l'ACDIC. Et ces produits ne seraient-ils pas recyclés par des réseaux plus ou moins maffieux qui les écoulent sur les marchés africains ?

- *Poulets à la dioxine, peste aviaire, grippe du poulet.* En 2000, la Belgique était le pays européen le plus touché par la dioxine chez les poulets. En mars 2003, le pays endurait une épidémie de peste aviaire. Au total, 2,8 millions de poulets ont été abattus, dans le Limbourg et la région d'Anvers⁸⁷. Cette « grippe du poulet » s'étendait en avril aux Pays-Bas, où 19 millions de volailles –sur un total de 100 millions– étaient abattus, puis incinérés. Le 23 avril 2003, la Commission européenne indiquait que, « *pour l'instant, la peste aviaire ne présente pas de risque pour le grand public* ».

Début de l'année 2004, la grippe aviaire touchait dix pays d'Asie. Face à la menace grandissante, les autorités ont accéléré les abattages, qui avaient déjà provoqué la mort de 33 millions de volailles sur le continent, dont 18,4 millions de volailles en Thaïlande et 8 millions au Vietnam⁸⁸. Le 23 janvier 2004, la Commission européenne décidait d'interdire les importations de viande de volaille, provenant de Thaïlande : seuls les produits traités thermiquement à plus de 70°C ont été autorisés à entrer dans l'UE (donc les produits cuits). Suite à l'apparition d'un foyer de grippe aviaire, particulièrement virulente, dans l'Etat américain du Texas, la Commission européenne décidait également, le 24 février, d'interdire avec effet immédiat les importations de volailles, d'œufs et d'oiseaux de compagnie en provenance de tout le territoire des Etats-Unis.

⁸⁷ Journal Vers l'Avenir, 28/1/2004.

⁸⁸ Journal Le Soir, 2/2/2004.

« *Tous ces poulets sont-ils vraiment abattus et incinérés, comme on le prétend* », se demande l'ACDIC, dans son « Livre blanc » sur le Cameroun ?

Tant l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) que le directeur d'un des abattoirs en Flandre (les établissements Klaasen) expriment de grandes réserves sur ces considérations qui mettent l'accent sur la « poubellisation » de l'Afrique.

Ces deux protagonistes insistent sur la rigueur des contrôles de qualité effectués dans les abattoirs. En fait, trois types de contrôles sont réalisés : un auto-contrôle par les directions des abattoirs; le contrôle de l'AFSCA ; également un contrôle de la SGS (société générale de surveillance), qui est une société internationale indépendante. Les résultats de ces contrôles sont communiqués aux Autorités des pays importateurs, ainsi qu'aux sociétés importatrices.

II. VOLAILLES COCHONNEES

1. Un reportage édifiant

En août 2003, la chaîne de TV flamande programmat un reportage de la BBC⁸⁹.

Quelques journalistes, « infiltrés » dans des entreprises de production de poulets, en Grande-Bretagne, ont filmé (caméra cachée) les divers traitements subis par la chair de poulet.

L'injection d'eau dans la viande ne les a pas surpris. Cette pratique n'est pas interdite par la loi. Un règlement européen l'exprime comme suit : le rapport eau-protéines ne peut excéder 3,4.

Par contre, lorsqu'un producteur sans scrupules leur conseilla une mixture de protéines de porc et de bœuf pour « enrichir » à moindre coût la chair de poulet, ce fut la stupéfaction. Le cocktail de protéines ajoutées permet à la viande d'absorber plus d'eau,

⁸⁹ Voir article de Test-achats, De l'eau dans le poulet, Volailles cochonnées, n°475, avril 2004.

autrement dit de gonfler le rendement. Des études, effectuées en Grande-Bretagne et en Irlande, montrent que ce procédé permet d'ajouter jusqu'à 50% d'eau à la chair de poulet. Le poulet de ce type est souvent qualifié de « poulet gonflé ».

En outre, les protéines, extraites de la peau et des os de porc et de bovin, sont moins chères que celles provenant de poulet. Et, pour couronner le tout, le technologue en alimentation interviewé prétendait qu'aucun laboratoire n'était capable de détecter ces protéines étrangères.

Les directives européennes sont claires : des blancs de poulet, contenant des protéines ajoutées (agents favorisant la rétention d'eau) ne sont plus considérés comme de la viande de volaille fraîche au sens strict. De tels blancs de poulet préemballés ne pourraient plus être vendus comme de la viande fraîche, mais comme préparations de viande. Un étiquetage en bonne et due forme, avec mention de tous les ingrédients, est alors obligatoire.

2. Et en Belgique ?

Ce dossier a été soumis à l'AFSCA. Celle-ci a signalé que, à sa connaissance, il n'y avait pas de chair de poulet de ce type en Belgique.

Pas convaincu, Test-Achats a mené sa propre enquête et expertise. En novembre 2003, l'association achetait 19 échantillons de produits de poulet surgelé : 6 filets de poulet, une roulade de poulet (filet roulé épicé), 1 saucisse de poulet et 11 produits panés (nuggets, « Poulycorn », steak de poulet, etc.).

2.1. L'étiquetage à la loupe

Il s'agissait de savoir si les informations figurant sur les étiquettes étaient conformes aux dispositions légales. Les constats étaient les suivants :

- un produit à base de filet de poulet, acheté dans un supermarché chinois de Bruxelles, ne porte aucune information (à part un numéro matricule et un numéro de lot) : ni dénomination, ni adresse, ni conseils de conservation, etc ;

- deux produits panés (Gastronome Muggest au blanc de poulet et Auto Frit Cornsticks de poulet) ne signalent pas la teneur du produit en poulet et/ou en dinde. L'avant de l'emballage d'Iglo Chicken Stricks porte la mention « 100% filet de poulet », mais la liste des ingrédients n'annonce que 47% de poulet.

2.2. L'analyse

- *Rapport eau/protéines.* Cinq produits ont une proportion supérieure à 3,4 : 2 nuggets de poulet, la saucisse de poulet ainsi que 2 filets de poulet. Pour ceux-ci, il y a bien une limite légale : le produit du supermarché chinois ainsi que les filets de poulet de Gut Trielingshof sont donc en infraction.

- *Teneur en hydroxyproline.* L'hydroxyproline est un acide aminé présent dans le collagène. Celui-ci est une protéine abondamment présente dans la peau, les os et d'autres tissus animaux du même genre. Une teneur en hydroxyproline supérieure à 0,1% indique une proportion trop élevée de collagène et donc l'ajout éventuel de protéines provenant de peaux et d'os. Lors de l'analyse, 9 produits dépassaient 0,1% : 6 produits panés, mais aussi le filet de blanc de poulet pré-sauté, la roulade de poulet et la saucisse de poulet.

- *Analyse d'ADN.* Celle-ci a été effectuée sur un petit morceau de chair, issu du cœur du produit. Deux échantillons de la marque Pollomio contenaient des quantités assez importantes d'ADN de porc. Pour ce qui est de la saucisse de poulet, le producteur a déclaré qu'elle était entourée de boyau de porc. Quant aux filets de poulet pré-sautés de Beckers, ils contenaient des traces d'ADN de bœuf.

Tout cela peut être dû à la contamination involontaire, par manque d'hygiène au stade de la production. Mais on ne peut évidemment pas exclure le scénario dénoncé lors de l'émission de la BBC, à savoir l'injection dans le poulet de protéines provenant d'autres espèces, dans le seul but d'augmenter la rétention d'eau et donc le rendement. Test-Achats, n°475, avril 2004

III. MAIS QUE FAIT L'AFSCA ?

« Malgré toutes les imperfections, ce rapport d'activités est une primum remarquable. Pour la première fois dans l'histoire des pouvoirs publics belges, nous disposons d'une concentration de tous les contrôles, toutes les inspections et tous les résultats des analyses officiels de l'ensemble de la chaîne alimentaire belge : vraiment de la fourche à la fourchette ».

C'est ainsi que Piet Vanthemsche, l'Administrateur délégué, préfaçait le premier rapport d'activités de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA), rédigé pour l'année 2002.

Épinglons les résultats d'une série de contrôles effectués par l'Agence.

1. Qualification sanitaire

Chaque exploitation comptant au moins 200 têtes de volailles doit remplir les conditions de la qualification sanitaire. Cela signifie notamment la présence et l'utilisation d'un sas d'hygiène, la tenue d'un registre d'exploitation et l'obligation de nettoyer et de désinfecter à fond, lors du vide sanitaire entre deux lots. Les services d'inspection de l'AFSCA procèdent à de nombreux contrôles : **toutes les exploitations avicoles ont été contrôlées au moins une fois en 2002.**

2. Examen sanitaire

En 2002, on a abattu au total 288.994.806 têtes de volailles. Les poulets de chair constituent la plus grosse partie des volailles abattues (87%). Ils sont suivis des poules à bouillir (11%).

Selon la législation en vigueur, les volailles doivent être soumises à un examen sanitaire avant et après l'abattage. Sur les 250 millions de poulets de chair abattus en 2002, environ 1,2% ont été saisis. Le motif principal de saisies des poulets de chair est l'aspect anormal. Il s'agit d'anomalies de consistance, couleur, odeur, d'animaux à l'aspect émacié, d'animaux insuffisamment saignés. Les deux autres

motifs importants de saisies sont le décès avant l'abattage et un état infectieux (il s'agit ici de maladies contagieuses telles la leucose, la CRD, la salmonellose).

Des 32 millions de poules à bouillir qui ont été abattues en 2002, environ 3% ont été saisies. C'est deux fois et demie plus de poulets que de chair. Les poules à bouillir sont des poules pondeuses réformées. Chez les poules à bouillir, le principal motif de refus est le décès avant abattage.

3. Contamination de denrées alimentaires

L'AFSCA a constaté une légère diminution, en 2002 par rapport à 2000 et 2001, de la contamination par *Salmonella* des poulets (18 échantillons de carcasses positifs sur 259 et 29 échantillons de filets positifs sur 230) et des poules à bouillir (24 échantillons positifs sur 118). Toutefois, la *Salmonella Enteritidis* était toujours largement prédominante chez les poules à bouillir (jusqu'à 92%).

Quant à la contamination des volailles (carcasses et filets) par *Campylobacter*, son taux a légèrement augmenté en 2002. Mais les préparations de viande de volaille (type saucisses) étaient fortement contaminées par *Campylobacter* (39 échantillons positifs sur 79).

L'AFSCA procède à des contrôles dans les abattoirs, dans les ports maritimes et/ou aéroports d'Anvers, Charleroi, Liège, Oostende, Zaventem et Zeebrugge.

Mais qu'en est-il des possibilités de contrôles sur les produits achetés, importés/exportés par de grands groupes de raiders, ou encore par des réseaux plus ou moins maffieux ?

CHAPITRE VI

LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE: UN DROIT FONDAMENTAL POUR CHAQUE COMMUNAUTE !

« La souveraineté alimentaire, le maintien des paysans, le refus des OGM, la biodiversité, l'occupation du territoire, la diversité culturelle, la protection de l'environnement, la lutte contre les entreprises multinationales, dont certaines des plus puissantes sont agrochimiques ou agroalimentaires, sont des revendications qui font de l'agriculture un enjeu, une question centrale. L'agriculture est l'activité la plus partagée au monde : elle est en train de devenir un axe central de contestation et une référence de la résistance »⁹⁰. José Bové

I. PAYSAN(NE)S D'EUROPE, D'AFRIQUE, D'ASIE ET DES AMERIQUES: MEME COMBAT !

Que ce soit aux Etats-Unis, en Amérique latine, en Asie, en Afrique, en Europe, les paysans et paysannes, travaillant dans le secteur avicole, comme dans d'autres secteurs agroalimentaires, sont victimes des intérêts des firmes transnationales, du dumping de l'UE et des USA, des « avantages comparatifs » de l'industrie avicole au Brésil, en Thaïlande, dans les pays de l'Est.

Comment mieux résumer cette solidarité et « communauté d'intérêts » entre les paysan(ne)s de ces différents continents qu'en évoquant l'Appel européen et international de Bruxelles, du 24 mai 2004, signé par de nombreuses associations paysannes⁹¹ :

« Nous, paysannes et paysans d'Europe, aujourd'hui menacés de disparition par la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne élargie ; nous, citoyennes et citoyens européens, victimes, en tant que consommateurs et contribuables des dégâts de cette politique au point de vue de la qualité des produits (industrialisation de la production agricole), de l'environnement, du bien-

⁹⁰ José Bové, *Le monde n'est pas une marchandise, des paysans contre la malbouffe*, Paris, la découverte, 2000, pp.214-215.

⁹¹ Cet appel a été signé par la Coordination Paysanne Européenne (CPE), Via Campesina, le Movimento Sem Terra du Brésil (MST), le Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), le National Family Farm Coalition des Etats-Unis (NFFC), le Mouvement d'Action paysanne de Wallonie (MAP), le Vlams Agrarisch Centrum en Flandres (VAC) et bien d'autres mouvements paysans dans le monde.

être des animaux (élevage industriel), de l'emploi et du monde rural (volonté de l'Union européenne de diminuer fortement le nombre d'exploitations et concentration de la production agricole dans certaines régions), du financement (budget agricole européen réparti injustement entre exploitations, secteurs et pays) ;

nous, paysannes et paysans des Etats-Unis, victimes d'une politique agricole similaire, engagée dans la même course au dumping que l'Union européenne ;

nous , paysannes et paysans d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, empêchés de produire notre alimentation à cause d'importations à bas prix en provenance de l'UE ou des USA, et premier groupe social à souffrir de la faim, de la pauvreté et de l'émigration forcée ;

nous , paysannes et paysans de la planète, jouets de surproductions encouragées pour faire chuter les prix agricoles, lésés par des niveaux de prix maintenus artificiellement très bas sur les marchés internationaux, et victimes de la dérégulation des marchés, aujourd'hui fonction des intérêts de firmes transnationales » ;

déclarons qu'ensemble les paysannes/paysans et les citoyennes/citoyens pourront forcer leurs gouvernements à changer de politique agricole ».

Cet Appel débouche sur deux principes, deux droits fondamentaux : la sécurité et la souveraineté alimentaires. Ces deux principes sont à la base des revendications communes des organisations paysannes du Nord et du Sud ainsi que des autres associations de la « société civile » qui, dès à présent, mènent des campagnes communes pour une agriculture paysanne fondée sur les principes du développement durable.

Ces revendications essentielles sont également portées par des associations et des producteurs avicoles confrontés aux importations de viande de volaille à des prix bradés.

II. LE DROIT DES PEUPLES A SE NOURRIR EUX-MEMES

1. La sécurité alimentaire

Le Sommet mondial de l'Alimentation organisé à Rome, en 1996, par la FAO (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et le développement), a fixé comme objectif la réduction de moitié du nombre de sous-alimentés d'ici 2015. Il a réaffirmé « *le droit de chaque humain à une nourriture adéquate* », conformément à l'article 11 de la « Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels » entrée en vigueur en 1976. La mise en œuvre de ce droit suppose la possibilité pour tous et partout de bénéficier d'une véritable sécurité alimentaire que la FAO définit comme le fait que, où que l'on soit, « *tous les habitants, à tout moment, aient accès à une nourriture qualitativement et quantitativement suffisante pour mener une vie saine et active* ».

Sur cette planète, qui n'a jamais été aussi riche et qui, d'ores et déjà, peut aisément produire en quantité suffisante pour nourrir l'ensemble de sa population, 826 millions d'êtres humains sont encore chroniquement et gravement sous-alimentés⁹². Un grand nombre de personnes, en particulier des femmes et des enfants vivant dans les « pays en développement », souffrent encore de ce que la FAO appelle la « faim extrême », c'est-à-dire qu'elles ne disposent que d'une ration journalière inférieure au minimum assurant la survie. Chaque année, 36 millions de personnes meurent, directement ou indirectement, de la faim ou de carences nutritionnelles. Toutes les sept secondes, nous laissons un enfant, quelque part dans le monde, mourir de faim ou des effets de la faim. Selon la FAO, la plupart des victimes de la faim vivent en Asie : 515 millions, soit 24% de la population totale de ce continent. Mais, si

⁹² Denis Horman, Mondialisation excluante, Nouvelles solidarités, Soumettre ou démettre l'OMC, chapitre VIII : L'agriculture et le développement durable, Ed. L'Harmattan-Gresea-Cetim, 2001.

On considère le rapport du nombre de victimes à la population, l'Afrique subsaharienne est la région la plus touchée : 186 millions de femmes, d'hommes et d'enfants y sont en permanence gravement sous-alimentés, soit 34% de la population de la région⁹³.

Les pays riches, eux aussi, connaissent un recul de la sécurité alimentaire. En Europe comme aux Etats-Unis, on estime que 10% de la population souffrent de malnutrition et de carences alimentaires⁹⁴.

Sur dix enfants mal nourris dans le Tiers Monde, près de huit vivent dans des pays qui produisent des surplus alimentaires. Pendant la terrible famine qui a ravagé l'Ethiopie en 1984, le pays continuait à exporter de la nourriture pour bétail vers l'Europe. De gros pays exportateurs de produits agricoles, comme le Brésil ou l'Argentine (qui produisent des millions de tonnes de soja pour engraisser nos bovins et porcins), comptent une grande partie de leur population ne mangeant pas à sa faim. L'Inde, avec ses 200 millions de mal-nourris, est exportatrice de céréales⁹⁵.

Lors de la 58^{ème} session de la Commission des Droits de l'homme des Nations Unies, en 2003, le rapporteur suisse, Jean Ziegler, présentait le rapport final sur le droit à l'alimentation⁹⁶. Ce Rapport avance une série d'éléments permettant de concrétiser le droit à l'alimentation, en particulier la protection par les Etats de ce droit. Par exemple, si l'Etat n'intervient pas, lorsqu'un particulier puissant expulse des gens de leurs terres, il viole ainsi l'obligation de protéger le droit à l'alimentation. Il incomberait également à l'Etat d'adopter des lois visant à protéger les consommateurs contre les produits alimentaires nocifs. Le Rapport considère l'accès à l'eau potable comme un élément essentiel et indispensable du droit à l'alimentation, en montrant l'interdépendance entre la question de l'eau potable et l'alimentation. Selon l'Organisation mondiale de la

⁹³ Jean Ziegler, *Le droit à l'alimentation*, Essai, Mille et une Nuits, mai 2003, pp.53-54.

⁹⁴ B. Hervieu, *Du droit des peuples à se nourrir eux-mêmes*, Paris, Ed. Flammarion, 1996.

⁹⁵ Confédération paysanne, *Changeons de politique agricole*, Mille et Une Nuits, 2002, p. 74.

⁹⁶ Jean Ziegler, *ibid.*

santé (OMS), jusqu'à 80% des maladies et plus du tiers des décès, dans les pays en développement, sont imputables à l'utilisation d'une eau contaminée, comme eau potable ou pour la préparation des repas. Le Rapport souligne également que le droit à l'alimentation devrait constituer un principe directeur du processus d'examen des programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale, programmes susceptibles d'aggraver les disparités sociales et d'empêcher un grand nombre de ménages les plus indigents d'avoir accès à des rations alimentaires minimales.

2. La souveraineté alimentaire

« Chaque communauté devrait avoir le droit de produire sa propre nourriture, le droit à la souveraineté alimentaire. Cela signifie que les communautés ont le droit de définir leurs propres politiques agricoles et alimentaires, de protéger et de réguler leur production intérieure agricole et de protéger leur marché intérieur du dumping des surplus agricoles des autres pays. Cela implique aussi qu'elles ne fassent plus du dumping sur leurs produits agricoles et alimentaires, c'est-à-dire qu'elles ne les vendent pas sur les marchés internationaux à un prix inférieur au coût de production ». **Via Campesina, août 2003.**

Le concept de souveraineté alimentaire a été développé par Via Campesina et porté au débat public, à l'occasion du Sommet Mondial de l'Alimentation, en 1996 à Rome. Depuis, ce concept est devenu un thème majeur du débat agricole international, y compris dans les instances des Nations Unies.

La Déclaration de Dakar, « Pour des politiques agricoles et commerciales solidaires »⁹⁷, se fonde sur ce droit fondamental : « *La politique agricole met en jeu des droits humains fondamentaux et des attentes des populations, en particulier pour les femmes : le droit à l'alimentation (saine, culturellement adaptée...); l'accès aux ressources (terre, semences, eau, crédit...); le respect de l'environnement (modes de productions durables, biodiversité); l'équité (droit à des revenus décents). Le marché ne peut assurer le respect de ces droits. C'est la responsabilité des Pouvoirs publics, à l'échelle locale,*

⁹⁷ Déclaration de Dakar, *ibid*, mai 2003.

d'un pays ou d'un groupe de pays. C'est la base de la souveraineté alimentaire. Pour assurer ces droits en agriculture, des instruments sont indispensables, en particulier une protection à l'importation et la maîtrise de l'offre. Les prix agricoles doivent couvrir les coûts de production, y compris une rémunération décente de l'agriculteur. Des ressources financières doivent être disponibles pour assurer des niveaux suffisants d'infrastructures et de services, particulièrement dans les pays du Sud. L'objectif d'exportation ne doit pas être prioritaire par rapport aux droits fondamentaux, que ce soit dans le pays même ou vis-à-vis des autres pays ».

3. Pour des politiques agricoles et commerciales solidaires !

La sécurité et la souveraineté alimentaires trouvent leur concrétisation dans des revendications prioritaires portées en particulier par les organisations paysannes (au Sud et au Nord) dans différents secteurs agroalimentaires, donc également dans le secteur avicole.

3.1. Priorité à la production agricole locale

La souveraineté alimentaire inclut la priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population, le droit d'accès des paysan(ne)s et des sans-terre aux ressources (la terre, l'eau, les semences, le crédit) afin de pouvoir produire, de pouvoir vivre dignement. La priorité doit être donnée à une production vivrière, saine, de bonne qualité, culturellement appropriée, pour le marché intérieur de chaque pays et pour le marché sous-régional ou régional de chaque région du monde.

« L'exploitation familiale en Afrique de l'Ouest, comme ailleurs dans le monde, est le type d'unité de production, de consommation et de gestion des ressources naturelles qui est largement prédominant. C'est dans l'exploitation familiale que se construit l'essentiel de l'économie, de la société et de l'environnement. C'est en son sein que se tissent des liens de solidarité qui constituent notre système le plus solide de « sécurité ou d'assurance sociale ». C'est elle qui assure la sécurité

alimentaire de nos pays, mais aussi l'essentiel de l'emploi, des devises, de l'épargne et de l'investissement et une bonne gestion des ressources naturelles »⁹⁸.

Toutes les organisations internationales admettent d'ailleurs aujourd'hui que la sécurité alimentaire doit être l'objectif principal des pays en développement, et qu'il ne peut être atteint qu'à travers le maintien et la promotion d'une production domestique. Celle-ci remplit en effet deux fonctions essentielles. D'une part, elle est en général plus intensive en main-d'œuvre que l'agriculture d'exportation et joue de ce fait un rôle central dans le développement rural et l'élimination de la pauvreté dans les campagnes. D'autre part, elle dynamise tout un secteur économique directement lié à l'agriculture : petits commerces, marchés locaux, aménagement d'infrastructures, acquisition de compétences technologiques, industries de transformation, etc.⁹⁹. Cela vaut également pour la filière avicole.

Mais, au-delà des intentions et des déclarations, il y a les actes. Les politiques néo-libérales détruisent la souveraineté alimentaire : elles donnent la priorité au commerce international et non à l'alimentation des populations. Elles n'ont en rien contribué à éradiquer la faim dans le monde. Au contraire, elles ont accru la dépendance des populations envers les importations agricoles, avicoles. Elles ont renforcé l'industrialisation de l'agriculture, en mettant en danger le patrimoine génétique, culturel et environnemental de la planète, ainsi que la santé des populations. Elles ont contraint des centaines de milliers de paysan(ne)s à l'abandon de leurs pratiques agricoles traditionnelles, à l'exode rural ou à l'émigration.

Les institutions internationales comme le FMI, la Banque mondiale et l'OMC ont mis en œuvre ces politiques, dictées par les intérêts des firmes transnationales et des grandes puissances.

⁹⁸ ROPPA (réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest), Pour des politiques agricoles en faveur de l'exploitation familiale et des règles commerciales solidaires, août 2003.

⁹⁹ Voir revue de la Communauté de travail Swissaid/Action carême/Caritas : dossier n°1, février 2003.

La souveraineté alimentaire justifie également la réforme agraire, la lutte contre les organismes génétiquement modifiés (OGM), le libre accès aux semences.

« Le brevetage des organismes vivants appauvrit la société du point de vue moral, écologique et économique, tout en procurant des bénéfices commerciaux à une poignée d'entreprises », déclare Vandana Shiva. « Les brevets sur la vie reflètent aussi l'arrogance de la civilisation occidentale. Ils me paraissent poser de graves problèmes éthiques aux conséquences incalculables pour l'humanité et les autres espèces. Dans le monde d'aujourd'hui, les brevets touchent à divers aspects de la vie quotidienne. Ils pèsent sur le droit de conserver des semences si l'on est agriculteur ; les monopoles sur les inventions grugent les droits des consommateurs relatifs aux aliments et aux médicaments ; les systèmes de brevets briment le droit d'échanger des connaissances si l'on est chercheur. Lors de la première colonisation, les peuples autochtones se sont fait voler leurs terres. Au moyen des droits de propriété intellectuelle et des brevets, on se trouve à piller l'esprit et le corps des peuples autochtones ; la vie elle-même se fait coloniser »¹⁰⁰.

Lors des manifestations organisées en marge de la conférence ministérielle de l'OMC à Seattle, en novembre 1999, la prise de position de Via Campesina au sujet de cette institution politique internationale ne souffrait d'aucune ambiguïté : *« Réformer l'OMC si profondément qu'elle réponde aux droits et aux besoins des gens signifierait sa suppression pure et simple ! Nous ne croyons pas que l'OMC accepterait une réforme aussi radicale. Par conséquent, la Via Campesina, en tant que mouvement international responsable du secteur agricole, demande que l'agriculture soit sortie de l'OMC. Il serait peut-être plus juste de dire : Sortons l'OMC de l'agriculture ! ».*

3.2. Protection à l'importation

Dans le monde entier, des importations agricoles à bas prix détruisent l'économie agricole locale. C'est le cas du lait européen importé en Inde, du porc USA dans les Caraïbes, de la viande et des céréales UE en Afrique, de la viande de volaille exportée en Afrique

¹⁰⁰ Vandana Shiva, La vie n'est pas une marchandise, Enjeux Planète, 2004.

subsaharienne à des prix bradés, liés à des coûts de production plus bas ou des pratiques subtiles¹⁰¹ de dumping, etc.

Le problème pour les paysan(ne)s, c'est avant tout le manque d'accès à leurs propres marchés locaux, à cause des prix trop bas pour leurs produits et des pratiques de dumping à l'importation auxquelles ils sont confrontés.

Le problème n'est pas l'accès aux marchés internationaux, qui concerne à peine 10% de la production agricole mondiale. En outre, il est contrôlé par les plus grandes entreprises agro-industrielles. L'exemple des produits tropicaux est, à cet égard, révélateur : ceux-ci bénéficient d'un accès quasiment libre dans les pays du Nord ; mais les familles paysannes du Sud n'en ont tiré aucun bénéfice, ni aucune amélioration de leur situation.

La protection à l'importation, surtout pour les pays du Sud, est la forme prioritaire de soutien à la production locale (produits agroalimentaires de base, produits avicoles) qui soit accessible à la majorité des pays, qui n'ont pas les moyens budgétaires d'accorder des soutiens internes (et a fortiori à l'exportation) suffisants pour assurer la compétitivité de leurs produits¹⁰². C'est la seule solution qui puisse contrebalancer les effets pervers et inévitables des règles de l'OMC : d'un côté, des soutiens internes réservés aux pays riches, totalement opaques pour les pays tiers et inattaquables devant l'OMC ; de l'autre, des marchés ouverts et à la merci des

¹⁰¹ Tous les soutiens internes quels qu'ils soient, couplés ou découplés, individuels ou collectifs, agricoles ou non agricoles, en espèces ou en nature (infrastructures collectives ou services collectifs), actuels ou passés, sont protectionnistes, au sens où ils confèrent des avantages de compétitivité actuels aux produits agroalimentaires d'un pays relativement à ceux d'un autre. De même, les bas salaires, la surexploitation au travail, l'absence de mesures et de sanctions pour les dégâts environnementaux, etc. pèsent également dans les coûts de production différents. Aussi, ces différentes mesures, accompagnant « l'ouverture aux échanges internationaux dans le domaine agricole », sont infiniment plus protectrices que la protection à l'importation, car, comme le dit Vandana Shiva, « le libre-échange n'est pas l'anti-protectionnisme, c'est le protectionnisme des forts et des puissants ».

¹⁰² Voir Jacques Berthelot, l'agriculture, talon d'Achille de la mondialisation, *ibid*, pp. 475-486.

importations bon marché, où les petits paysans sont sacrifiés au nom du libre-échange¹⁰³.

3.3. Maîtrise de la production et de l'offre au Nord

L'élimination des subventions à l'exportation, des nouvelles formes de dumping (aides directes aux producteurs compensant partiellement des prix indûment bas garantis aux transnationales agroalimentaires) et du bradage des surplus sur les marchés internationaux par les pays industrialisés est l'une des principales conditions qui permettra aux pays en développement de protéger leurs agricultures de la concurrence déloyale.

L'un des moyens pour y parvenir passe par la diminution de la production agricole dans les pays industrialisés afin qu'il ne soit plus nécessaire d'écouler les excédents à des prix de dumping. Se pose également le problème de la maîtrise de l'offre, c'est-à-dire l'ajustement des prix (payés aux producteurs) en rapport aux coûts réels de production sur les marchés internationaux et nationaux (l'obtention de prix rémunérateurs). On en arrive aujourd'hui à une situation aberrante où les prix agricoles, fixés par le marché international et l'agro-industrie, ne reflètent plus les coûts de production. Une aberration d'autant plus grande que seuls 10% de la production agricole mondiale sont aujourd'hui échangés sur le marché international : ce sont ces 10% qui fixent les prix sur les marchés nationaux. De plus, c'est toujours le prix à l'exportation le plus compétitif qui devient le prix mondial, même s'il est un prix de dumping¹⁰⁴.

La maîtrise de la production au Nord peut impliquer une certaine protection à l'importation, qui pourrait être salubre, au sein de l'Union européenne, contre les importations d'aliments de bétail par exemple. Cette protection à l'importation permettrait à l'UE de réduire fortement ses excédents exportables de céréales, de viandes et des produits laitiers. Cela permettrait d'avoir une agriculture

¹⁰³ Revue Communauté de travail Swissaid, *ibid.*

¹⁰⁴ *Ibid.*

moins intensive en intrants, donc protégeant mieux l'environnement, la qualité des produits et l'emploi. En particulier, cela conduirait à remplacer au maximum le couple maïs-soja par l'herbe, dans l'alimentation des ruminants. Cette protection des aliments du bétail s'impose urgemment depuis l'interdiction des farines animales dans l'alimentation de tous les animaux d'élevage dans l'UE¹⁰⁵.

Une protection sélective au Nord irait-elle contre l'intérêt du Sud qui doit par exemple exporter plus pour rembourser sa dette ? Dans les faits, cette stratégie exportatrice du Sud s'est soldée par un déficit agroalimentaire et un endettement accru. Elle a profité surtout aux multinationales agroalimentaires, à des élites dirigeantes et à une minorité de gros agriculteurs, au détriment de la masse des paysans et souvent aussi des consommateurs, car les prix des produits vivriers non exportables ont eu tendance à monter¹⁰⁶.

Une protection agricole accrue au Sud serait-elle préjudiciable pour les consommateurs du Sud ? Au Sud, la majorité des ménages défavorisés sont aussi des agriculteurs. L'arrêt des importations à prix de dumping, qui provoquent une sous-rémunération généralisée, peut enclencher le cercle vertueux inverse : la rémunération des agriculteurs, à des prix leur permettant d'investir pour améliorer leur productivité, pourra réduire leur coût de production unitaire et donc leur prix de vente aux consommateurs.

Certes, précise Via Campesina, la souveraineté alimentaire ne s'oppose pas aux échanges, mais à la priorité donnée aux exportations. Elle permet de garantir aux populations la sécurité alimentaire, tout en échangeant avec d'autres régions des productions spécifiques qui font la diversité de notre planète.

Mais il est nécessaire de donner à ces échanges un nouveau cadre, par exemple sous l'égide des Nations Unies, qui donne la priorité à la production locale, régionale avant l'exportation ; qui garantit une

¹⁰⁵Jacques Berthelot, *ibid.*

¹⁰⁶J. Berthelot in *Une alternative paysanne à la mondialisation néolibérale*, *ibid.* pp.52-54.

stabilité des prix agricoles au niveau international, par des accords internationaux de maîtrise de la production ; qui élimine également l'escalade tarifaire au Nord (UE et USA) sur les produits tropicaux transformés (coton inclus) des pays producteurs du Sud.

3.4. Faut-il éliminer toute aide directe ?

« Il faut donner aux échanges des produits agricoles un autre cadre qui autorise des soutiens publics aux paysans, à condition qu'ils ne servent pas directement ou indirectement à exporter à bas prix, à des prix de dumping », déclare la Confédération paysanne française. Celle-ci précise ce que pourrait être un soutien à une « agriculture paysanne durable » : *« Pour être en mesure d'exercer leur souveraineté alimentaire, les pays du Nord comme du Sud doivent pouvoir soutenir leur agriculture afin de garantir le droit à l'alimentation de leurs populations, de préserver leur environnement, de pouvoir aussi être en mesure de soutenir leur agriculture pour l'accomplissement d'autres tâches d'intérêt public, qui peuvent être différentes selon les pays et leurs traditions culturelles ».*

On sait bien que les restitutions et les aides directes, dont la disparition est souhaitable pour revenir à un prix rémunérateur, ne disparaîtront pas d'un coup de baguette magique.

Mais dans l'immédiat, selon la Confédération paysanne, des choses doivent changer. Il est inadmissible que 80% des aides à l'agriculture, fournies par la Commission européenne, soient accaparées par 20% des agriculteurs les plus importants. La Cour des comptes européenne dénonce de manière plus précise que 4% des plus gros céréaliers en touchent 40%.

Dans l'attente d'une politique favorisant une rémunération par les prix, le plafonnement et la modulation des aides doivent répondre à deux objectifs principaux : rendre économiquement non attractif l'agrandissement excessif des exploitations, et dégager des fonds pour des politiques de redistribution au profit des petites exploitations d'une part, et pour plus de qualité et de respect de l'environnement d'autre part.

Cette nouvelle politique de modulation des aides va de pair avec une remise en cause des pratiques agro-industrielles actuelles :

la consommation massive d'intrants, l'utilisation des antibiotiques et des activateurs de croissance, des animaux élevés dans un univers concentrationnaire, une culture de blé à hauts rendements mais de faible qualité, l'engraissement intensif des bovins, etc. On ne risque rien à parier que, sur ce point, les intérêts de l'agroalimentaire s'opposent aux aspirations communes des paysan(ne)s, des consommateurs et de la société¹⁰⁷.

Un vrai contrat entre les paysans et la société pourrait également prendre en compte l'aide aux régions les moins favorisées, là où les coûts de production sont naturellement plus élevés du fait de conditions agro-climatiques moins favorables, et cela par le biais d'un complément de prix.

Comme le précise à son tour la Déclaration de Dakar, signée par le ROPPA, la Via Campesina, la Coordination paysanne européenne, *« les subventions en agriculture, attribuées sur base des droits et attentes des populations, sont légitimes, à condition qu'elles ne servent pas à promouvoir des exportations »*.

Ou encore, comme le rappelait récemment Via Campesina, lors de sa 4^{ème} Conférence à Sao Paulo, le 19 juin 2004 : *« Le soutien en agriculture ne doit pas être utilisé pour exporter, mais il est nécessaire, dans les pays « en développement » pour favoriser l'accès à la production agricole (moyens de production) et au commerce local/régional (infrastructures...), dans les pays industrialisés pour maintenir un monde rural vivant, basé sur des exploitations familiales durables, dans toutes les régions »*.

III. ET L'AFRIQUE DE L'OUEST DANS TOUT CA ?

« Votre PAC nous a fait beaucoup de mal. On nous envoie des pattes et des ailes de poulet qui n'ont pas de valeur nutritive ni économique, dérégulant ainsi le poulet fermier. On nous envoie également du blé qui n'est pas notre alimentation de base. En 1960, 15% des Sénégalais mangeaient du pain ; aujourd'hui, c'est 70%, et nous ne produirons jamais de blé. N'est-ce pas un grand danger, pour

¹⁰⁷ Confédération paysanne, Changeons de politique agricole, ibid. p.112.

un peuple, de dépendre d'un aliment qu'il ne produit pas ? Est-ce que l'on peut dire qu'il est interdit à un être humain de produire ce qu'il mange ? Est-ce que cela doit être un crime ? Si vous, vous avez des problèmes, des catastrophes, vous avez des aides. Si nous, on a des catastrophes, notre seule référence c'est Dieu. L'autosuffisance alimentaire est le droit de chaque peuple de manger les produits de ses paysans. Si cela n'est pas important, qu'est-ce qui est important dans la vie ? » Mamadou Cissokho, Président d'honneur du ROPPA, au Congrès de la Coordination rurale, le 28 novembre 2000.

1. Des mesures contre les importations de poulet congelé

Plusieurs champs de réactions s'offrent aux citoyens, associations et responsables politiques pour freiner l'importation des poulets congelés et relancer le secteur avicole en Afrique subsaharienne¹⁰⁸.

L'Accord sur l'Agriculture (OMC) donne la possibilité aux pays « en développement » de consolider les droits de douane à des taux libres (dits taux plafonds). Ces pays n'ont pas d'obligation de réduire ce taux plafond. Par exemple, le Cameroun pourrait décider de fixer des droits de douane sur la viande de volaille au niveau plafond notifié à l'OMC, c'est-à-dire 80% (actuellement les viandes de volaille sont taxées à 20%).

Les Etats peuvent également invoquer la loi 98/012 relative au dumping, selon laquelle, il y a dumping lorsque le prix de vente du produit importé est inférieur à celui qui est normalement pratiqué dans le pays d'origine.

« Les morceaux de poulets congelés n'ont pas de valeur dans l'Union européenne parce qu'il n'y a pas de demande, et donc pas de marchés pour ces produits. Le seul marché alternatif est la nourriture pour chien. Si les fournisseurs vendent leurs produits en Afrique, c'est parce que le prix offert par les pays africains est plus élevé que le prix offert par l'industrie des aliments pour chien. Donc, il y a

¹⁰⁸ Voir SOS-Faim, Dynamiques paysannes, n°4, mai 2004.

dumping économique au regard du prix du poulet entier, bien qu'il n'y ait ni subside à l'exportation, ni subside à la production »¹⁰⁹.

De même, dans le cadre des règlements de l'OMC, il est autorisé qu'en cas de forte hausse du volume d'importation ou de chute importante des prix des produits importés, un pays peut ajouter un droit additionnel au droit de douane existant, dans le cadre de la clause spéciale de sauvegarde. En décembre 2000, suite à un problème d'accroissement notable des importations, le Sénégal a demandé à l'OMC une dérogation pour maintenir un système de prix de référence minimal applicable à 29 produits finis, dont la volaille, le lait en poudre et le lait concentré. Cette demande a été acceptée pour le secteur de la volaille en 2002.

Plusieurs pays africains ont déjà suspendu les importations de poulet pour une période déterminée, en invoquant des raisons sanitaires. Ainsi au Cameroun, des mesures de suspension de l'importation de viande de bœuf, suite à la maladie de Creutzfeldt-Jacob, ont été étendues le 10 novembre 2000 à toutes les viandes (dont la volaille) suite à la crise de la dioxine. Cette mesure de restriction n'a d'ailleurs pas encore été officiellement levée, ce qui n'a pas empêché la reprise, dès 2002, de la croissance des importations. En 2003, le gouvernement sénégalais a aussi détruit plus de 1000 tonnes de produits avicoles contaminés. Ces produits venaient des Etats-Unis et avaient été embarqués malgré des analyses défavorables. Le Togo, de 1989 à 1992, et le Burkina Faso ont également pris des mesures de restriction d'importation sur base des considérations sanitaires.

Récemment, deux pays viennent de prendre des mesures d'interdiction d'importation de viande de poulet : le Nigeria et le Mali.

Le Nigeria a, au cours du premier trimestre 2004, interdit les importations, entre autres produits, de viande de bœuf congelé, de poulet, de jus de fruits, de vins, d'huile végétale, de produits textiles

¹⁰⁹ Bénédicte Hermelin, Agricultural dumping : the case of chicken in Western and Central Africa, mars 2004.

et plastiques ou de pneus. Abuja entend ainsi protéger les entreprises, le commerce extérieur et l'emploi local.

La réaction de l'Union européenne (qui est un des principaux partenaires du Nigeria en matière de coopération au développement) est significative : « *L'Union européenne a fait part, le mercredi 5 mai 2004, de son inquiétude face à la décision du Nigeria d'interdire l'importation de produits de plusieurs pays, notamment européens, sans consultations préalables* », a déclaré le responsable de la délégation de l'UE à Abuja. « *Nous avons exprimé notre inquiétude aux autorités nigérianes et nous considérons que cette interdiction affecte non seulement les produits, mais qu'elle peut aussi nuire à l'image du Nigeria* », a déclaré, à des journalistes, le chef de délégation, Leonidas Tezapsidis.

Début mars 2004, le **Mali** prenait également la décision d'interdire l'importation de viande de poulet. L'Arrêté interministériel, signé par le Ministre de l'Industrie et du Commerce, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et la Pêche, est précis : « *Est interdit sur toute l'étendue du territoire national l'importation de la viande de volaille* ». L'Arrêté date du 18 mars 2004.

Comme le souligne très justement le périodique de SOS-Faim, Dynamiques paysannes, « *Quelles que soient les décisions de limitation des importations, des mesures d'accompagnement de la relance de la production locale devront être portées par les différents acteurs impliqués dans la filière avicole : les gouvernements et ministères en charge des questions économiques et agricoles, les structures d'appui au monde paysan, les centres de recherche, les organisations paysannes, etc. La relance des filières passe notamment par leur modernisation, l'amélioration de leur compétitivité, une meilleure organisation. Il ne faudrait pas que la limitation d'importation ait une incidence à la hausse sur les prix des poulets locaux, privant les ménages à bas revenus de protéines animales et suscitant dans la foulée des mouvements sociaux urbains* ».

Les gouvernements en place ont certes des marges de manœuvre pour concrétiser ces mesures. Celles-ci dépendent de la volonté et des choix politiques au service ou non des populations. Mais ces mesures sont grandement hypothéquées par le poids de la dette

publique de ces pays, par les programmes d'ajustement structurel imposés par le FMI et la Banque mondiale, les Accords de l'OMC - signés par ces pays- et qui balayaient le « libre protectionnisme » pour imposer le « libre-échange ».

D'où l'importance de la solidarité internationale, du renforcement des liens entre les organisations sociales du Sud et du Nord, pour imposer ici et là-bas d'autres politiques, pour contraindre les entreprises, et surtout les multinationales, à la responsabilité sociale et économique.

2. Des campagnes en cours

2.1. En Afrique

La question des importations massives de poulets congelés a été récemment soulevée par diverses organisations africaines.

Deux pays d'Afrique subsaharienne ont commencé une campagne nationale.

2.1.1. Cameroun

Le SAILD (Service d'appui aux initiatives locales de développement) et l'ACDIC (Association citoyenne de défense des intérêts collectifs) ont entrepris de lancer une campagne nationale d'information et de lobbying pour tirer la sonnette d'alarme.

L'objectif de cette campagne est de promouvoir l'aviculture locale par la limitation des importations de poulet congelé et de construire un réseau de défense des intérêts des populations. En effet, au niveau national et régional, des dysfonctionnements aggravent les conséquences des importations : les contrôles aux douanes sont peu rigoureux et les importations frauduleuses augmentent (violation des décrets d'interdiction suite à la crise du poulet à la dioxine au Cameroun, par exemple).

Durant neuf mois, une étude a été menée pour faire l'état des lieux du problème des importations massives de poulet congelé, recueillir les données et établir un argumentaire précis. Sur cette base, un livret de campagne et un documentaire ont été réalisés.

Le 24 août 2004, à l'initiative du SAILD et de l'ACDIC, se tenait à Yaoundé un séminaire-atelier sur le thème : « *La filière avicole face aux défis de la compétitivité, de la croissance et de la réduction de la pauvreté* ». Il regroupait une cinquantaine de participant(e)s représentant les pouvoirs publics (Services du premier Ministère, des Finances et Budget), le secteur privé (importateurs...), et plusieurs associations (producteurs regroupés au sein du Syndicat interprofessionnel de la filière avicole du Cameroun, associations de consommateurs...).

Les participant(e)s aux ateliers ont formulé plusieurs recommandations. Nous en épingleons quelques-unes : l'interdiction des importations pour une période admise par les accords de l'OMC ; l'application stricte des clauses de la loi antidumping (n°98-12 du 14/07/1998) relative au dumping et à la commercialisation des produits d'importation subventionnés ; la fiscalisation des poulets congelés à l'importation et la défiscalisation de la filière avicole locale ; la mise en place des financements appropriés pour l'élevage à travers des fonds régionaux au niveau des communautés locales ; la mise en place des chaînes d'abattage au niveau des grandes zones de production ; par rapport aux matériaux et aux équipements d'élevage : l'extension des dispositions de suppression de la TVA et l'application du taux réduit de 5% à l'importation du matériel d'élevage ; la mise en place d'un système de contrôle permettant d'établir la traçabilité des produits importés.

« Notre objectif n'est pas forcément l'interdiction des importations de poulets congelés », précise Bernard Njonga, Secrétaire général du SAILD et Président de l'ACDIC au Cameroun. « Ce n'est nullement dans ce sens que nous entendons voir agir le gouvernement. Les aviculteurs camerounais affirment (ce qui est d'ailleurs vrai) qu'ils sont capables de nourrir les Camerounais, voire la sous-région d'Afrique Centrale. Ils affirment même pouvoir faire concurrence au poulet congelé à certaines conditions. C'est à ce niveau que nous entendons voir le gouvernement prendre ses responsabilités, sans passer outre sa responsabilité devant ce qu'il convient d'appeler crimes économiques de certains de ses agents. Vous voyez ce que je veux dire... Toutefois, il demeure important de s'assurer de l'existence et de l'application des

mesures de contrôle de la qualité des viandes qui pénètrent dans le pays à partir de toutes les portes d'entrée et principalement au port de Douala »¹¹⁰.

2.1.2. Sénégal

Le Bureau régional d'Oxfam Grande-Bretagne pour l'Afrique de l'Ouest a été sollicité par les organisations de la filière avicole pour élaborer avec elles une campagne nationale. Un partenaire de cette campagne est la Coalition nationale pour l'équité dans le commerce, qui regroupe des ONG sénégalaises, des groupes scolaires et universitaires, les principaux syndicats, des associations de consommateurs, des radios, des groupements de femmes ainsi que des pouvoirs publics locaux.

Le but de la campagne est d'informer et de sensibiliser un large public aux conséquences des importations de découpes de volaille. Il s'agit aussi de renforcer le secteur avicole sénégalais et d'augmenter la part de la production nationale dans la consommation.

Dans son « Plaidoyer pour le poulet national », la Coalition nationale pour l'équité dans le commerce avance quelques objectifs plus précis : la détaxation des composants d'aliments de volaille produits localement et le renforcement des taxes à l'importation ; la prohibition de la filière d'importation des poulets et des cuisses de poulet à partir de la Mauritanie et de la Gambie.

Des rencontres avec des parlementaires et des membres du gouvernement sénégalais sont prévues.

2.1.3. Un réseau de solidarité africaine

Du 15 au 17 avril 2004, sur invitation du SAILD et de l'ACDIC, avec l'appui de SOS-Faim (Belgique –Luxembourg), s'est tenu à Yaoundé au Cameroun un séminaire international axé sur le thème : « *Réflexion et échanges sur le phénomène de l'importation massive et incontrôlée de poulets congelés en Afrique* ». Ce séminaire regroupait une soixantaine de participant(e)s venus du Cameroun, du Mali, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Congo, de la Gambie, du Sénégal, du Togo,

¹¹⁰ Interview donnée à Afriku'Echos Magazine, le 1/6/2004. Voir site ACDIC : www.acdic.org.

de la RDC, ainsi que de la France, de la Belgique, de la Hollande, du Luxembourg, de la Suisse.

« Si l'on s'en tient au déroulement de ce séminaire », souligne Bernard Njonga, « les propos des participants venus de plusieurs autres régions d'Afrique, montrent que le combat n'est pas uniquement le nôtre, puisque tous les autres pays d'Afrique noire sont victimes de ce problème. La situation au Cameroun semble être encore moins inquiétante comparativement au Togo, où on nous a laissé entendre qu'on importait déjà les oeufs congelés. Et que dire du Bénin, où, semble-t-il, l'aviculture locale a presque disparu ? Vous comprenez donc que le combat que nous avons engagé, non seulement est soutenu par le reste de l'Afrique, mais mérite d'être relayé dans d'autres pays »¹¹¹.

DECLARATION DE YAOUNDE

- Considérant l'ampleur du phénomène dans plusieurs pays africains ;
- considérant les risques sanitaires qui en découlent pour les populations consommatrices ;
- considérant les effets négatifs sur l'emploi, la création de revenus, la production et le développement du secteur avicole en Afrique ;
- considérant les impacts négatifs sur la santé, l'économie, les sociétés africaines et le développement du continent ;
- considérant l'impérieuse nécessité pour tous les pays d'assurer leur sécurité et d'assurer leur souveraineté alimentaire telles que opportunément prévues par des dispositions de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;
- considérant les limites techniques, matérielles, financières ou réglementaires des Etats africains face à ce fléau aggravé par une libéralisation débridée du commerce international ;
- considérant la nécessité d'une conjonction entre les sociétés civiles, les Etats, les citoyens africains et du monde pour faire face de manière efficace aux problèmes engendrés par les comportements et pratiques de certains acteurs nationaux, régionaux et du commerce international ;
- considérant que les forces vives à travers les organisations de la société civile africaine doivent unir leurs efforts pour jouer efficacement leur rôle d'agents de changement pour un développement humain durable ;

¹¹¹ Ibid.

- considérant la nécessaire collaboration et solidarité à renforcer entre les sociétés civiles africaines d'une part, et entre les sociétés civiles du Nord et celles du Sud d'autre part, pour une plus grande efficacité dans leurs actions ;

les participant(e)s au séminaire décident :

- de créer un réseau de solidarité africaine et mondiale pour développer des voies et moyens nécessaires, afin de mettre en œuvre des stratégies convergentes de lutte contre les méfaits en Afrique de l'importation massive et incontrôlée de poulets congelés ;

- de procéder à une large restitution du présent séminaire international pour une meilleure information des populations africaines et celles du Nord, ainsi que les décideurs et les opérateurs économiques ;

- de favoriser une production avicole locale en qualité et en quantité suffisantes en Afrique ;

- de renforcer la coopération et la solidarité Nord-Sud entre les organisations de la société civile pour mener ensemble des actions en faveur d'un développement durable dans le monde ;

- de développer un partenariat très fort tant avec les médias du Sud ainsi que ceux du Nord ;

- de provoquer et d'entretenir une synergie entre les acteurs et parties concernées pour lutter contre toute forme de poubellisation de l'Afrique.

Fait à Yaoundé, le 17 avril 2004.

2.2. Des campagnes en Europe

2.2.1. En France

En liaison avec les campagnes en Afrique subsaharienne (Cameroun, Sénégal...), une « campagne pour le droit à la protection des marchés agricoles » connaît son temps fort en France entre octobre 2004 et février 2005. Elle est portée par l'association Agir Ici, en partenariat avec le Comité catholique français pour le développement (CCFD), le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) et le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET). Elle a le soutien d'une vingtaine d'associations (dont la Confédération paysanne, le CRID, ATTAC, le CADTM, etc.).

Cette campagne est en lien avec la campagne en Belgique, portée par SOS-Faim et soutenue par le GRESEA.

Le dépliant de la campagne précise l'objectif central de celle-ci : « *Cette campagne vise à faire reconnaître le droit des pays à protéger leur marché des importations destructurant leurs filières agricoles locales, afin de mener à bien des politiques en faveur du développement et d'une agriculture durable et solidaire* ».

Les organisateurs de la campagne s'adressent en particulier à l'Union européenne : « *L'Union européenne a une responsabilité importante dans la définition des règles des échanges internationaux. Dans le cadre des négociations des accords de partenariat économique entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), comme au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), elle doit garantir le droit des pays à protéger leur marché agricole, dans la perspective d'une agriculture durable et solidaire* »

En découlent des demandes précises adressées au ministre français délégué au Commerce et au commissaire européen au Commerce « *de défendre, au sein des négociations de l'OMC, le droit pour tous les pays de protéger leur marché agricole, et notamment leurs produits stratégiques ; de ne pas imposer l'ouverture de leur marché agricole aux pays ACP, dans le cadre des négociations des accords de partenariat économique entre l'UE et ces pays* ».

Une demande précise est également adressée à la Commissaire européenne à l'Agriculture et au Développement rural « *de s'engager à réviser la Politique agricole commune afin de recentrer la production européenne vers le marché européen, par la maîtrise de la production et le soutien à des productions de qualité* ».

2.2.2. En Belgique

C'est SOS-faim (Belgique-Luxembourg) qui porte la campagne, en lien avec les organisations camerounaises (le SAILD et l'ACDIC), le GRESEA, l'IRED (Suisse) et les organisations françaises de la campagne.

Un appel et une pétition¹¹² circulent, adressés au Commissaire européen au commerce, avec sensiblement les mêmes demandes formulées par la campagne en France.

« Il y a urgence », souligne l'appel lancé par SOS-Faim. « Nous devons réagir afin de protéger les paysans des pays africains, comme tout autre paysan défendant une agriculture solidaire et durable. Les exportations de produits agricoles ne peuvent déstabiliser les marchés internes d'autres pays en mettant en péril l'avenir des producteurs agricoles locaux. Les règles du commerce ne peuvent pas empêcher un pays ou une région de favoriser un système de production durable, basé sur des exploitations agricoles familiales. Nous devons exiger des règles pour un commerce international solidaire qui tienne vraiment compte des intérêts des petits producteurs développant une agriculture durable ».

¹¹² Pétition lancée par SOS-FAIM et adressée au Commissaire européen au Commerce : « La libéralisation du commerce des produits agricoles est un désastre pour les paysans, en particulier ceux des pays africains. L'augmentation importante des exportations européennes de poulets congelés vers l'Afrique a déjà supprimé des centaines de milliers d'emplois agricoles et diminué considérablement les revenus des paysans locaux. Et le cas du poulet n'est malheureusement pas isolé : les exportations de maïs, de blé, de lait...concurrencent également les productions locales. Avec SOS-FAIM et d'autres associations européennes, je vous demande que les politiques européennes s'inscrivent clairement dans le respect d'une agriculture durable et d'un commerce solidaire, tant au Sud qu'au Nord. Concrètement, je vous demande que : (1) dans toute négociation internationale, l'Union européenne défende le droit pour chaque Etat ou chaque région de définir sa politique agricole ; (2) spécifiquement, dans le cadre de l'OMC et des négociations des Accords de partenariat économiques avec les pays ACP, les intérêts des populations agricoles priment toujours sur les objectifs de libéralisation du commerce ».

CONCLUSION

LE DROIT AU DEVELOPPEMENT

« Le projet de construction d'un « autre monde possible » nécessite de déconstruire et de reconstruire le concept de développement autour de la priorité donnée à la satisfaction des besoins essentiels et des autres besoins pour autant qu'ils ne mettent pas en péril les équilibres des systèmes vivants environnants, qu'ils soient exprimés démocratiquement et que tout être humain puisse y prétendre. Cette déconstruction-reconstruction se démarque de l'illusion durable d'un développement propre et humain à l'intérieur d'un système économique dominé par la recherche du profit. Elle se rapproche au contraire de l'aspiration à plus de justice et de solidarité que les mouvements sociaux expriment avec de plus en plus de précision partout dans le monde »¹¹³.

Le premier article de la charte des principes du forum social mondial (charte adoptée par l'ensemble des forums) concrétise cette démarche: *« Le forum est un espace de rencontre ouvert visant à approfondir la réflexion, le débat d'idées démocratique, la formulation de propositions, l'échange en toute liberté d'expériences, et l'articulation en vue d'actions efficaces d'instances et de mouvements de la société civile qui s'opposent au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital et toute forme d'impérialisme, et qui s'emploient à bâtir une société planétaire axée sur l'être humain ».*

1. Souveraineté alimentaire et mobilisations sociales

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et celui de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins de santé médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires. Toute personne a droit à l'éducation, au travail et à la sécurité sociale ».

Voilà ce qu'affirme la Déclaration universelle des droits de l'Homme (article 25).

¹¹³ Jean-Marie Harribey (coordination et rédaction), *Le développement a-t-il un avenir*, Essai, Mille et une Nuits, 2004, pp. 204-205.

Le Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels, ratifié par la majorité des pays membres des Nations unies, stipule, quant à lui (article 2) que « *Les Etats ont le droit et le devoir de formuler des politiques de développement nationales adéquates afin d'améliorer constamment le bien-être de la population entière et de tous les individus sur base de leur application active, libre et significative dans le développement et la distribution adéquate des bénéfices issus de celui-ci* ».

En interprétant les obligations de ce pacte, le comité de l'ONU des droits économiques, sociaux et culturels déclare : « *Un Etat membre dans lequel un nombre important d'individus est privé des aliments essentiels, de l'attention de santé primaire, de vêtements décents et de logement de base ou d'enseignement élémentaire, n'accomplit pas ses obligations en vertu de ce pacte* ».

La Commission des droits de l'Homme de l'ONU pointe, au-delà des Etats, la responsabilité (et la mise en question) des institutions financières internationales, le FMI et la Banque mondiale. Dans une résolution adoptée en 1999, la Commission affirme que « *l'exercice des droits fondamentaux, de la population des pays endettés, à l'alimentation, au logement, à l'habillement, au travail, à l'éducation, aux services de santé et à un environnement sain, ne peut être subordonné à l'application de politiques d'ajustement structurel et à des réformes économiques générées par la dette* » (1999, Art.5)¹¹⁴.

En outre, selon l'ONU, certaines conditions fixées par les créanciers et les bailleurs de fonds constituent une violation du droit des peuples à l'autodétermination : « *Tout pays a le droit souverain de disposer librement de ses ressources naturelles pour son développement économique et le bien-être de sa population ; toute mesure ou pression extérieure, politique ou économique, qui s'exerce contre l'exercice de ce droit, est une violation patente des principes de la libre détermination des peuples et de la non-intervention énoncés dans la Charte des Nations unies (...). Ces mesures comprennent la pression économique destinée à influencer la politique d'un autre pays ou à contrôler des secteurs essentiels de son économie nationale. L'assistance économique et*

¹¹⁴ Voir Eric Toussaint, *La Finance contre les peuples, La bourse ou la vie*, chap. 19 : Pistes pour des alternatives, Ed. Cadtm/Cetim/Syllepse, 2004.

technique, les prêts et l'augmentation des investissements étrangers doivent être réalisés sans mettre des conditions qui vont à l'encontre des intérêts du pays qui les reçoit »¹¹⁵.

La priorité donnée aux besoins essentiels et au respect des droits universels devrait ainsi déboucher sur le droit à la souveraineté alimentaire, comme droit fondamental. Ce qui signifie que la production locale doit être orientée d'abord vers les besoins des populations, et particulièrement en matière agricole. Il convient de reconnaître le droit de chaque pays (ou groupe de pays) à cette souveraineté alimentaire, et notamment à l'autosuffisance pour les produits de base. La protection à l'importation en est le corollaire. Cette protection est par exemple en totale opposition avec le quota minimum d'importations agricoles de 5%, actuellement imposé par les règles de l'OMC à tous ses pays membres. L'Accord de l'OMC sur l'Agriculture est fait sur mesure pour les multinationales de l'agro-industrie. Le récent accord obtenu à l'OMC, le 31 juillet 2004, entre les 147 pays membres, en est encore une illustration. Il garantit aux multinationales agroalimentaires un approvisionnement à des prix indûment bas, et cela au détriment du revenu des paysans. Il pousse davantage encore au démantèlement des barrières douanières, seule protection légitime accessible à tous les pays. Il accentue l'injustice vis-à-vis des paysans des pays du Sud dont les productions sont placées en concurrence avec des produits importés vendus à des prix qui ne correspondent pas aux coûts de production.

La priorité aux besoins essentiels et au respect des droits universels, qui va de pair avec une autre logique de développement au Sud et au Nord, implique l'entrée en action d'un puissant mouvement social et citoyen.

Un combat concerté au niveau international pour briser le cercle infernal de la dette, pour mettre fin aux plans d'ajustement structurel, à la dégradation des termes de l'échange, à l'appropriation par les multinationales des richesses naturelles du Sud, pour une

¹¹⁵ Secrétaire général de l'ONU, 1995.

remise en cause ou une transformation radicale des institutions politiques, financières et économiques, internationales (le FMI, la Banque mondiale et l'OMC).

Un mouvement social et citoyen poussé à se confronter davantage au rôle écrasant que jouent aujourd'hui les agents économiques. Les situations de misère et de surexploitation dans les pays « en voie de développement » ont amené « *les mouvements sociaux à se concentrer sur la dimension sociale de l'économie-monde, multipliant campagnes et discours visant à corriger, sur un plan social, les effets négatifs de la mondialisation. Cette préoccupation pour les conditions de travail des peuples amenés à rallier l'armée de réserve mondiale des sociétés transnationales, et ce sur la base de la « législation sociale internationale » (conventions minimales de l'Organisation internationale du travail), néglige la dimension économique des activités des sociétés transnationales dans le Sud. Ces activités peuvent, en effet, être conformes aux meilleures normes sociales – tout en provoquant des ravages dans les économies des pays hôtes, par des pratiques de dumping, de concurrence déloyale, d'abus de position dominante, de marketing porteur d'acculturation, de surexploitation des ressources naturelles, etc. Contre tous ces effets pervers de la mondialisation (...), la meilleure parade juridique et politique est le droit au développement* »¹¹⁶.

2. Pour un autre développement

Au lieu de considérer que les pays du tiers-monde pratiquent un dumping social déloyal, n'est-il pas plus opportun de rappeler que les exportations du Sud vers le Nord sont, pour plus des deux tiers, réalisées par les firmes transnationales ou leurs filiales ? Aussi n'est-il pas plus exact de faire porter la responsabilité de ce « dumping social déloyal » d'abord aux firmes transnationales originaires des pays capitalistes développés qui, à travers leurs filiales et via la sous-traitance, cautionnent de faibles salaires et maintiennent les travailleurs en dehors de toute protection sociale sans possibilité

¹¹⁶ Voir Erik Rydberg, Nous, les peuples des nations surexploitées..., Une introduction à l'idée d'un droit au développement et de ses grands jalons, GRESEA 2004, p. 6.

d'expression syndicale¹¹⁷ ? Cela ne nous invite pas pour autant à fermer les yeux sur les pays qui cautionnent et favorisent les pratiques antisociales de ces firmes transnationales.

Après tout, s'il devait y avoir des restrictions aux importations, c'est plutôt dans l'autre sens qu'elles se justifieraient dans la mesure où les productions agricoles du Nord sont subventionnées et où les productions industrielles bénéficient d'avantages de productivité souvent supérieurs aux écarts de salaires.

L'Union européenne et les gouvernements membres soutiennent, d'une manière ou d'une autre, les exportations de viande de volaille congelée qui inondent les marchés d'Afrique subsaharienne, à des prix bradés par rapport à la production locale. Ces exportations massives et incontrôlées cassent le développement de filières avicoles locales et fournissent aux populations des produits impropres à la consommation à cause de la rupture de la chaîne du froid, due au manque d'équipements pour le stockage et la conservation des produits congelés.

Au-delà des belles déclarations sur les « droits de l'Homme » et « la lutte contre la pauvreté », n'est-il pas temps que l'Union européenne et les Etats membres fassent respecter le droit pour tous les pays, et en particulier pour les pays d'Afrique subsaharienne, de protéger leur marché agricole et avicole, dans la perspective d'une agriculture durable ?

N'est-il pas temps qu'une véritable coopération au développement de ces pays, parmi les plus pauvres et exploités de la planète, s'établisse sur la base d'un soutien à leurs propres besoins ?

¹¹⁷ Voir Denis Horman, Commerce mondial, une clause pour l'emploi et les droits fondamentaux ?, Ed. Luc Pire/Cetim, 1996 ; Voir ATTAC, Tout sur Attac 2002, Ed. Mille et Une Nuits.

Bibliographie

- Alternatives Sud, Question agraire et mondialisation, Points de vue du Sud, Ed. Centre Tricontinental et l'Harmattan, 2003
- Jacques Berthelot, L'Agriculture, talon d'Achille de la mondialisation, clés pour un accord agricole solidaire à l'OMC, Ed. L'Harmattan, 2001
- José Bové, Le monde n'est pas une marchandise, des paysans contre la malbouffe, Ed. la Découverte, 2000
- Confédération paysanne, Changeons de politique agricole, Ed. Mille et une Nuits, 2002
- Makhtar Diouf, L'Afrique dans la mondialisation, Forum du Tiers-Monde, Ed. L'Harmattan 2002
- Makhtar Diouf, l'Endettement puis l'ajustement, l'Afrique des institutions de Bretton-Woods, Forum du Tiers-Monde, Ed. L'Harmattan, 2002
- Anne Graindorge, OMC, Radiographie d'une pathologie, GRESEA, 2003
- EPA ou PAS; Contre la privatisation de l'Afrique, GRESEA, 2004
- Essais, L'Accord de Cotonou, les habits neufs de la servitude, Ed. Colophon, 2002
- Jean-Marie Harribey (coordination et rédaction), Le développement a-t-il un avenir, Essai, Ed. Mille et une Nuits, 2004
- Susan George, Le Rapport Lugano, Paris, Fayard 2000
- Denis Horman, Mondialisation excluante, Nouvelles solidarités, soumettre ou démettre l'OMC, Ed. GRESEA, CETIM, L'Harmattan, 2001
- John Medeley, Le commerce de la faim, la sécurité alimentaire sacrifiée sur l'autel du libre-échange, Col. Enjeux Planète, 2002
- Oxfam International, Deux poids, deux mesures, commerce, globalisation et lutte contre la pauvreté, Pour un commerce équitable, 2002
- Daryyll Ray, Daniel De La Torre Ugarte, Kelly Tiller, Repenser la politique agricole des Etats-Unis, changer d'orientation pour assurer des revenus aux agriculteurs du monde entier, Agricultural Policy Analysis Center, The University of Tennessee, septembre 2003
- Erik Rydberg, Nous les peuples des nations surexploitées, une introduction à l'idée d'un droit au développement, Les cahiers des alternatives, GRESEA, 2004

- SAILD/ACDIC, Importation massive et incontrôlée des poulets congelés en Afrique, le cas du Cameroun, 2004.
- Vandana Shiva, la vie n'est pas une marchandise, Enjeux Planète, 2004
- Via Campesina, Une alternative paysanne à la mondialisation néolibérale, Ed. CETIM, Genève, 2000
- Jean Ziegler, Le droit à l'alimentation, Essai, Mille et une Nuits, 2003
- Interviews réalisées au Sénégal (novembre-décembre 2003) :
 - Marius Dia, coordinateur de la cellule d'appui technique au Conseil national de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) ;
 - Sokona Khanata Traoré, ingénieur agronome chargée de programme à ENDA ;
 - Michel Gbaguidi, ingénieur et vétérinaire, Centre national d'Aviculture et FAFA (Fédération des acteurs de la filière agricole) ;
 - Binta Sarr, Présidente de APROFES (Association pour la promotion de la femme sénégalaise) ;
 - Birane Ndiaye Dièye, Oxfam America Dakar, coordinateur national de la Campagne pour un Commerce équitable ;
 - Bambi Soumaré et Badara Ndiaye, Comité pour le Développement Durable ;
- Interview de Gérard Choplin, coordinateur de la Coordination Paysanne Européenne (CPE) ;
 - Conférence de François Dufour, Confédération Paysanne, France (Conférence donnée dans le cadre de la journée « Environnement et Mondialisation », organisée par ATTAC Liège, 3 avril 2004). Ces interviews sont accessibles sur le site du gresea (www.gresea.be)
- Eric Toussaint, La finance contre les peuples, la bourse ou la vie, Ed. CADTM/CETIM/SYLLEPSE, 2004
- Eric Toussaint, Arnaud Zacharie (sous la direction de), Afrique, abolir la dette pour libérer le développement, Ed. CADTM, 2001

Le GRESEA est né en 1978 de la rencontre de responsables d'organisations non gouvernementales de développement, de syndicalistes et d'universitaires. Axée sur l'économie internationale, sa recherche a porté notamment sur les filières de production, sur les nouvelles technologies de l'information, sur la dette du Tiers-Monde ou encore sur l'émergence des marchés communs régionaux.

Lieu de réflexion, d'analyse et de proposition, le GRESEA est également un centre de formation et d'information sur les mécanismes et les acteurs de l'économie internationale et en particulier sur la dimension Nord-Sud de cette dernière. Ses recherches portent principalement sur les mécanismes, de plus en plus complexes, de l'économie mondiale et leurs impacts tant sociaux qu'économiques, écologiques et culturels, tant au Nord qu'au Sud.

Au cours des dernières années, le GRESEA s'est en particulier attaché aux logiques qui guident les entreprises transnationales, à la bulle financière, aux institutions financières internationales, aux résistances à la mondialisation ainsi qu'à la responsabilité économique des entreprises.

Le groupe met les résultats de ses travaux à la disposition de publics divers (décideurs, acteurs sociaux, mais aussi monde de l'associatif, de l'enseignement, etc) sous forme d'études, de publications, de séances de formation, de séminaires, et ce notamment par le biais de son site internet. Son centre de documentation spécialisé est ouvert au public. Il propose notamment des dossiers documentaires sur des thèmes précis.

Comme son nom l'indique, le GRESEA est en recherche d'alternatives par rapport aux systèmes de pensée économique et socio-politique dominants. L'ancrage dans les réalités du Sud et dans une logique Nord-Sud est une de ses principales préoccupations.

GRESEA (Groupe de Recherche pour une Stratégie économique alternative) 11 Rue Royale, 1000 Bruxelles, Belgique

Tél. 32.2/219.70.76 - Fax 32.2/219.64.86

Courriel : gresea@skynet.be

Site internet : www.gresea.be